MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR

PROCES VERBAL DES DEBATS

DU CONSEIL METROPOLITAIN

SEANCE DU

LUNDI 4 FEVRIER 2013

MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR

PROCES-VERBAL DES DEBATS
DU CONSEIL METROPLOLITAIN

SEANCE DU 4 FEVRIER 2013
(Articles 34 et 35 du règlement intérieur)

Mademoiselle Sandrine BRENIER désignée secrétaire de séance, effectue l'appel nominal.

Etaient présents : M. Christian ESTROSI (n° 0.1 à 26.3), M. Louis NEGRE, Mme Isabelle BRES (n° 0.1 à 29.5), M. Alain FRERE (n° 0.1 à 29.1), M. Honoré COLOMAS, M. Gérard MANFREDI, M. Régis LEBIGRE, M. Xavier BECK, M. Antoine DAMIANI (n° 0.1 à 29.1), M. Fernand BLANCHI (n° 0.1 à 29.1), M. Jean Louis SCOFFIE (n° 0.1 à 29.1), M. Jean THAON, M. Jean-Michel SEMPERE, M. Michel MEINI (n° 0.1 à 29.1),Mme Dominique ESTROSI-SASSONE, M. Alain PHILIP, M. Jean-Marie BOGINI, M. Hervé PAUL, M. Pierre-Paul LEONELLI (n° 0.1 à 29.1), Mme Véronique PAQUIS, M. Rudy SALLES (n° 0.1 à 29.1), M. Jean François SPINELLI, M. Roger ROUX, M. Antoine VERAN (n° 0.1 à 29.1), M. Roger MARTIN, M. Philippe PRADAL, M. Olivier BETTATI (n° 0.1 à 29.1), Mme Josiane BORGOGNO, M. Philip BRUNO (n° 0.1 à 29.5), M. Angelin BUERCH, M. René CLINCHARD, M. Bernard CORTES, M. Pierre-Paul DANNA (n° 0.1 à 20.4), M. Jean Paul FABRE (n° 0.1 à 29.1), Mme Thérèse FABRON, M. Alexandre FERRETTI (n° 0.1 à 29.1), Mme Sandrine FILIPPINI, M. Jean-Michel GALY, Mme Monique GIRAUD-LAZZARI, M. Gérard GROSGOGEAT (n° 0.1 à 29.1), M. Claude GUIGO, M. Jean-Pierre ISSAUTIER, M. Benoit KANDEL (n° 0.1 à 29.1), Mme Nadia LEVI, M. Richard LIONS, M. Alain CASSINI, M. Roger MARIA, M. Julien MARTINEZ (n° 0.1 à 29.1), M. André MOLINARI, Mme Murielle MOLINARI, M. Henri ROUX (n° 0.1 à 29.1), M. Gérard STEPPEL, Mme Marie-Ange ALBERT-RIGER, M. Maurice ALBERTI (n° 0.1 à 29.1), M. Gilbert ANTOMARCHI, M. Bernard ASSO (n° 0.1 à 29.1), Mme Andrée ALZIARI-NEGRE (n° 0.1 à 29.1), M. Lauriano AZINHEIRINHA, Mme Florence BARALE (n° 0.1 à 29.1), M. Christophe BARBOSA, M. Bernard BAUDIN, M. Gérard BAUDOUX (n° 0.1 à 29.1), Mme Micheline BAUS (n° 0.1 à 29.1), Mme Sandrine BELOT, M. Daniel BENCHIMOL (n° 0.1 à 29.5), Mme Emmanuelle BIHAR (n° 0.1 à 29.1), M. Gérard BILSKI, Mlle Marine BRENIER, M. Joseph CALZA (n° 0.1 à 29.1), M. André CHAUVET (n° 0.1 à 29.1), M. Roland CONSTANT (n° 0.1 à 29.1), M. Jacques DEJEANDILE, Mme Maty DIOUF, Mme Dominique ESTEVE-BAZZINI, Mme Pascale FERRALIS, M. Jean-Marc GIAUME, Mme Janine GILLETTA, Mme Corinne GUIDON, Mme Annie KASSIGHIAN, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM (n° 0.1 à 29.1), M. Marc LAFAURIE (n° 0.1 à 29.1), Mme Joëlle MARTINAUX, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, M. Jean-Raphaël NADAL, M. Bernard NEPI (n° 0.1 à 29.1), Mme Martine OUAKNINE, M. Richard PAPAZIAN (n° 0.1 à 29.1), M. Simon PEGURIER, Mme Gilda PERINETTI (n° 0.1 à 29.1), Mme Josiane PIRET (n° 0.1 à 22.1), M. François RABUT, Mme Anne RAMOS, Mme Agnès RAMPAL, M. André-Jean ROSSO, M. Philippe SOUSSI (n° 0.1 à 29.1), Mme Brigitte TANAUJI-DAHAN, Mme Véronica VECCHIONI (n° 0.1 à 29.1), M. Gilles VEISSIERE (n° 0.1 à 29.1), Mme Marie ZARTARIAN (n° 0.1 à 29.1), M. Patrick ALLEMAND,

M. Paul CUTURELLO (n° 0.1 à 20.4), Mme Christine DOREJO, M. Abderrazak FETNAN (n° 0.1 à 29.1), M. Rémi GAECHTER (n° 0.1 à 29.1), Mme Emmanuelle GAZIELLO, Mme Frédérique GREGOIRE-CONCAS, Mme Mari-Luz HERNANDEZ-NICAISE, M. Yann LIBRATI (n° 0.1 à 29.5), Mme Michèle MATRINGE, M. Michel SANTINELLI (n° 0.1 à 29.1).

Etaient absents ou excusés : M. Henri REVEL pouvoir à M. Christophe BARBOSA, Mme Gisèle KRUPPERT pouvoir à M. Honoré COLOMAS, M. Christian TORDO pouvoir à M. Philippe PRADAL, M. Gaston FRANCO pouvoir à M. Christian ESTROSI (n° 0.1 à 26.3), M. Paul BURRO pouvoir à M. Gérard MANFREDI, M. Stéphane CHERKI pouvoir à M. Roger ROUX, Mme Denise FABRE pouvoir à M. Benoit KANDEL (n° 0.1 à 29.1), M. René VESTRI, M. Marouane BOULOUDHNINE, M. Jean ICART, Mme Muriel MARLAND-MILITELLO pouvoir à M. Alain PHILIP, M. François-Xavier NOAT pouvoir à M. Antoine DAMIANI (n° 0.1 à 29.1), Mme Hélène SALICETI-ADROGUER pouvoir à Mme Joëlle MARTINAUX, M. Hervé SPIELMANN pouvoir à Louis NEGRE, M. Auguste VEROLA pouvoir à Mme Annie KASSIGHIAN, M. Robert INJEY pouvoir à Mme Emmanuelle GAZIELLO, M. Marc ORSATTI pouvoir à M. Patrick ALLEMAND.

Excusés en cours de séance : M. Christian ESTROSI pouvoir à M. Xavier BECK (n° 10.1 à 92.1), Mme Isabelle BRES (n° 20.1 à 92.1), M. Alain FRERE (n° 29.2 à 92.1), M. Antoine DAMIANI pouvoir à M. Régis LEBIGRE (n° 29.2 à 92.1), M. Fernand BLANCHI pouvoir à M. Alain CASSINI (n° 29.2 à 92.1), M. Jean-Louis SCOFFIE (n° 29.2 à 92.1), M. Michel MEÏNI (n° 29.2 à 92.1), M. Pierre-Paul LEONELLI pouvoir à M. Jean-François SPINELLI (n° 29.2 à 92.1),M. Rudy SALLES pouvoir Dominique ESTEVE-BAZZINI (n° 29.2 à 92.1), M. Gaston FRANCO(n° 10.1 à 92.1), M. Antoine VERAN (n° 29.2 à 92.1), Olivier BETTATI (n° 29.2 à 92.1), M. Philip BRUNO (n° 20.1 à 92.1), M. Pierre-Paul DANNA (n° 26.1 à 92.1), M. Jean-Paul FABRE (n° 29.2 à 92.1), M. Alexandre FERRETTI (n° 29.2 à 92.1), M. Gérard GROSGOGEAT (n° 29.2 à 92.1), M. Julien MARTINEZ (n° 29.2 à 91.2), M. Benoit KANDEL (n° 29.2 à 92.1), M. Henri ROUX (n° 29.2 à 92.1), M. Maurice ALBERTI pouvoir à Mme Marie-Ange ALBERT-RIGER (n° 29.2 à 92.1), M. Bernard ASSO (n° 29.2 à 92.1), Mme Andrée ALZIARI-NEGRE pouvoir à Mme Maty DIOUF (n° 29.2 à 92.1), Mme Florence BARALE (n° 29.2 à 92.1), M. Gérard BAUDOUX pouvoir à M. Jean-Marc GIAUME (n° 29.2 à 92.1), Mme Micheline BAUS pouvoir à Melle Sandrine BELOT (n° 29.2 à 92.1), M. Daniel BENCHIMOL pouvoir à M. Lauriano AZINHEIRINHA (n° 20.1 à 92.1), Mme Emmanuelle BIHAR pouvoir à M. Gérard BILSKI (n° 29.2 à 92.1), M. Joseph CALZA (n° 29.2 à 92.1), M. André CHAUVET (n° 29.2 à 92.1), M. Roland CONSTANT pouvoir à M. Roger MARTIN (n° 29.2 à 92.1), Mme Denise FABRE (n° 29.2 à 92.1), Mme Fatima KHALDI-OUOUGHROUM pouvoir à Mme Catherine MOREAU (n° 29.2 à 92.1), Marc LAFAURIE (n° 29.2 à 92.1), Bernard NEPI pouvoir à M. Jean Raphaël NADAL (n° 29.2 à 92.1), M. François-Xavier NOAT (n° 29.2 à 92.1), M. Richard PAPAZIAN pouvoir à Mme Martine OUAKNINE (n° 29.2 à 92.1), Mme Gilda PERINETTI pouvoir à M. Simon PEGURIER (n° 29.2 à 92.1), Josiane PIRET (n° 29.1 à 92.1), M. Philippe SOUSSI pouvoir à Mme Agnès RAMPAL (n° 29.2 à 92.1), Mme Véronica VECCHIONI pouvoir à M. Bernard BAUDIN (n° 29.2 à 92.1), Gilles VEISSIERE pouvoir à Mme Brigitte TANAUJI-DAHAN (n° 29.2 à 92.1), Mme Marie ZARTARIAN (n° 29.2 à 92.1), Paul CUTURELLO (n° 26.1 à 92.1), M. Abderrazak FETNAN pouvoir à Mme Michèle MATRINGE (n° 29.2 à 92.1), M. Rémi GAECHTER pouvoir à Mme Christine DOREJO (n° 29.2 à 92.1), Yann LIBRATI (n° 20.1 à 92.1), Michel SANTINELLI (n° 29.2 à 92.1).

METROPOLE NICE COTE D'AZUR
conseil métropolitain
du lundi 4 février 2013

La séance est ouverte à 10 h 20 par monsieur Christian Estrosi, président de la Métropole Nice Côte d'Azur

M. LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Je vous propose de désigner mademoiselle Marine Brenier comme secrétaire de séance et je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Ma chère collègue, vous avez la parole.

Mademoiselle Marine Brenier procède à l'appel des conseillers métropolitains.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie, ma chère collègue.

Avant de débuter notre séance, je veux tout d'abord rendre hommage à un homme qui nous a quittés fin décembre à l'âge de 90 ans : Charles Ginésy.

Au-delà d'un lien politique, c'est avant tout un véritable lien d'amitié que j'entretenais avec cet homme d'une grande qualité humaine.

Nous partagions avec lui comme avec beaucoup d'entre vous - je pense notamment aux maires de ce département, en saluant André Colomas qui est le président de notre association, à ceux qui incarnent aussi cette solidarité - ce lien entre le monde urbain et le monde rural, la volonté qui était la sienne de défendre notre département et qui a sans doute largement contribué, à un moment où nous connaissions une véritable hémorragie démographique dans la partie de la ruralité de notre pays, à inverser le cours des choses ; il aura été l'un de ces acteurs déterminants dont je m'honore qu'aujourd'hui d'ailleurs, la métropole Nice Côte d'Azur, aux côtés du conseil général des Alpes-Maritimes, dans le prolongement de ce qu'il avait initié, que j'ai prolongé et que prolonge le président actuel du Conseil général, ait ce souci de veiller à ce que ce lien de solidarité territoriale entre montagne et haut pays puisse prolonger une grande part de sa vision et de son action.

Son engagement a été essentiel, notamment dans le désenclavement des vallées et dans les améliorations routières qu'il a apportées.

Vous savez - les maires qui sont là - combien son aide en faveur des communes du département aura été déterminante et je tiens à saluer en même temps sa brillante carrière professionnelle et politique puisque Charles Ginésy est un homme de son village, Guillaumes, Péone, de sa terre où il a commencé comme instituteur, enseignant, il fut également président du parc national du Mercantour auquel lui succède aujourd'hui Fernand Blanchi, et président du comité régional du tourisme, maire de Péone-Valberg de 1959 à 2001, sénateur en 1988 et enfin président du Conseil général de 1990 à 2003, date à laquelle j'ai eu l'honneur de lui succéder.

Je voudrais en votre nom à toutes et à tous avoir une pensée profonde pour lui mais aussi pour sa famille, que nous disions ici dans cet hémicycle collectivement à son fils, Charles-Ange Ginésy, premier vice-président du Conseil général, maire de Péone-Valberg et député des Alpes-Maritimes, combien nous sommes à ses côtés. C'est un grand homme politique, qui a profondément marqué la vie institutionnelle de notre département, qui nous a quittés.

Nous garderons tous en mémoire l'image d'un homme généreux, engagé très jeune dans la Résistance et soucieux des valeurs de la République.

Nous avons eu, ces dernières semaines, la tristesse d'apprendre également la disparition de :

- Guy Cauvin, ancien défenseur de l'OGC Nice ; il a su porter haut, durant de nombreuses années, les couleurs de son club et il demeurera une figure emblématique du football niçois ;

- Jean Isnard, négociant en vin, président honoraire de chambre du tribunal de commerce de Nice ;

- maître Gilbert Rivoir, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Nice.

À la mémoire de Charles Ginésy et de chacun de ces grands serviteurs de notre département, je vous propose de respecter une minute de silence.

◆◆◆

L'assemblée observe une minute de silence

◆◆◆

Je vous remercie.

Je voudrais maintenant saluer la nomination de :

- Gilles Maignant, en qualité de doyen de l'unité de formation et de recherche « Espaces et Cultures » à l'université de Nice Sophia-Antipolis ;

- Paul Castel, directeur général de l'agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

- Régis Asso, commissaire divisionnaire de la police nationale, nommé par le Prince Albert II de Monaco directeur de la Sureté publique monégasque ;

- Dominique-Claire Mallemanche, sous-préfète de Grasse, nommée la semaine dernière préfète de la Creuse.

S'agissant des distinctions honorifiques, je tiens à honorer les personnalités qui ont été promues, le 1er janvier 2013, dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

- Au grade de chevalier :

  - Jean-Paul Burgaridhes, président de l'Haltérophile Club de Nice et désormais président de la Fédération française d'haltérophilie, musculation, force athlétique et culturisme ;

  - Jean Zieger, ancien directeur d'Alcatel Space Industries ;

  - Marie-Laure Quemas, première vice-présidente du tribunal de grande instance de Grasse ;

  - Michèle Biraud, professeur de linguistique grecque à l'université de Nice Sophia-Antipolis.

Je félicite aussi les athlètes azuréens qui ont été promus ou nommés en récompense de leurs performances aux Jeux olympiques de Londres.

- Au grade d'officier :

Alain Bernard (natation)

- Au grade de chevalier :

Yannick Agnel, Camille Muffat, Clément Lefert, Élodie Lorandi, Émilie Fer (natation) et Xavier Barachet (handball).

Ont été nommés chevaliers dans l'ordre national du Mérite :

Coralie Balmy, Margaux Farrell, Charlotte Bonnet (natation) et Hamilton Sabot (gymnastique).

Enfin, dans le domaine sportif, je tiens à féliciter Christophe Ferrier qui, à l'issue de la dernière étape de ce week-end, a remporté la 4e édition du Trophée Andros électrique, au volant de la voiture portant les couleurs de la métropole Nice Côte

d'Azur, et qui comporte une avance de points suffisante pour être proclamé, à deux épreuves de la fin, champion de France du Trophée de voiture électrique sur glace.

Pour conclure, je veux également féliciter notre collègue Jean-Louis Scoffié, maire de La Trinité, qui a reçu il y a quelques jours l'Équerre d'argent pour la réalisation du pôle petite enfance trinitaire « Li Calinous ».

Pour sa 30e édition, le grand jury des prix d'architecture du groupe Moniteur a consacré comme l'une des plus belles réussites architecturales de France le travail des architectes du cabinet Calori, Azimi et Botineau de Nice.

Pour commencer notre séance, mes chers collègues, je soumets à votre approbation le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2012.

Y a-t-il des observations ?

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

J'en viens maintenant à notre ordre du jour.

DOSSIER PRESENTE PAR
MONSIEUR CHRISTIAN ESTROSI,
PRESIDENT

0.1 Compte-rendu des attributions exercées par l'organe délibérant : décisions métropolitaines

Il s'agit de prendre acte :

- de 84 décisions ;
- des marchés, avenants et constitutions de groupements de commandes qui n'ont pas fait l'objet de décisions.

Je vous rappelle qu'il n'y a pas de vote, il s'agit d'une simple information du Conseil. Quelqu'un souhaite-t-il faire une observation ?

Madame Gaziello, je vous passe la parole.

Mme GAZIELLO.- Merci Monsieur le Président.

Cela concerne les décisions qui ont été prises par vous-même, Monsieur le Président. La décision 10 me pose un vrai problème. Nous avons une préemption, au 16 rue du Docteur Richelmi, d'un immeuble entier pris dans le cadre du

PNRQAD. Vous m'arrêterez mais il me semble que Richelmi et Riquier ne sont pas rentrés dans le périmètre du PNRQAD dont nous avons eu présentation le 21 septembre. La décision 26 concerne la préemption 24 rue Dabray. Là par contre, pas de référence au cadre du PNRQAD alors que nous sommes en plein cœur, cours Bensa, derrière le 42bis rue Trachel et son programme de « requalification » sur le square Jean-Pierre.

Je rappelle que, le 21 septembre, suite à la présentation du PNRQAD, nous demandions, en tant qu'élus, à être associés à toutes les étapes de ce dossier très sensible. D'ailleurs je rappelle aussi que nous attendons toujours le compte-rendu de la concertation qui a eu lieu, qui s'est terminée le 20 décembre au CAL Notre-Dame et au cours de laquelle beaucoup de personnes du quartier sont venues écrire des contributions. Aussi je m'étonne que de telles décisions soient prises avant tout bilan de concertation. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Madame Gaziello, je vous remercie. C'est une inversion et une erreur que vous signalez, puisqu'en effet la rue Richelmi n'est pas dans le PNRQAD et que l'autre opération en fait partie. Nous tenons compte de vos observations pour les faire figurer au procès-verbal de séance.

Vous ayant répondu, s'il n'y a pas d'autre observation, comme il n'y a pas de vote, je passe au point suivant de l'ordre du jour. Véronique Paquis, présidente de la commission environnement, développement durable et recherche, va maintenant nous présenter, comme le veut la loi, le rapport développement durable 2012 de la Métropole puisque, avant de présenter les orientations budgétaires, nous sommes désormais tenus de passer par cette procédure.

Madame la Présidente, vous avez la parole.

DOSSIER PRESENTE PAR
MADAME VERONIQUE PAQUIS,
CONSEILLER METROPOLITAIN DELEGUE

22.1 Présentation du rapport développement durable 2012 de la Métropole

Mme PAQUIS.- Merci Monsieur le Président.

En effet, l'article 255 du Grenelle 2 impose de présenter ce type de bilan et c'est aujourd'hui le premier bilan de la Métropole en matière de développement durable. Je pense que vous avez tous eu le document qui est extrêmement complet et qui est orienté autour de trois axes :

- d'abord les actions de la Métropole en matière de développement durable, et il faut souligner que l'année 2013 verra l'extension de l'Agenda 21 à l'ensemble des communes de la métropole ;

- un deuxième axe qui décrit l'évolution de la collectivité dans son fonctionnement interne pour s'adapter à cette démarche et être exemplaire ;

- un troisième axe qui concerne la mise en place d'un processus de gouvernance, puisque toutes les communes sont associées et il y a un processus de concertation extrêmement large.

Je souligne que c'est un travail qui a été effectué de manière très transversale avec la ville de Nice dont le rapport développement durable a été présenté lors du dernier conseil municipal du 23 novembre. Je remercie les services qui ont réalisé ce travail en interne, notamment sous la direction de Thomas Onzon et Thierry Aubel.

Cet axe 1, qui est la partie action, suit exactement le plan de l'Agenda 21 ainsi que le demande le ministère. On y trouve les chapitres habituels que sont la lutte contre le changement climatique, Hervé Paul vous parlera tout à l'heure du PCET et vous verrez que le PCET concerne ce volet ; la préservation de la biodiversité ; la cohésion sociale et la solidarité ; la qualité de vie et l'épanouissement des êtres humains ; les productions et consommations responsables.

Il s'agit d'un document extrêmement complet. Vous avez entendu parler depuis de nombreux mois, à travers différentes délibérations, de toutes les actions qui sont réalisées dans le cadre de cette politique de développement durable.

Plutôt que de vous refaire le bilan d'Autobleue ou le bilan de tout ce qui concerne les déchets de la métropole, j'ai préféré prendre quelques instants pour vous parler des enjeux de cette politique de développement durable qui est extrêmement volontariste.

Ces enjeux sont multiples : c'est l'environnement mais c'est aussi le développement économique, c'est aussi la politique sociale, et il y a un enjeu dont je voulais vous parler aujourd'hui qui est celui de la santé des habitants de la métropole.

J'étais l'autre jour au comité de pilotage, le Copil du Plan cancer. Vous savez qu'il y a des plans nationaux, en l'occurrence deux plans cancer se sont succédé, le second étant sur la période 2009-2013. Au cours de ce Plan cancer, dans les comités de pilotage on fait exactement la même chose que pour l'Agenda 21 : on évalue l'avancée des actions, on évalue les indicateurs et on évalue le travail qui a été fait. Certains chiffres ont été énoncés et je pense qu'il est intéressant de vous les rappeler aujourd'hui pour ne pas perdre de vue une partie des enjeux de cette politique développement durable.

Si l'on parle aujourd'hui de cancer, il faut savoir qu'en 2011 il y a eu 365 500 nouveaux cas de cancer en France. Cela touche les hommes et les femmes. L'incidence des cancers augmente énormément puisqu'entre les années 1980 et les

années 2005, il y a eu une augmentation de 40 % des nouveaux cas de cancer en France. Bien sûr le cancer est une maladie du vieillissement et l'amélioration de l'espérance de vie et des procédés de dépistage qui sont de plus en plus performants peuvent en partie expliquer cette augmentation de nouveaux cas de cancer, mais on sait aujourd'hui que le facteur majeur dans l'augmentation de ces nouveaux cas de cancer est l'environnement. On sait que plus de 400 substances existant dans notre environnement sont dites cancérigènes, et surtout on sait que 19 % de tous les cas de cancer - et ce sont des études très sérieuses notamment de l'OMS - sont directement liés à l'environnement.

C'est ce qui explique notamment que dans ce Plan cancer, il y a trente mesures avec plus de cent actions qui sont déclinées et six mesures phares dont l'une d'elles est de définir et de lutter contre les facteurs environnementaux à l'origine des cancers. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que, si l'on regarde l'année 2011, 70 000 nouveaux cas de cancer sont directement liés à l'environnement.

Je crois que ce chiffre à lui seul, dans une période où les problèmes économiques font quelquefois penser que la problématique du développement durable n'est peut-être pas une priorité, ce chiffre de 70 000 nouveaux cas en 2011 doit nous ramener à la réalité, il explique l'ensemble des actions qui se déclinent, comme par exemple un plan « zéro phyto » c'est-à-dire l'élimination de tous les pesticides en étant plus ambitieux que ce que demande le Grenelle, et je vous rappelle que les pesticides jouent un rôle dans le développement de cancers mais aussi jouent un rôle dans le développement de maladies neuro-dégénératives comme la maladie de Parkinson ; des plages sans tabac ; un schéma global de transports qui vise à augmenter les transports en commun et les transports doux et donc à diminuer les taux de benzène, de NO_2 (dioxyde d'azote) ou de particules dans l'air ; ou des actions très différentes en termes de financement comme par exemple la participation à l'installation d'un synchrocyclotron à Nice ou des bourses pour des jeunes chercheurs qui travaillent à côté de l'hôpital l'Archet sur les cancers de la peau liés au soleil. Il ne faut pas perdre de vue qu'à côté d'autres enjeux qui sont extrêmement nombreux, l'un des enjeux principaux pour les habitants de la métropole est un enjeu de santé publique.

Autre élément important et qu'il faut absolument avoir en tête, c'est que si l'on veut que cette politique de développement durable fonctionne dans un but de santé publique, il faut absolument qu'il y ait une éducation, une pédagogie, et c'est la raison pour laquelle vous verrez qu'énormément d'actions aussi sont faites pour l'éducation et pour expliquer aux gens pourquoi cette politique est importante. Il y a quelques jours, nous avons reconduit et signé une convention tripartite entre la ville de Nice, l'Éducation nationale et la Métropole pour les scolaires, pour mener énormément d'actions de sensibilisation au développement durable.

Je m'arrêterai là. Ce document est disponible sur le site de la Métropole, vous y trouverez des actions, des bilans, des chiffres.

Je voulais terminer en remerciant d'abord les élus, puisque c'est un travail extrêmement transversal, et encore une fois la direction de l'environnement qui a fait ce travail. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Présidente. Non seulement je vous remercie, mais aussi je vous félicite, parce que c'est un domaine si vaste que bien évidemment, vous connaissant, vous auriez pu le développer, avec votre connaissance des dossiers et la manière dont vous les conduisez, pendant une journée entière dans cette assemblée.

Je trouve personnellement que le fait d'imposer cette procédure à toutes les collectivités de France n'est pas très raisonnable sous cette forme, parce que jamais tout ne pourra être dit ni tous les débats engagés, mais en tout cas les points-clefs que vous avez soulignés démontrent combien nous sommes sans doute l'intercommunalité de France qui dans ce domaine a réussi le mieux à fédérer l'action de toutes les communes qui nous composent et à trouver la meilleure synthèse d'un territoire aussi divers dans tant de domaines aussi différents mais où se rejoint notre volonté d'associer une grande politique environnementale et une grande politique de santé publique qui est en fait le véritable dénominateur commun de notre politique de développement durable, au-delà de l'aménagement de l'espace en général et de la gestion des territoires.

Qui souhaite s'exprimer sur ce sujet ?

Madame Hernandez-Nicaise.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Merci Monsieur le Président.

Il est évident que je ne peux commencer que par des félicitations - que vous partagerez, Madame, avec toutes vos collaboratrices et tous vos collaborateurs - sur la qualité, pas seulement esthétique, la richesse du contenu, l'excellente présentation du véritable ouvrage que vous nous avez présenté.

Je ne saurais trop encourager tous mes collègues ici, qui ne se sont certainement pas plongés dans les 125 pages, à les regarder et à les déchiffrer, parce que cela en vaut vraiment la peine.

Beaucoup de points des actions proposées sont repris dans le PCET sur lequel je m'exprimerai et sur lequel j'interviendrai, mais pas maintenant, et plusieurs aussi ont fait l'objet de remarques de ma part sur le rapport de la ville de Nice. Je ne ferai donc pas de doublon.

J'avais prévu d'intervenir sur un seul point d'aménagement du territoire, crucial pour la Métropole : l'OIN, aussi désignée Éco-Vallée. Je voulais intervenir très précisément sur les terres agricoles et leur disparition programmée. Cela rejoint ce que vous venez de dire parce que notre alimentation est directement responsable de beaucoup de ce que l'on appelle maintenant les cancers environnementaux. Si vous avez vu les films *« Nos enfants nous accuseront »* et *« Tous cobayes »*, vous ne pouvez que vous réjouir par exemple rétrospectivement de la suppression du

« Roundup » dans notre voirie citadine et je demanderai instamment que cette action soit étendue dès que possible à l'ensemble de la métropole.

Pour en revenir à l'OIN, les PLU en cours que j'ai pu analyser : Saint-Laurent-du-Var, Carros et La Gaude, ont tous sacrifié les terres fertiles malgré des avis défavorables de la DREAL et de bien d'autres parties prenantes. 25 hectares par 25 hectares (il semble que ce soit l'unité) chaque PLU opère le même schéma ou « tour de passe-passe » : 25 hectares de terres maraîchères et/ou des restanques d'oliveraie sacrifiées au béton qui sont « compensées », pour respecter les superficies exigées par la DTA, par des hectares caillouteux sur les coteaux.

De même chaque opération comme le stade ou la voie des 40 mètres coûte elle aussi son quota de terre fertile.

Ainsi, de PLU en équipement plus ou moins indispensable, le potentiel maraîcher de la plaine - sa véritable vocation économique et historique - diminue inexorablement alors que, nous en sommes convaincus, il aurait tout intérêt à se développer.

Il y a un intérêt réellement environnemental à développer sérieusement une agriculture biologique qui préserve l'eau et les sols et permette une alimentation de qualité, libre de tous les pesticides toxiques de notre environnement.

Il y a un intérêt environnemental double, car ces zones cultivées en bio protègeraient les zones Natura 2000. Or, ces zones sont menacées par les effets cumulés des projets en cours comme l'a indiqué l'autorité environnementale dans chaque avis de PLU.

Il y a un intérêt économique à développer les circuits courts des produits du terroir « bio » labellisés, qui ne peut que faire du bien à la réputation du pays niçois.

Il y a un intérêt en termes de sécurité alimentaire pour la ville de Nice, très dépendante du transport routier et qui le sera encore plus une fois le MIN exilé à La Gaude, loin des possibilités du fret ferroviaire.

Nous pensons que la réflexion conduite en vase clos par l'EPA et la chambre d'agriculture devrait être largement ouverte aux acteurs du territoire, tout particulièrement aux citoyens consommateurs (ce n'est pas ce que nous avons vu lors des concertations). Elle devrait répondre clairement à un certain nombre de questions comme :

- Combien d'hectares agricoles *in fine* dans la plaine ?
- Quels potentiels et localisation des terres fertiles ?

Une analyse devrait être menée pour définir les besoins alimentaires du pays niçois, ou *a minima* des cantines pour atteindre l'objectif affiché de 50 % d'aliments biologiques locaux.

Pour donner toute son ambition au chantier essentiel de l'Éco-Vallée, un objectif clair de sanctuarisation - voire de reconquête - de ces terres maraîchères comme cela a été le cas dans l'OIN de Saclay, nous semble indispensable. La Métropole n'en prend pas le chemin.

Je terminerai par un petit mot supplémentaire sur la lutte pour la parité et l'égalité dans la Métropole qui est très légèrement traitée dans ce gros ouvrage ; cette assemblée est très loin d'en être un exemple. Je forme donc des vœux pour que dans la prochaine assemblée, le mur ouest compte au moins 50 % de femmes.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Pardon, pour une bonne compréhension de chacun, vous parliez de notre assemblée ?

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Oui.

M. LE PRESIDENT.- Je vous signale que nous avons quasiment la parité ici. À moins que vous ne demandiez, Madame, que nous prévoyions de ne pas voir un certain nombre de communes représentées, puisque pour la ville de Nice c'est simple, tout le monde est désigné à parité et nous représentons l'essentiel, et que pour la plupart des communes c'est le maire qui les représente, mais si ce que vous demandez c'est que le maire ne puisse plus représenter sa commune, nous enregistrons que votre demande est donc que le maire ne puisse plus représenter sa commune.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Non, je n'ai absolument pas dit cela.

M. LE PRESIDENT.- C'est ce que j'ai compris de votre intervention.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Vous avez mal compris, Monsieur.

M. LE PRESIDENT.- Les citoyens qui les ont élus dans leurs communes apprécieront aussi, Madame.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Eh bien, qu'ils apprécient.

M. LE PRESIDENT.- Madame la présidente, vous avez la parole.

Mme PAQUIS.- Sur la politique éco-phyto, il est très clair qu'on est entièrement d'accord, mais il est quand même extrêmement difficile de supprimer tous les pesticides à la fois au niveau des espaces verts et des voiries. Nous ferons le maximum pour l'étendre, mais là encore il y a une chose dont il faut être extrêmement conscient, c'est que si au niveau des collectivités on poursuit cette politique mais qu'au niveau des particuliers les gens continuent à utiliser le désherbant dont vous venez de parler, ce sera extrêmement difficile. Entièrement d'accord pour continuer cette action avec vous et vous savez que, là aussi je dois la remercier, la direction des espaces verts a énormément œuvré dans ce domaine.

Pour la préservation des terres agricoles, je trouve que vous n'êtes pas tout à fait objective, Madame Hernandez-Nicaise. Vous verrez que dans ce document il y a des objectifs qui, comme pour toutes les actions, sont extrêmement concrets et qu'il y a un objectif qui est d'atteindre 20 % de surfaces en culture biologique par exemple d'ici 2020, mais surtout il y a des terres agricoles préservées puisque rien que sur la ville de Nice il y aura 135 hectares préservés alors que la DTA en préconise 90 et, sur l'OIN, nous sommes à plus 60 % par rapport aux préconisations de la DTA : elle demande 200 hectares et nous sommes à plus de 320 hectares. Je pense qu'il est difficile de contester ce type de chiffres, même si l'on peut faire toujours mieux.

Je voulais dire aussi que dans le cadre de la métropole, notamment dans le cadre de l'Agenda 21 qui sera étendu à la métropole, un travail a été engagé avec le haut-pays sur les possibilités de relance de l'agriculture locale, une commission est en train d'y travailler et beaucoup de travail est fait avec les maires à ce sujet. Là aussi je pense que c'est peut-être nous faire un petit procès d'intention.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ?

Monsieur le Vice-président, vous avez la parole.

M. DAMIANI.- Comme le PLU de Carros a été évoqué par madame Hernandez-Nicaise, je voudrais faire un rappel très bref de la situation dans ma commune et dire que je suis très étonné par ce jugement péremptoire dans la mesure où notre assemblée avait approuvé à l'unanimité les orientations de notre PLU.

Je rappellerai au passage que la commission départementale de consommation des espaces agricoles qui est une instance très vigilante, pour utiliser un euphémisme, a donné également un avis très favorable. Je rappelle enfin à l'assemblée que, puisque ce sont les terrains des Plans de Carros qui sont visés, une opération immobilière de 300 logements avait été contestée en appel à Marseille et l'un des arguments forts était la disparition programmée des terres agricoles ; or le juge en appel a considéré qu'il ne s'agissait pas de terres agricoles mais qu'il s'agissait d'un aménagement classique des coteaux tel que la DTA le prévoyait.

Bien sûr on peut toujours contester les orientations, mais lorsqu'un juge donne raison à la commune, lorsque la commission départementale donne un avis favorable tout comme le Symenca, et même notre assemblée ici, je suis très étonné par ce genre d'allusion qui ne correspond pas aux réalités sur le terrain.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie, Monsieur le Vice-président Damiani.

Si personne d'autre ne souhaite s'exprimer, je vais conclure ce débat en vous disant très sereinement, Madame Hernandez-Nicaise, que si vous aviez bien commencé votre intervention en saluant ce document et le travail réalisé par les techniciens autour de madame le professeur Véronique Paquis, en réalité c'était pour mieux distiller votre poison et votre venin ensuite.

Je pense qu'avec les maires, je le dis très clairement, je ne laisserai rien passer. Rien. Surtout face à des hommes et des femmes qui voudraient essayer de démontrer qu'ils auraient une certaine vertu en matière d'environnement, de développement durable et d'écologie, alors que vous avez été les principaux pollueurs pendant des décennies. Je crois que l'écologie, les vrais, les purs, les vrais défenseurs de l'environnement sont ici de chaque côté, avec l'ensemble des maires de ce territoire.

Vous avez combattu la création de cette métropole, c'est-à-dire que vous avez encouragé, Madame Hernandez-Nicaise, avec vos amis, le fait que nous ne donnions pas les moyens aux communes du haut pays - puisque vous parliez de biodiversité il y a quelques instants de cela et de l'exigence de la protéger - de protéger leur biodiversité. Pour vous, il ne fallait surtout pas se donner les moyens de pouvoir protéger le rejet des eaux usées et d'un certain nombre de polluants qui découlaient des affluents du Var dans la Tinée et dans la Vésubie. C'est la première chose. Vous disiez : qu'ils continuent à rejeter tout ce qu'ils rejettent à Isola, à Saint-Etienne, à Saint-Martin, à Roquebillière, etc., en sachant quelle était la situation et en sachant que la dimension de ces communes ne leur permettait pas, sauf à s'endetter sur trente ou quarante ans, de financer les équipements nécessaires.

Aujourd'hui, nous avons mis en place un modèle hors du commun qui nous permet de financer des stations à Cagnes-sur-Mer, de financer les mises aux normes européennes à Saint-Laurent-du-Var, d'aménager un collecteur entre Cap d'Ail, Èze, Beaulieu, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Villefranche sur Haliotis, de financer Saint-Martin-du-Var, de financer Duranus, de financer une station à Saint-Martin-Vésubie ou à Isola 2000, c'est-à-dire de garantir à la fois la protection de la biodiversité de nos rivières, de notre nappe phréatique, du lit du Var et de la protection du plancton marin dans la baie des Anges et dans l'ensemble de notre « grande bleue » sur l'ensemble du littoral de notre métropole. Vous étiez opposés à ce principe, vous étiez donc pour la dégradation de la biodiversité là où nous avons voulu bâtir un modèle de préservation de cette biodiversité.

Vous nous donnez des leçons aujourd'hui, vous êtes très mal placée pour le faire, Madame Hernandez-Nicaise. Vous êtes sans doute même la plus mal placée, car vous ne pratiquez pas l'écologie, vous pratiquez une forme d'intégrisme qui essaie de glisser subtilement un certain nombre de messages pour troubler les consciences. Eh bien, je ne le laisserai pas faire. Le modèle que nous avons bâti garantit aujourd'hui la protection de nos ressources naturelles là où vous étiez en faveur de leur dégradation pendant des décennies pour l'ensemble de nos administrés. Qui ne s'est pas élevé pendant des décennies contre un développement anarchique de la plaine du Var, avec l'implantation de casses automobiles qui déversaient leurs carters avec leurs fluides dans l'ensemble de notre nappe phréatique ?

Qui a bâti un modèle avec une opération d'intérêt national, appelée aujourd'hui Éco-Vallée, qui nous permet de remettre de l'ordre dans l'ensemble d'un système qui était celui-là ? Qui a obtenu que nous financions un PAPI 1 puis un PAPI 2 là

où les différents gouvernements successifs refusaient de le faire, et les vôtres plus que les nôtres encore puisque ce sont les nôtres qui ont débloqué enfin les crédits pour que nous ayons un PAPI 1 puis maintenant un PAPI 2 qui nous permet de protéger l'ensemble des digues du Var et ainsi d'éviter des drames écologiques importants tant pour la biodiversité du lit du Var que pour l'ensemble des terres agricoles ou des milieux urbains qui se trouvaient de chaque côté des rives du Var ?

Que vous nous donniez des leçons dans ce domaine, vraiment vous êtes mal placée.

Qui a pris la décision, alors que le lit du Var est classé Natura 2000 et que nous avons une faune et une flore tout à fait exceptionnelles, de créer un parc départemental naturel ? J'ai décidé, lorsque j'étais président du conseil général, de faire un parc départemental naturel dans le lit du Var pour pouvoir veiller à ce que la directive Natura 2000 puisse préserver l'ensemble de sa biodiversité. Nous avons notamment des espèces d'oiseaux qui retournent chaque année vers leur lieu de nidification et qui nous permettent d'en faire un lieu à nul autre pareil.

Ce n'est sans doute pas vous qui avez pris ce genre d'initiative.

Vous critiquez le stade qui est retenu notamment par les commissaires enquêteurs comme un modèle d'écologie et de développement durable pour les décennies qui viennent. Je suis sûr qu'un jour ce sera une œuvre classée...

M. LIBRATI.- Il sera vide !

M. LE PRESIDENT.- ... par un architecte des Bâtiments de France qui en fera un élément de référence justement sur ce changement de génération entre le tout béton qui a été aménagé pendant des décennies et ce qui aujourd'hui nous permet de bâtir en développement durable avec une parfaite protection de la nappe phréatique et, en plus, avec une autonomie à 100 % : récupération des eaux de pluie, production solaire sur 18 000 m² pour assurer l'autonomie et produire 25 % d'énergie pour l'éco-cité voisine, utilisation de la géothermie pour créer de l'air chaud et de l'air frais sans coûter un pouce de ressources naturelles et d'énergie consommable. Et je pourrais citer tout ce que nous avons imposé dans notre plan local d'urbanisme, notamment sur les zones de Nice Méridia et du Grand Arénas qui devront systématiquement, pour obtenir un permis de construire de l'État, être conformes à cet exemple de protection de l'ensemble de la plaine du Var pour pouvoir, au cœur d'Éco-Vallée, avoir des autorisations d'aménagement à bâtir.

Eh bien, face aux désordres que vous n'avez jamais dénoncés par le passé, ceux qui aujourd'hui mettent de l'ordre, ceux qui aujourd'hui font de manière transversale, de chaque côté du boulevard du Mercantour, sur sa partie droite et sur sa partie gauche, un « central park » depuis le parc des sports Charles Ehrmann jusqu'au grand stade de près de 15 hectares, ce n'est pas vous ; ce n'est pas vous qui l'avez imaginé. Tous ces hangars construits sans droit ni titre pendant des années, cela ne vous a jamais émus, mais tout d'un coup vous trouvez tout ce qu'il y a de plus négatif à ce que nous proposons, à croire que finalement vous vous contentiez parfaitement de ce qui s'était développé pendant les années précédentes.

En même temps, chaque plan local d'urbanisme déterminé par chaque commune, comme vient de vous le rappeler parfaitement Antoine Damiani, a veillé à ce que nous nous coordonnions les uns et les autres pour arriver à un équilibre parfait avec cette agriculture périurbaine à laquelle nous sommes attachés et que nous défendons. Ce n'est pas vous qui avez imaginé de passer en régie municipale les 167 cantines de la ville de Nice, de nous tourner vers l'ensemble de nos producteurs et de nos agriculteurs de la vallée du Var et de faire appel à nos producteurs qui, dans le MIN d'aujourd'hui comme dans celui de demain qui sera encore plus performant pour soutenir les productions locales, nous permettront aux uns et aux autres non seulement de dynamiser l'agriculture périurbaine en laquelle nous croyons, mais aussi d'y faire appel pour nos propres besoins et nos propres services.

Quand j'entends les leçons que certains nous donnent sur le logement en disant « vous n'en faites pas assez », « vous ne bâtissez pas assez », « vous allez voir, on a une loi qui va vous faire passer de 20 % à 25 % d'obligation » et qu'en même temps vous dites « surtout pas de béton », alors dites-moi en quoi il faut bâtir les logements que vous nous reprochez de ne pas bâtir en volume suffisamment important !

Quelles contradictions, Madame Hernandez-Nicaise, parce que le développement durable c'est aussi d'apporter un logement digne pour tous, cela fait partie du développement durable que d'apporter un logement digne pour tous.

Ce que nous considérons justement comme parfait équilibre dans la copie que vous présente madame Véronique Paquis, c'est le choix d'une addition de plans locaux d'urbanisme où nous veillons à cet équilibre entre donner du logement et fournir des emplois. Quand vous voulez simplement créer 150 emplois agricoles, puisque c'est ce que vous nous suggérez, nous voulons en créer plus, mais en même temps nous voulons créer 25 000 emplois dans Éco-Vallée. Vous ne vous souciez peut-être pas des conséquences de la politique du gouvernement sur le taux de chômage qui ne cesse de monter, moi je m'en soucie, et mon souci est d'essayer d'apporter aussi un emploi qualifié à tous les jeunes que nous recevons dans notre université qui est aujourd'hui en plein essor. Si vous restez insensibles à l'implantation de l'Institut méditerranéen des risques de l'environnement et du développement durable dans la plaine du Var, avec les alternances que nous allons mettre en place avec les nouvelles entreprises qui s'implantent notamment dans le domaine de la croissance verte et des éco-industries, eh bien nous, nous n'y sommes pas insensibles et nous trouvons cet équilibre extraordinaire, ce que vous ne soulignez pas.

En réalité, je crois que lorsque vous vous exprimez, vous vous exprimez à l'inverse de ce que vous dicte votre cerveau. Oser nous reprocher de ne pas privilégier les zones agricoles alors que la directive territoriale d'aménagement, mes chers collègues, retenez ce chiffre, nous impose de préserver 200 hectares de zones agricoles dans la plaine du Var, tous les PLU que vous avez votés dans vos conseils municipaux, mesdames et messieurs les maires, mesdames et messieurs les élus qui siégez dans cet hémicycle et qui soutenez vos majorités municipales, nous ont

amenés dans notre concertation et dans ce parfait équilibre où nous sommes solidaires des choix par exemple de Carros ou de Saint-Laurent-du-Var, à préserver 320 hectares de zones agricoles. La directive territoriale d'aménagement nous demande 200 hectares, eh bien pour nous ce n'est pas 200, c'est 320.

Mais cela, madame Hernandez-Nicaise a complètement zappé cette séquence !

Nous mettons 60 % de plus de zones agricoles, 60 %. Je demande que l'on ne retienne qu'un chiffre, c'est que la métropole Nice Côte d'Azur, par l'addition des PLU concertés et votés par l'ensemble des maires des communes périphériques à Éco-Vallée, arrive à 60 % de zones agricoles de plus que ce qui nous est imposé par la directive territoriale d'aménagement.

Voilà pourquoi il me fallait complètement anéantir ce qui vient d'être évoqué par madame Hernandez-Nicaise et qui n'était, je suis obligé de le dire et cela me fait de la peine parce que j'ai beaucoup de respect pour vous, qu'un immense tissu de mensonges. J'en ai fait la démonstration et voilà ainsi déclinée la réalité de ce que traduit le document que vient de vous présenter le professeur Véronique Paquis.

Je vous remercie et je salue en tout cas l'initiative de chacun des maires qui siègent ici et qui sont sans doute les premiers écologistes de ce territoire.

[Applaudissements sur les bancs de la majorité]

Mes chers collègues, il n'y a pas de vote, nous prenons acte de cette présentation.

J'en viens maintenant à la délibération 29.1 qui est notre grand débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2013.

Départ de Mme Josiane Piret.

DOSSIER PRESENTE PAR
MONSIEUR PHILIPPE PRADAL,
CONSEILLER METROPOLITAIN DELEGUE

29.1 Débat d'orientation budgétaire - Exercice 2013

M. LE PRESIDENT.- Avant de laisser la parole au président de la commission des finances Philippe Pradal, je voudrais vous exposer les grandes orientations de ce deuxième budget métropolitain, puisque c'est notre deuxième budget, celui qui nous permet de commencer à avoir une vraie référence puisque nous présenterons dans quelques mois le premier compte administratif de la Métropole.

Le budget 2013 dont nous débattrons fin mars, je veux le dire puisque c'est ce que nous avons souhaité vous proposer avec le conseil des maires, donnera les priorités suivantes :

- un budget volontaire pour le logement
- un budget offensif pour l'emploi (ces deux axes sont complémentaires et j'en dirai un mot dans quelques instants)
- un budget protecteur pour les communes

Logement, emploi, soutien à l'ensemble de l'aménagement des communes.

Un budget protecteur, car la crise est bien là, elle existe et chacun peut constater qu'il était vain d'en nier la réalité.

Dans ce contexte, le Gouvernement a retenu une hypothèse de croissance optimiste de +0,8 % pour bâtir la loi de finances pour 2013, alors que d'autres observateurs font des prévisions beaucoup plus pessimistes.

Ainsi, le Fonds monétaire international, la Commission européenne et l'Organisation de coopération et de développement économiques évaluent la croissance française 2013 entre +0,3 % et +0,4 %.

Quand on sait que ce 0,1 % représente 1 milliard d'euros, nous voyons tout de suite les difficultés auxquelles le Gouvernement va être confronté au cours de l'exercice 2013.

Conséquence d'une croissance nulle et bien que, grâce à l'action des collectivités territoriales, l'augmentation du taux de chômage dans le département soit plus faible qu'au niveau national, plus faible que dans tous les autres départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la situation de l'emploi, au plan national, a continué de se dégrader au cours de l'année 2012.

Le pouvoir d'achat des Français ne sera pas épargné en 2013 par les décisions gouvernementales, avec un taux d'inflation à +1,8 % et des hausses d'impôts qui grèveront le budget des ménages bien plus largement que ce que le Gouvernement a annoncé.

En se fondant sur ses prévisions optimistes, le Gouvernement s'est engagé à contenir le déficit public à 3 % du PIB en 2013, contre 4,5 % en 2012.

Mais, le FMI et la Commission européenne jugent cet objectif irréaliste et tablaient sur un déficit de 3,5 %, avant même la censure partielle de la loi de finances par le Conseil constitutionnel.

Cette décision représente un manque à gagner fiscal compris entre 500 millions et 1 milliard d'euros pour l'État, alors que celui-ci ne dispose d'aucune marge de manœuvre.

Afin de contenir le déficit, la loi de finances prévoyait déjà près de 16 milliards d'euros d'impôts supplémentaires et 10 milliards d'euros d'économies.

Alors comment le Gouvernement va-t-il faire face à ce manque à gagner supplémentaire ?

Il est fort probable qu'un prochain collectif budgétaire - je le dis à l'avance et chacun aura l'occasion de le mesurer, mais je pense, et les parlementaires ici présents pourraient le confirmer puisque, dans nos commissions de finances, nous sommes un peu au cœur de ces réflexions qui sont en cours, notamment Louis Nègre au Sénat et Rudy Salles à l'Assemblée nationale - annulera des crédits supplémentaires puisque le ministre du Budget s'est engagé à ne pas procéder à de nouvelles hausses de la fiscalité. À moins que cette annonce ne soit, comme d'autres, démentie dans quelques mois.

En attendant, les mesures gouvernementales auront déjà un impact très négatif sur nos finances 2013, entraînant, dans le même temps, une baisse de nos recettes et une augmentation de nos dépenses.

Tout d'abord, nous sommes confrontés à la diminution des concours financiers de l'État. La loi de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017 prévoit une stabilisation en valeur des concours financiers versés aux collectivités en 2013, leur diminution de 750 millions d'euros en 2014, c'est-à-dire pas d'évolution malgré l'inflation en 2013, et encore de 750 millions d'euros en 2015, soit 1,5 milliard sur deux exercices.

Mais dans le même temps, le Gouvernement veut faire progresser les montants des dotations de péréquation, que ce soit la dotation de solidarité urbaine ou la dotation de solidarité rurale auxquelles la Métropole n'est pas éligible.

Il ne peut donc que diminuer les autres dotations et allocations qui sont justement celles dont bénéficie la Métropole.

La dotation globale de fonctionnement connaîtra ainsi une baisse de 2,1 millions d'euros par rapport à 2012, passant de 93,5 millions à 91,4 millions.

Les allocations versées par l'État afin de compenser les pertes de produit fiscal décidées par le législateur vont fortement diminuer. Celles de la Métropole devraient s'établir à 7,9 millions contre 8,4 millions l'année dernière.

Entre la dotation globale et la compensation des pertes de produit fiscal, nous toucherons déjà près de 3 millions d'euros d'aide de l'État en moins sur notre fonctionnement.

Parallèlement à cette diminution de dotations, de nombreuses mesures prises par le Gouvernement en matière de personnel ont alourdi le coût du travail.

Je vous parlais des 3 millions que nous ne toucherons plus par rapport à l'année dernière, maintenant je vous parle des augmentations de charges qui vont se rajouter à ces 3 millions.

Ces charges supplémentaires, que nous évaluons à 1,93 million d'euros, résultent de deux types de mesures.

Il y a tout d'abord celles qui vont bénéficier directement à nos agents, principalement :

- le relèvement du SMIC : à la limite, je ne conteste pas cette mesure, elle est annuelle et chaque gouvernement procède ainsi, nous l'anticipons donc chaque année ;
- l'augmentation de la valeur du point d'indice de 0,5 % ;
- la refonte du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- la garantie individuelle du pouvoir d'achat.

J'adhère à toutes ces mesures qui sont positives et je les soutiens.

Mais il y a ensuite celles qui sont négatives :

- l'assujettissement aux charges sociales patronales des heures supplémentaires qui pénalise également nos agents, car ce sont des charges de plus pour nous mais aussi pour nos agents ; on augmente le SMIC, on relève le point d'indice, on fait une refonte du cadre d'emplois, on donne une garantie individuelle de pouvoir d'achat, mais on instaure des charges sociales supplémentaires pour la collectivité et pour les agents ;
- l'augmentation des taux de cotisations retraite.

Qu'elles diminuent nos recettes ou augmentent nos charges, l'impact des mesures gouvernementales sur nos marges de manœuvre s'élève donc à plus de 4,5 millions d'euros. Nous avons, de par la politique de l'État, un manque à gagner de 4,5 millions par rapport à l'exercice 2012.

Cet impact sera renforcé en 2014 avec la baisse des dotations et le fort relèvement du taux de TVA réduit qui alourdira le coût des services transports et collecte notamment. En effet, mes chers collègues, en faisant passer la TVA de 7 % à 10 %, 7 % sur les produits alimentaires mais aussi sur les transports, cela touche ce service, cela touche aussi les travaux ; ceux qui font des travaux à domicile payeront des factures avec une TVA à 10 % plutôt qu'à 7 %, ce qui encouragera sans doute le travail au noir. En ce qui nous concerne, cela n'encouragera pas le travail au noir au sein de la Métropole, en tout cas sur notre initiative, mais cela nous coûtera « plein pot » 3 % de plus sur toutes les commandes, sur tous les appels d'offres, sur tous les marchés publics que nous passerons, il y aura un coût supplémentaire de 3 %, il faut le savoir. Cela touche également un autre domaine qui est une de nos compétences majeures : celui de la collecte.

Voilà rapidement tracé le contexte économique défavorable, aggravé par la politique gouvernementale, dans lequel nous avons préparé ce débat d'orientations budgétaires.

Vous le constatez, les nombreuses incertitudes qui pèsent sur nos finances nous obligent à formuler des orientations budgétaires prudentes.

Notre budget 2013 reposera sur quatre orientations politiques fortes :

Tout d'abord, le maintien d'une politique d'investissement soutenue, les dépenses d'équipement 2013 s'élevant à environ 208 millions d'euros.

Ensuite, je m'y suis engagé avec vous et le conseil des maires, nous ne toucherons pas à la fiscalité ; j'ai toujours promis depuis le premier jour que nous n'augmenterions pas la fiscalité des entreprises. Alors que le Gouvernement fait porter des charges supplémentaires sur les entreprises et donc une perte de compétitivité, il n'est pas question que nous alourdissions la barque pour les entreprises de la métropole et j'espère bien d'ailleurs qu'en n'alourdissant pas les charges des entreprises qui relèvent de notre compétence là où d'autres territoires de France passeront par cette augmentation de la fiscalité sur les entreprises, cela donnera peut-être aussi plus de compétitivité aux entreprises de la métropole de Nice Côte d'Azur par rapport à d'autres territoires de France.

Troisième point important : la maîtrise de l'endettement. Pour moi il n'était pas question de nous endetter davantage, il convenait donc de veiller à n'emprunter qu'à peu près l'équivalent de ce que nous remboursons, pour rester peu ou prou - et Philippe Pradal en parlera dans quelques instants - au niveau d'endettement qui est le nôtre.

Enfin, l'amélioration de notre gestion, passant par la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement. Chacun comprend bien, en effet, qu'avec moins d'aides de l'État, le seul moyen de parvenir à maintenir nos investissements à haut niveau pour soutenir l'activité, à maintenir la dette au même niveau et à ne pas emprunter à un niveau qui nous fasse augmenter la dette, à ne pas augmenter la fiscalité, c'est de réduire encore plus nos charges de fonctionnement.

Je veux remercier Philippe Pradal et l'ensemble des services, autour de notre directeur général des services, madame le préfet Anne Boquet, ainsi que l'ensemble des présidents et vice-présidents de commission et l'ensemble des commissaires qui ont participé à nos réunions de travail, pour avoir réussi l'exercice, séance de travail après séance de travail, de vous proposer aujourd'hui cet équilibre dans nos orientations budgétaires.

- Première orientation : la poursuite d'une politique d'investissement soutenue.

Nous restons à un niveau très ambitieux puisque pour 2013 les dépenses d'équipement seront de 208 millions, soit un montant exactement comparable à celui de 2012. Je pense que peu de territoires et de collectivités en France, si nous

nous comparons, réussiront cette année à rester au même niveau d'investissement que l'année précédente.

Cet effort d'investissement constituera, en premier lieu, un soutien non négligeable aux artisans et entreprises locales. C'est donc un message fort qui est envoyé au monde de l'entreprise dans notre département.

Cet effort d'investissement constitue en premier lieu un soutien non négligeable aux artisans et aux entreprises locales.

Je rappelle que depuis 2009, près de 1 milliard et 80 millions d'euros auront été investis pour soutenir l'emploi sur notre territoire.

La Métropole assume pleinement son rôle de soutien à l'économie locale et à l'emploi.

Ces investissements permettront par ailleurs de renforcer le niveau d'équipement au profit de nos populations. En effet, il faut toujours le rappeler, et je sais que les maires le font dans leur commune, il est important d'unir nos efforts. D'ailleurs lorsque je vois l'évolution de la copie sur la réforme territoriale qui devrait être présentée d'ici la fin de ce semestre par le Gouvernement, pousser Marseille, Lille, Nantes, Toulouse et Bordeaux à entrer dans le même modèle que le nôtre, c'est commencer à penser de l'autre côté que le modèle que nous avons bâti est plutôt un modèle de référence.

Tous les équipements publics que nous votons ici en investissement sont financés par les recettes qui nous viennent des entreprises sans augmenter leur fiscalité, ils ne sont pas financés par la fiscalité des ménages. Quand dans une commune on livre un équipement par la proposition que vous faites et la décision que vous prenez ici au nom de votre commune, vous pouvez dire à vos administrés que c'est sans faire appel à la fiscalité des ménages.

Je prends quelques exemples :

- la production et la réhabilitation de logements sociaux (8 M€) ;
- la voirie (70,6 M€, même niveau que l'année dernière) ;
- l'extension, l'entretien ou la réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement (28,3 M€) ;
- la création et la réhabilitation de stations d'épuration (plus de 10 M€) ;
- les projets relatifs à la rénovation urbaine (13 M€) ;
- les opérations préparatoires relatives au transfert du marché d'intérêt national sur les terrains de La Baronne en vue de la réalisation du Grand Arénas (2 M€) ; quand on se plaint de le voir se déplacer sur les terrains de La Baronne, le partenariat que nous avons signé avec la chambre d'agriculture et l'ensemble des producteurs, des maraîchers et des grossistes démontre bien que le plan que nous avons validé avec eux lors de grands débats et de grandes

réunions de travail, leur propose d'un côté un outil mieux adapté au marché d'aujourd'hui et, de l'autre côté, les premiers chantiers que nous lançons sur le Grand Arénas représentent une part des 20 000 emplois que nous entendons créer dans les années qui viennent ; ce sont là des réalités ;

- les travaux préparatoires à la création de ligne est-ouest du tramway (11 M€) ;
- la mise en service de l'extension de la ligne 1 du tramway (8,18 M€).

Compte tenu des efforts importants réalisés sur les dépenses de fonctionnement, ce programme d'équipement sera autofinancé à hauteur de 80 à 85 millions.

- Deuxième orientation : pas d'augmentation de la fiscalité.

Je tiens à vous présenter quelques éléments de comparaison entre la Métropole et les communautés urbaines de taille similaire.

Pour la cotisation foncière des entreprises, nous pratiquons une fiscalité professionnelle raisonnable. Notre taux de CFE de 28,88 %, est inférieur à ceux de Bordeaux (34,91 %), Lille (33,64 %), Toulouse (32,9 %) ou Marseille (32,63 %).

Je veux par ailleurs souligner devant vous les économies réalisées par les entreprises métropolitaines, suite à la suppression de la taxe professionnelle.

Ainsi, selon nos estimations, le produit de la fiscalité professionnelle unique de 2013 s'établira à 99,7 millions d'euros, à comparer au montant de compensation relais perçu en 2010, qui s'élevait à 146,5 millions d'euros.

Cela représente une économie de près de 46,8 millions soit 32 % pour nos entreprises.

S'agissant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, avec un taux moyen de 10,90 %, la Métropole se situe largement en deçà de Marseille (17,80 %), dites-le bien à vos administrés, et Lille (16,71 %) et à un niveau très proche de Strasbourg (10,78 %) et de Nantes (10,73 %).

- Troisième orientation : un recours à l'emprunt maîtrisé.

L'emprunt d'équilibre envisagé pour financer notre programme d'investissements s'élèvera au maximum à 87,5 millions en fonction du pourcentage d'exécution du budget et des reports de l'exercice 2012 dont les montants ne sont pas encore connus.

- Quatrième orientation : la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Celle-ci passe tout d'abord par la réorganisation de l'administration et notamment la poursuite de la mise en commun des services entamée en 2010.

Depuis le 1er janvier, 1 446 agents au total sont mutualisés avec l'intégration dans le périmètre de la gestion unifiée des directions des bâtiments et de la prévention

des risques urbains et des agents mis à disposition à titre onéreux du comité d'entraide sociale du personnel.

Cette maîtrise des dépenses passe ensuite et surtout par un plan d'économies concrètes pour 2013.

Dans le contexte actuel, et pour nous permettre de conserver nos marges de manœuvre, des efforts sans précédent - et je vous demande de retenir ces chiffres - ont été consentis en matière de charges courantes, car pour être efficace, cette maîtrise doit être durable.

Au moment où nos administrés, qui voient leur pouvoir d'achat diminuer, attendent de notre part des gestes significatifs sur notre train de vie, il est important de leur adresser ce message et de montrer que nous sommes là pour essayer d'être attentifs à chaque petite dépense, depuis l'achat du moindre stylo jusqu'à ce qui alimente l'énergie de nos bâtiments, de nos postes de travail, de nos ordinateurs, etc. Je cite des points très significatifs et que chacun de nos administrés comprendra.

Ces économies de fonctionnement se déclinent comme suit :

- 500 000 € pour les fournitures de bureau et d'habillement ;
- 500 000 € sur le nettoyage des locaux ;
- 500 000 € pour le parc automobile et ce, en dépit de la très forte augmentation du prix des carburants.

En 2013, 200 véhicules de service seront retirés.

Je le regrette pour un certain nombre de nos agents mais je remercie à la fois nos partenaires sociaux et leurs syndicats pour leur compréhension. Supprimer des véhicules de service c'est supprimer des consommations de fluides et c'est ainsi que nous arrivons à ces mesures d'économie.

Parallèlement, le parc de véhicules électriques mis à disposition des agents sera porté à 27, la Métropole possédant au total 70 véhicules électriques.

Je vous rappelle qu'en rechargeant la nuit, on fait un plein à 1 euro.

- 600 000 € pour l'informatique et la téléphonie ;
- 600 000 € par l'optimisation des relocalisations des services pour réduire le coût des locations ; j'avais demandé qu'un gros travail soit fait, l'acquisition du Plaza a permis de supprimer des loyers et nous allons continuer en 2013 ces opérations à tiroirs où l'on supprime des loyers en regroupant les services. Je sais les difficultés que cela pose pour un certain nombre de nos collaborateurs qui travaillaient dans un secteur de la ville et auxquels nous demandons de faire un effort en les relocalisant ailleurs, mais c'est une nécessité, quand on aime la collectivité et que l'on veut la faire aimer par

nos concitoyens, on doit se montrer exemplaire dans son attitude au quotidien ;

- 150 000 € de réduction des missions et stages proposés au profit des stages du Centre national de la fonction publique territoriale.

Au global, les mesures que je viens de citer représentent plus de 2,6 millions d'euros. Ah ! Si l'État n'avait pas réduit d'autant ses dotations ! C'est donc en réalité l'État qui réduit le confort de nos agents de 2,6 millions. L'État nous apportant 2,6 millions de dotations de moins, c'est sur le confort de travail de nos agents que nous sommes obligés de le prendre si nous voulons maintenir notre niveau d'investissement et ne pas augmenter notre fiscalité.

Je veux maintenant développer plus particulièrement les quatre secteurs prioritaires du budget 2013 dans lesquels nous investirons.

Voilà comment nous avons réussi à maintenir le taux d'investissement et à ne pas augmenter la fiscalité en baissant les charges de fonctionnement et en faisant des économies, et voici maintenant où nous plaçons nos investissements pour qu'ils soient productifs.

Tout d'abord, le logement.

La crise économique ne doit pas nous faire oublier celle du logement qui frappe certains de nos concitoyens.

Comme je vous l'ai indiqué en préambule, le budget 2013 sera un budget volontaire pour le logement.

La Métropole mobilise l'ensemble des acteurs concernés, qu'il s'agisse :

- de produire une offre nouvelle pour répondre à tous les besoins, hébergement d'urgence, locatif social ou intermédiaire et l'accession aidée à la propriété ; je veux remercier notamment Dominique Estrosi-Sassone, la présidente de la commission logement, habitat et rénovation urbaine, ainsi que ses vice-présidents et notamment pour la partie rurale je remercie Josiane Borgogno, mais aussi tous les membres de la commission qui ont fait un formidable travail ;
- d'améliorer le parc privé ;
- ou, aux côtés de l'Agence nationale de la rénovation urbaine, de rénover les grands quartiers d'habitat social.

La Métropole est de fait un acteur incontournable et cela se traduira en 2013 par l'inscription de crédits qui seront compris, en investissement, entre 20 millions d'euros et 22 millions d'euros contre 17 millions d'euros au budget primitif 2012.

8 millions seront affectés aux opérations de production et de réhabilitation de logements sociaux.

Cela permettra notamment :

- L'agrément de 1 268 logements locatifs sociaux (je vous demande de retenir ce chiffre) conformément aux objectifs du programme local de l'habitat (PLH) ; nous le respectons donc parfaitement, il a été fixé pour 2010-2015 et nous nous y tenons.

- La mise en œuvre de la charte de partenariat public/privé signée en 2012 qui constitue une première en France.

  Je ne voudrais pas qu'on l'oublie, parce que je vois les grandes leçons qui ont été données notamment pendant la campagne présidentielle, quand on nous a expliqué qu'il fallait peser sur l'exigence de contenir les prix au mètre carré, les faire baisser, qu'on allait prendre des dispositions législatives pour imposer, par la loi, de contenir les prix du foncier, etc. D'abord on n'a rien vu arriver dans tout cela, mais nous, par le dialogue et la concertation, nous avons réussi à signer avec quinze bailleurs sociaux et avec vingt-deux entreprises nationales, des bâtisseurs-constructeurs, une charte qui nous permet désormais de faire en sorte que le prix de vente à l'acquisition ne dépasse pas le plafond fixé à 2 900 euros TTC le mètre carré alors qu'il est de 5 200 euros actuellement.

  Sachez que d'autres nous regardent et interrogent Dominique Estrosi-Sassone à la Fédération nationale de l'habitat social ; ils ont confiance en elle puisqu'ils l'ont nommée secrétaire général et 80 % d'entre eux, qui ne sont pas inscrits sur les mêmes bancs que ceux sur lesquels nous siégeons pour beaucoup d'entre nous, lui disent : « Madame, expliquez-nous comment vous faites, car nous, nous n'y arrivons pas ». Le prix du marché est à 5 200 euros/m² et, par le dialogue et la concertation, nous avons réussi à l'échelle de notre métropole à imposer à quinze bailleurs sociaux et à vingt-deux bâtisseurs-constructeurs de se fixer à 2 900 euros/m².

- Le lancement de l'OPAH « renouvellement urbain » du centre-ville de Nice dans le cadre du PNRQAD.

- L'installation de l'observatoire des loyers du parc privé, dont l'objectif est de faciliter la connaissance du parc de logements, d'en comprendre le fonctionnement, de définir et d'orienter la politique métropolitaine de l'habitat privé.

- Des actions en faveur de la création de logements pour étudiants à Nice et Cagnes-sur-Mer.

C'est un geste fort aussi que nous voulons faire en direction de notre jeunesse. On ne peut pas vouloir doper, comme nous le faisons, l'université de Nice Sophia-Antipolis et en même temps ne pas apporter les réponses en matière de logements étudiants.

Je vous annonce également qu'en 2013, nous créerons un outil d'aménagement propre à la Métropole, sous forme d'une société d'économie mixte ou d'une société

publique d'aménagement, piloté par les élus du territoire, dédié à l'habitat et à l'aménagement. L'objectif est de gagner en efficacité sur :

- la production de logement neuf et l'acquisition-amélioration
- l'accompagnement des propriétaires pour la réhabilitation
- la réalisation des projets d'aménagement ou de requalification des communes

Nous interviendrons également dans le parc privé, avec le lancement en mars de l'étude pré-opérationnelle afin de définir le cadre et les moyens des programmes qui seront en place début 2014, portant :

- tout d'abord, sur un programme d'intérêt général thématique, relatif :
  - au logement indigne et insalubre
  - à la précarité énergétique
  - à l'adaptation au handicap et au vieillissement de la population
  - à la production de loyer maîtrisé
- ensuite, sur des opérations programmées d'amélioration de l'habitat, notamment pour la requalification des cœurs de village, pour les communes qui seront volontaires pour s'engager dans cette démarche.

Enfin, nous allons initier des actions spécifiques au haut pays, que j'ai annoncées vendredi dernier à Roquebillière à l'occasion d'une réunion tenue avec tous les maires de la Vésubie et de la Tinée, puisque nous voyons bien qu'en matière de logement, nos territoires ont des attentes différentes les unes des autres.

Il fallait donc les intégrer dans notre PLH qui a été voté dans le cadre de la précédente communauté urbaine et rajouter la partie qui rentrait dans la métropole. Cette réunion nous a permis de déterminer nos orientations et, à cette occasion, dans l'attente des résultats de l'étude pré-opérationnelle dont je parlais il y a quelques instants, nous lancerons des initiatives à titre transitoire, et notamment la mise en place de moyens plus incitatifs en faveur des propriétaires bailleurs s'engageant dans une démarche de conventionnement. La Métropole versera une prime de 2 000 euros par logement conventionné.

L'objectif est d'aider environ 50 propriétaires à réhabiliter des logements pour les mettre ensuite sur le marché locatif avec des loyers maîtrisés et - je le dis parce que nous y sommes attachés - y loger des actifs. Priorité aux actifs.

Il est en effet pertinent de maintenir une intervention sur les logements vacants, non pas en les réquisitionnant mais en incitant les propriétaires à les remettre sur le marché avec des dispositions incitatives.

Ensuite, nous engageons dès maintenant un soutien plus adapté aux propriétaires occupants modestes et très modestes, avec une aide aux travaux de traitement de l'insalubrité ou d'adaptation au handicap.

La Métropole facilitera ces travaux par une aide plafonnée à 4 000 euros par logement avec un objectif de 50 logements par an, et une aide complémentaire pour lutter contre la précarité énergétique. Tant de familles (les maires qui sont ici peuvent en attester), les anciens dans les villages, comme on dit chez nous, ont un pouvoir d'achat très faible, sont en grande difficulté et sont propriétaires de leur logement, car ce n'est pas parce qu'on est propriétaire de son logement que l'on est riche, on est malheureusement souvent très pauvre, ces familles n'ont même pas le premier centime d'euro pour pouvoir investir afin de faire des économies sur leur facture énergétique, c'est pourquoi nous proposons une aide pour la remise en état de dignité de leur logement, puisque l'un n'est pas exclusif de l'autre, et une prime de 1 000 euros pour faire des travaux de lutte contre la précarité énergétique afin de faire baisser leur facture énergétique et leur redonner du pouvoir d'achat. Telles sont les mesures que nous avons décidé de prendre lors de cette réunion que nous avons tenue à Roquebillière vendredi dernier.

En même temps, nous avons prolongé jusqu'à fin décembre 2013 l'opération d'amélioration de l'habitat de la Vésubie, à Roquebillière, Venanson, Belvédère, La Bollène-Vésubie et Saint-Martin-Vésubie, qui se terminait en juin prochain, le temps de la mise en place des futurs programmes opération d'amélioration de l'habitat et programme d'intérêt général.

Enfin, je citerai le lancement de l'étude sur le logement des saisonniers. Nous devons doper notre économie, toujours en direction des actifs mais pour une autre catégorie d'actifs, il ne s'agit pas des personnels de nos collectivités, de l'État, du département, ni des artisans et des petites entreprises valléennes, mais cela touche les saisonniers dans le cadre de notre politique de tourisme dans les stations de sports d'hiver et les communes touristiques, puisque la plupart de nos communes ont valorisé leur patrimoine culturel ces dernières années pour en faire des lieux d'attractivité importants. Or, l'absence d'offre de logement satisfaisante ou adaptée peut compromettre le recrutement des saisonniers et constituer un frein au développement de l'économie de ces communes. Avec cette étude nous établirons un état des lieux précis pour proposer des actions innovantes.

Notre deuxième priorité sera de conduire une politique offensive en faveur de l'emploi et du développement économique.

Nos actions, en ce domaine, se déclineront de la manière suivante :

En premier lieu, le haut niveau d'investissement de la Métropole bénéficiera naturellement au tissu économique local.

Nos 208 millions de dépenses d'équipement doivent bénéficier avant tout aux entreprises locales.

J'ai d'ailleurs fait voter par le Parlement, il y a maintenant huit mois, une résolution adoptée à l'unanimité, pour permettre au Gouvernement français - pour celui d'hier c'était sur la fin, celui d'aujourd'hui peut en profiter - d'obtenir de Bruxelles la mise en place, comme d'autres pays de l'Union européenne le font, d'un « small business act ». Cela permet aux collectivités locales de mettre dans

leurs cahiers des charges, pour leurs appels d'offres, que nous retiendrons prioritairement les entreprises locales qui soumissionnent à nos marchés publics.

Je souhaite que cela puisse évoluer, en tout cas j'ose espérer que ce sont nos entreprises locales qui seront les premières à bénéficier des mesures que nous prenons là.

En deuxième lieu, nous développerons l'attractivité de notre territoire pour favoriser l'installation d'entreprises.

L'un des leviers de la Métropole à cet égard est la promotion économique et touristique de notre territoire à l'étranger.

Pour cela, nous pouvons compter sur les interventions de l'office du tourisme de Nice et de l'agence Team Côte d'Azur dont nous avons contribué fortement à la réorganisation interne.

Je tiens à apporter un éclairage sur cette compétence accordée aux métropoles.

Les travaux de la commission locale d'évaluation des ressources et charges transférées, menés l'an dernier avec le conseil général et le conseil régional, ont arrêté leurs contributions respectives et c'est aujourd'hui pour moi l'occasion de vous les révéler.

Vous savez que la compétence majeure de la promotion économique du tissu local relevait, avant la création de la métropole, du Conseil régional et en deuxième lieu du Conseil général, mais prioritairement du Conseil régional ; je me demandais pourquoi le Conseil régional ne voulait pas aussi facilement que l'a fait le Conseil général, nous transférer des compétences qui nous revenaient de droit.

La commission locale d'évaluation des ressources et charges transférées s'est réunie sous la présidence de madame Lamarque, la présidente de la chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur, à plusieurs reprises. Elle est allée fouiller dans les dossiers de la Région pour connaître l'effort que faisait le Conseil régional pour nous soutenir et soutenir nos entreprises. Pour le Conseil général on le savait déjà puisque, d'entrée de jeu, il n'a pas attendu que la CLECT se réunisse : c'est 1,2 million d'euros. Ces 1,2 millions, nous les réinjectons dans Team Côte d'Azur pour être partenaires avec la CCI et le Conseil général, à 33,3 % chacun.

Quant au Conseil régional, essayez d'imaginer puissamment, au fond de vous-mêmes, un chiffre plus important par rapport à celui du Conseil général, puisque c'est la Région qui a la compétence majeure pour nous soutenir. Je dis bien un chiffre plus important : est-il de 10 000, 20 000, 30 000, 100 000, 200 000, 1 000 000 de plus ? Non ! En tout et pour tout, sur la moyenne des cinq dernières années, chaque année le Conseil régional, dans sa compétence majeure, a investi pour le soutien aux entreprises des Alpes-Maritimes, pour leur promotion à l'international, 10 976 euros par an !

Je vous laisse le soin d'apprécier, mes chers collègues : 10 976 euros, c'est la somme qui nous sera transférée par le Conseil régional pour pouvoir assumer sa compétence en ses lieu et place. Je vous laisse juges, mes chers amis. Certains n'ont plus le droit de nous donner quelque leçon que ce soit ici.

Malgré ce soutien régional dérisoire, nous redynamisons notre attractivité touristique grâce à la multiplication des événements culturels et sportifs.

Les chiffres de l'industrie touristique sont tous les ans plus exceptionnels :

- à l'aéroport : en 2012, +7,5 % de trafic et 11,2 millions de passagers ;

- les stations de ski ont connu de nouveaux records de fréquentation durant les vacances de Noël, le chiffre d'affaires des remontées mécaniques à Isola 2000 et Auron, où nous sommes désormais actionnaires à 51 %, a augmenté respectivement de 8 % et 10 %.

Les retombées économiques de cette politique événementielle sont considérables pour le tissu économique local.

Cette croissance de l'activité touristique bénéficie aux recettes des taxes de séjour qui viennent alimenter chacune de nos communes. En effet nous avons tenu, dans la compétence que nous avons saisie de promotion économique à l'international, à ce que la taxe de séjour, comme les offices du tourisme, reste de la compétence des communes et puisse être récupérée par chaque commune.

Notre attractivité économique internationale est également en hausse en 2012 avec quatorze décisions d'investissement pour la Métropole représentant 200 emplois nouveaux.

Parallèlement, notre dispositif de pépinière et d'hôtel d'entreprises a permis la création de 35 entreprises et de 180 emplois depuis 2008.

Mais il n'y aurait pas d'implantation sans actions en vue de redynamiser nos zones d'activités économiques.

En complément de l'offre majeure de l'Éco-Vallée, il s'agit par exemple de la création de la zone d'activité du Roguez, des travaux à Saint-Jeannet, ou de la requalification de la zone industrielle de Carros.

Toutes ces actions permettront le développement des entreprises locales et offriront du foncier économique à nos nombreux prospects.

Au moment où le Gouvernement met en place une politique fiscale qui dissuade les investisseurs, je les invite, au contraire, à s'installer sur le territoire métropolitain.

J'ai proposé, à cette fin, la création d'un passeport Nice Côte d'Azur.

Depardieu est allé chercher un passeport en Russie, je trouve qu'on ferait mieux de rendre hommage à tout ce que Gérard Depardieu a donné à la culture française et à son cinéma pendant des années plutôt que d'en faire un bouc émissaire, mais forcément il ne faisait pas partie, comme monsieur Yannick Noah, des soutiens de monsieur Hollande ; Yannick Noah qui lui, a pris non pas son passeport mais a placé ses avoirs à l'étranger depuis bien longtemps, mais lui, on n'en fera pas un bouc émissaire.

Mais après tout, en matière de passeport, nous pouvons aussi envoyer un message selon lequel il y aurait un passeport qui pourrait être aussi très attractif : le passeport de la métropole Nice Côte d'Azur. Depuis que je l'ai annoncé devant le monde économique, nous avons des réactions assez intéressantes. Ce passeport propose, au cas par cas, d'attribuer 200 000 euros d'aides directes sur trois exercices fiscaux aux entreprises s'implantant sur notre territoire et y créant un nombre significatif d'emplois. Déjà, des dirigeants de grandes entreprises mondiales parient sur la mutation économique et sociale que nous avons engagée.

Nous sommes en effet en pleine négociation avec un grand groupe pour la réalisation de son siège européen de 10 000 m² permettant la création de 300 à 400 emplois.

La dynamique de nouvelles recettes et de nouveaux emplois est ainsi engagée et porte déjà des résultats probants pour la contribution économique des entreprises : elle était de 96 millions d'euros en 2011, de 100 millions d'euros en 2012 et devrait être de 104 millions en 2013.

Ces très bons chiffres sont notamment possibles grâce aux effets positifs induits par l'Éco-Vallée.

Je vous parle de ceux qui ont déjà été attirés par Éco-Vallée et la métropole au cours de l'année écoulée, mais s'agissant du passeport, depuis que nous avons rendu publique notre initiative, une dizaine d'entreprises ont répondu et déjà initialisé une action : une entreprise étrangère pour 400 emplois, un groupe franco-américain pour 500 emplois, une entreprise mécanique de l'est de la France pour 30 emplois, un groupe international de restauration pour 50 emplois, une société de Web française en création qui réside à Paris et Nice pour 25 emplois, la création d'un centre de R&D en provenance du Canada dans le secteur de la santé pour 50 emplois, une société de commercialisation de produits cosmétiques de Mulhouse pour une trentaine d'emplois. Voilà déjà plus de 1 000 emplois de la part d'entreprises qui se sont fait connaître, qui souhaitent s'implanter depuis l'annonce du passeport de la métropole Nice Côte d'Azur et qui nous rapporteront des recettes fiscales supplémentaires sans doute en 2014 pour pouvoir compenser là aussi le manque à gagner de l'État, car justement, en troisième lieu, c'est ce qui marquera la montée en puissance des opérations d'aménagement de l'Éco-Vallée.

Nos interventions aux côtés de l'établissement public d'aménagement de la Plaine du Var se poursuivent.

Pour mémoire, elles concernent :

- l'aménagement du futur quartier d'affaires du Grand Arénas dont les travaux démarrent
- la technopole Nice Méridia
- l'opération La Baronne-Lingostière
- l'éco-quartier de Saint-Martin-du-Var

Sont notamment programmées en 2013 :

- la préparation du transfert du MIN
- les opérations de dévoiement de réseaux pour le pôle d'échanges multimodal
- la participation à l'avant-projet du futur pont-rail qui permettra à la ligne de tramway ouest-est de desservir l'aéroport

Je souhaite vous rappeler les retombées fiscales attendues de l'Éco-Vallée telles qu'elles figurent dans le protocole financier signé par l'État, la Région, le Conseil général, la ville de Nice et la Métropole :

- + 400 000 € dès 2016
- + 2 M€ en 2017
- + 4,5 M€ en 2018
- + 6,3 M€ en 2019

On a déjà un décompte prévisionnel des futures retombées d'Éco-Vallée. Ces retombées atteindront puis dépasseront 10 millions d'euros par an à partir du début de la décennie suivante.

Elles devraient ensuite se stabiliser à plus de 20 millions d'euros à la fin de la période du protocole financier dans quinze ans.

Je précise que ces chiffres restent prudents puisqu'ils sont fondés sur la réalisation de seulement 50 % des objectifs commerciaux des opérations prioritaires.

Enfin, nous poursuivrons les efforts engagés en matière d'insertion et d'emploi, notamment dans le cadre du plan local pour l'insertion et l'emploi, par la multiplication des partenariats, une adaptation aux besoins exprimés par les entreprises, et par le développement du suivi personnalisé des personnes les plus en difficulté.

J'ajoute que la Métropole organisera, le 14 février, son 8e Forum pour l'emploi qui avait réuni l'année dernière près de 12 500 personnes.

Nombre d'opérations pour les communes sont prévues en 2013 :

- la voirie : les crédits de 70 millions d'euros sont reconduits ;
- l'eau et l'assainissement : 28,2 millions d'euros ;
- les transports métropolitains : le succès de la politique métropolitaine de transport justifie pleinement la poursuite de nos efforts par la mise en régie

au 1er septembre et par la livraison de l'extension de la ligne 1 de tramway jusqu'à Pasteur et les travaux préparatoires à la ligne ouest-est.

Enfin, dernière priorité, la solidarité avec les communes.

Les maires ont fait le choix de poursuivre la politique de solidarité entre les communes. Je veux insister une nouvelle fois sur ce point.

Alors que l'on nous explique au plan national qu'il faut établir une véritable péréquation entre les territoires plus favorisés et ceux qui le sont moins, je rappelle que cette péréquation existe déjà à l'échelle de la Métropole où la commune la moins peuplée, Marie, compte 84 habitants et la plus peuplée, Nice, 343 220 habitants.

Nous pratiquons cette péréquation dans tous nos domaines de compétence, comme l'assainissement, avec des travaux colossaux pour la réhabilitation ou la réalisation de stations d'épuration dans les communes. De plus, la dotation de solidarité métropolitaine constitue l'autre volet de cette politique de péréquation. En 2013, elle s'élèvera à 9,1 millions d'euros, c'est-à-dire exactement le même montant.

L'État diminue sa dotation avec la métropole et nous maintenons notre dotation de solidarité avec chaque commune de la métropole. On ne touche rien, on continue à exercer la même solidarité. Quand je vois la péréquation dont nous sommes victimes, qui passe de 150 millions d'euros à 350 millions d'euros sur l'ensemble des communautés urbaines de France, est-il normal que l'on prélève sur notre dotation la péréquation soi-disant du fait que nous serions riches, prenons le logement, ne pensez-vous pas qu'il vaudrait mieux nous la laisser et nous aider à nous rapprocher un peu plus du chiffre fixé par la loi SRU ? Non ! On nous dit : il faut vous rapprocher du chiffre mais on ne vous donne pas les moyens, au contraire, on vous les enlève et on donne à des gens qui n'ont pas le même niveau d'effort fiscal que le nôtre et que l'on considère comme pauvres. C'est sûr, si une commune applique des taux de fiscalité qui sont la moitié des nôtres, cette commune a moins de ressources. Eh bien, que la commune fasse le même effort fiscal que le nôtre, plutôt que de prendre l'argent des habitants de Nice Côte d'Azur pour le donner à des gens qui n'ont pas des politiques aussi vertueuses que les nôtres et qui ne savent même pas que cela vient de nous, parce que l'État ne nous verse pas de dotation et fait semblant de faire croire que c'est lui qui donne, sur notre dos. La réalité est là. Alors que nous, nous le faisons de manière verticale en finançant une station d'épuration, un réseau d'adduction, de la voirie, en donnant une dotation de solidarité à l'ensemble de nos communes ; la solidarité doit se faire à l'intérieur de notre périmètre, pas en direction d'un autre territoire de France. Voilà contre quoi il nous faudra lutter au cours des années futures.

J'aurai bien entendu l'occasion de vous exposer, lors du vote du budget le 25 mars prochain, le détail des grands axes de nos actions pour 2013 et les investissements qui les accompagneront.

Mais je veux revenir, pour terminer, sur les incertitudes qui règnent et sur les problèmes d'autonomie fiscale auxquels nous serons de plus en plus confrontés.

Je cède maintenant la parole à Philippe Pradal, en le remerciant encore pour le travail important qu'il a effectué avec l'ensemble de ses équipes, pour qu'il nous présente l'architecture de ce budget.

Vous avez la parole, mon cher collègue.

M. PRADAL.- Monsieur le Président, merci.

Mes chers collègues, juste des propos en contrepoint de ce qui vient d'être dit.

D'abord et avant toute chose, un remerciement tout particulier aux présidents de commission et vice-présidents avec qui nous avons eu l'occasion de déjà travailler sur ces orientations sur lesquelles nous avons terminé le travail avant l'élaboration du budget ; un budget, nous le savons tous, est une œuvre collective, mais j'avais plaisir à le rappeler.

Je voudrais également adresser mes remerciements aux membres de la commission des finances parce que nous avions pour la deuxième fois à faire face à l'exercice de la présentation d'un rapport d'orientations budgétaires et les débats de cette année ont été particulièrement riches, soutenus, et je voulais les remercier pour cette séance de travail qui a permis d'éclairer et d'affiner un certain nombre d'éléments de communication.

Enfin mon intervention ne serait pas complète si je ne faisais pas référence au calendrier et si je ne souhaitais pas une bonne fête à toutes les Véronique et en particulier à ma voisine immédiate *[Applaudissements]*.

Pour revenir à des sujets moins agréables, le calendrier et la justification de la présentation en fourchettes de ce rapport d'orientations budgétaires, ainsi que le président l'a rappelé, vous savez qu'un haut niveau d'incertitudes demeure sur un certain nombre d'interventions de l'État, dont d'ailleurs l'Association des maires de France s'est fait écho, et il était important de pouvoir vous présenter ce document en fourchettes parce qu'il nous appartient d'exploiter les quelques semaines qui nous restent avant de finaliser le budget pour pouvoir être plus précis.

Je vais faire un rappel des grandes masses et apporter un éclairage sur certains points particuliers qu'il me paraît important de souligner.

Nos recettes réelles de fonctionnement devraient s'établir dans une fourchette entre 770 et 775 millions d'euros. Je rappelle, parce qu'on a peut-être tendance à l'oublier, que la fiscalité de Nice Côte d'Azur subit cette année encore une ponction de 26 millions d'euros au titre du FNGIR.

À quoi cette ponction correspond-elle ? Elle correspond à la différence entre ce que nous devrions recevoir dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle et ce

que nous recevons réellement puisqu'afin de garantir que les produits des communes ayant moins de dynamisme économique ne soient affectés, il a été réalisé cette ponction qui représente encore sur notre budget 2013 près de 26 millions d'euros ; nous avons 26 millions de recettes en moins dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle que ce que nous devrions avoir si ce mécanisme de péréquation n'avait pas été mis en place.

La baisse des dotations de l'État a été présentée, je ne pense pas qu'il soit complètement nécessaire d'y revenir.

Un point particulier sur les produits de la convention de la gestion mutualisée. Je vous rappelle qu'un des axes importants d'économies sur lequel nous travaillons maintenant depuis plusieurs années est la mutualisation. De quoi s'agit-il ?

Il s'agit très simplement de constater, lorsque des agents font le même métier dans différentes collectivités, qu'ils puissent le faire dans une seule, et que cette collectivité « tête de proue » de la métropole puisse rendre le service à la fois pour ses propres besoins et pour le besoin des agents qui ont été mis à sa disposition.

Ce dispositif connaît une montée en puissance progressive. Le choix qui a été fait, qui est un choix réussi, a été de ne pas mettre tout en commun un jour donné mais plutôt de laisser aux agents le temps de se connaître, d'identifier les meilleures pratiques, de les mettre en place et, progressivement, d'enrichir les services mutualisés, les services mis en commun. C'est une progression nette puisque, cette année, ce que Nice Côte d'Azur va « facturer » aux autres collectivités qui participent à cette mutualisation, la ville de Nice et le CCAS de la ville de Nice, représente près de 70 millions d'euros. Nous avons mis en commun tous ces frais et c'est sur cette mise en commun que nous faisons des économies. Pourquoi ? Parce que nous regroupons les agents dans des locaux à la fois moins nombreux et plus fonctionnels ; nous mettons en commun des moyens, nous réalisons des économies de téléphonie, des économies liées à des frais bureautiques, mais aussi la vraie économie que nous réalisons c'est que nous identifions les meilleures pratiques, et ces meilleures pratiques sont celles qui nous permettent de faire des économies.

C'est par ce dispositif-là que de façon tout à fait déterminante, nous avons réalisé des économies importantes et nous pouvons continuer à les réaliser. C'est ainsi que nous arrivons à maintenir les grands axes qui ont été présentés, c'est-à-dire pas d'augmentation des taux de fiscalité, un soutien important à l'investissement et un endettement maîtrisé.

Concernant les charges, sur les charges de personnel, il y a là aussi un effet induit de la mutualisation de façon importante : globalement ces charges de personnel augmentent de 24,66 millions d'euros ; l'augmentation du périmètre mutualisé à elle seule représente 15,44 millions d'euros de cette augmentation. Vous voyez très massivement cet élément. Nous avons également des mesures en matière de pouvoir d'achat : je rappelle que la généralisation des tickets restaurant afin de mettre en place une équité entre les agents de la Métropole coûte au budget

métropolitain 7 millions d'euros et permet de redistribuer une part significative de pouvoir d'achat et de donner une liberté d'action à un certain nombre de nos agents, ceci correspondant à une demande et au souhait de monsieur le président.

Sur les charges à caractère général, l'architecture générale conduit à ce qu'elles n'augmentent pas, mais c'est ne pas prendre complètement en compte la réalité des orientations budgétaires que de dire cela. En effet, les charges à caractère général couvrent beaucoup de choses : elles couvrent à la fois le train de vie de la collectivité mais également, de façon massive, des charges liées aux services rendus à la population (collecte, transport, etc.). Si ces charges n'augmentent pas dans le cadre de nos orientations budgétaires, c'est parce que nous absorbons les augmentations soit en matière de prestations, soit en matière de clauses de révision de nos marchés par les économies que nous réalisons sur le train de vie de la collectivité.

C'est ce jeu un petit peu complexe auquel nous essayons de jouer, nous avons dans le cadre des orientations budgétaires pour le moment atteint un point d'équilibre qui nous permet d'absorber à la fois les augmentations liées aux marchés en cours et les augmentations liées aux équipements nouveaux par les économies qui gagent ainsi les augmentations que nous avons été contraints de constater.

Concernant nos charges financières, un focus rapide là aussi puisque monsieur le président a donné l'essentiel de l'information.

Le taux moyen de notre dette est de 3,85 %. Pour l'essentiel, cette dette est souscrite à taux fixe (87 %), une petite part (11 %) à taux variable et 2 % d'emprunts structurés qui résultent d'emprunts souscrits par les communes et apportés au moment des transferts de compétences à la mise en place de la communauté urbaine.

Nos charges exceptionnelles (18,42 millions d'euros) correspondent pour l'essentiel à des redevances versées à nos fermiers ou à des sommes à verser dans le cadre de contentieux noués précédemment.

L'autofinancement prévisionnel devrait se situer dans une fourchette de 80 à 85 millions d'euros. Nous avons encore un bon mois pour travailler bien sûr à affiner cette fourchette, mais surtout dans la mesure du possible, à pouvoir présenter un budget qui se situera dans le haut de cette fourchette, de façon à faire face à nos engagements.

Les axes d'investissement ont été indiqués de façon précise par le président, je ne pense pas nécessaire d'y revenir.

Quasi stabilité de la dette, emprunt d'équilibre prévisionnel autour de 80 millions d'euros ; un remboursement en capital annuel autour de 50 millions d'euros ; soit un emprunt « résiduel », une augmentation potentielle de la dette de 30 millions d'euros, mais augmentation - vous êtes rompus à cette gymnastique, je me permets seulement de la rappeler - qui n'est qu'apparente puisqu'en fait ces 30 millions d'euros supposeraient que nous réalisions en totalité les investissements prévus, ce

qui est toujours un petit peu difficile à réaliser, et qu'en plus il n'y ait aucun excédent résultant de la gestion 2012 qui serait transféré à la section d'investissement. En réalité ces 30 millions d'euros seront réduits d'une part du taux de réalisation, je rappelle que sur un budget d'à peu près 200 millions d'euros, si nous réalisons à 85 % nos engagements, il n'y aura pas d'emprunt d'équilibre ; et d'autre part il peut y avoir un petit bonus consistant en des reports venant des résultats des budgets d'investissement des différents budgets, principal et annexes, au titre de l'année 2012.

Voilà ce qui nous permet de présenter des orientations budgétaires volontaristes qui n'ont pas été simples à élaborer et je ne voudrais pas terminer ce propos, comme je l'ai commencé, sans remercier tous mes collègues et tous les services qui ont travaillé dans une optique de respecter les engagements donnés bien sûr, mais également de le faire avec un souci de service à la population, de maintien de ce qui fonde le pacte métropolitain, à savoir la solidarité qui s'exprime envers toutes les communes quelle que soit leur taille, à travers des compétences qui ont été transférées, il a été rappelé pour l'eau et l'assainissement les efforts importants qui sont faits et qui auraient conduit probablement un certain nombre de communes de taille plus réduite à différer des investissements qui ont été engagés plus vite par le fait de la métropole, mais également le versement de la dotation de solidarité métropolitaine. C'est l'ensemble de ces engagements et de ce pacte qui est respecté qui sont tenus avec un endettement maîtrisé, malgré un contexte très défavorable tant généralement en matière d'économie que par rapport aux dotations de l'État sur lesquelles malheureusement nous n'avons pas eu de bonnes nouvelles, même si nous avions des espoirs.

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues, ce que je voulais très modestement compléter par rapport à des propos déjà très complets.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup, Monsieur le Président Philippe Pradal, pour la clarté de cet exposé sur, encore une fois, un travail extrêmement difficile.

Je vais maintenant passer la parole bien évidemment à nos collègues de l'opposition qui vont exprimer leur position et qui vont le faire avec la vision qui est la leur. Mais, je le dis, c'est beau, c'est noble d'exercer la responsabilité qui est la nôtre, elle est lourde vis-à-vis de nos administrés et de tant de gens qui malheureusement sont sur le bord du chemin et l'on voudrait apporter des réponses à chacun. Je pense que les choix que nous avons faits sont vraiment des choix difficiles mais pertinents, on ne peut pas jouer et en même temps il doit y avoir des moments où chacun doit faire un effort de compréhension. On sait bien que le débat politique national c'est toujours de s'envoyer à la figure un certain nombre de choses. On a voulu ignorer jusqu'au mois de mai qu'il y avait une vraie crise, aujourd'hui on dit qu'il y a une vraie crise.

Je pense que les mesures prises au plan national ne sont pas pertinentes, elles ont des conséquences, elles nous obligent à faire des choix, en même temps nous sommes dans un monde dangereux, dans un monde où l'on ne peut pas dire et faire n'importe quoi. La France s'est engagée au Mali, personnellement je soutiens

à 100 % les choix du président, je dis qu'ils ne doivent même pas être discutables ni contestables, des soldats français sont là-bas et je regrette que certains soulèvent de vaines polémiques ; ce n'est pas un soutien de convenance, c'est un soutien de conviction. L'ensemble de nos grandes démocraties sont menacées et la France a une responsabilité historique. En même temps, regardons ce qui se passe dans d'autres pays dans leur propre économie interne, en Espagne, en Grèce, en Irlande où sans doute on ne délibère pas, au moment où l'on vote aussi les budgets, comme on délibère dans cette assemblée. On réduit les investissements, on ne peut plus emprunter du tout parce qu'on n'a plus accès au crédit, on augmente encore les impôts, on diminue le salaire des fonctionnaires, etc. C'est tout cela qu'on vote dans ces pays qui sont à quelques centaines de kilomètres de chez nous.

Forcément des positions différentes vont s'exprimer, mais un travail important a été fait, et jamais dans ma vie publique qui remonte à quelques années en arrière où j'ai exercé de nombreuses responsabilités, je n'avais été confronté à un exercice aussi difficile. Pouvoir avec vous, ceux qui me soutiennent, ceux qui ont participé à la construction de ce budget, revendiquer qu'on réussit autour du président de la commission des finances à présenter un budget qui continue à soutenir au même niveau l'investissement et l'emploi, qui détermine des priorités attendues par nos concitoyens comme le logement et l'emploi et qui nous permet de ne pas augmenter notre endettement, c'est presque un miracle, en tout cas cela démontre la pertinence de ce que nous avons construit. Je vous dis cela un an après que nous nous sommes installés dans cet hémicycle ensemble, que nous avons eu envie de bâtir un nouveau destin et un nouveau territoire ensemble.

J'estime qu'il y a un moment où il faut savoir dépasser certaines choses pour nous montrer collectivement responsables par rapport à des gens qui nous regardent. L'image que nous offrons, chacun d'entre nous, fait prendre le risque de voir collectivement et globalement discréditer l'action politique et je crois que ce que nous faisons aujourd'hui la valorise plus qu'elle la discrédite.

En tout cas merci, cher Philippe.

Monsieur Patrick Allemand peut-être.

M. ALLEMAND.- Monsieur le Président, je ne comptais pas faire une intervention très longue, mais la façon dont vous avez abordé la présentation des orientations budgétaires me contraint à répondre à un certain nombre de points que vous avez soulevés.

Tout d'abord vous avez passé 20 minutes à dire du mal du Gouvernement en expliquant la baisse des dotations pour 2,6 millions, puis les coûts supplémentaires induits par l'augmentation du SMIC, la refonte de la grille des rédacteurs pour 1,9 million d'euros ; tout cela au bout du compte représente une difficulté, j'en suis conscient, 4,5 millions d'euros, mais n'excuse en rien la situation financière de la Métropole sur laquelle je reviendrai plus tard.

Mon intervention portera essentiellement sur quatre points sur lesquels j'ai de lourdes interrogations : le logement, l'emploi, le tramway et l'endettement.

D'ailleurs lorsque je vous écoutais argumenter sur votre politique du logement, je me faisais une réflexion en vous écoutant avec beaucoup d'attention comme d'habitude, et je me disais que finalement le temps que vous consacrez à la défense de vos priorités est inversement proportionnel aux résultats que vous obtenez.

Vous avez en effet évoqué la crise, la crise du logement, la crise du bâtiment aussi, mais surtout la crise des gens qui aujourd'hui ont des difficultés à se loger et qui sont de plus en plus nombreux puisque la montée du chômage va accentuer la pression sur le logement social. Vous annoncez une enveloppe comprise entre 28 et 30 millions d'euros, ce qui est plus qu'en 2012. De toute manière vous essayez toujours de montrer que vous faites plus que l'année précédente.

Lorsque je regarde cette enveloppe, j'ai des interrogations. Je vois un petit a) 8,02 millions au titre des opérations de production et de réhabilitation de logements sociaux ; un petit b) 13 millions au titre des opérations de renouvellement urbain. Cela fait 21 millions sur 28. Je cherche le petit c) et il n'y a pas de petit c). Pour l'instant donc, sauf à ce que vous soyez en mesure de m'apporter des réponses complémentaires, je raisonne sur 21 millions d'euros et pas sur 28 millions d'euros, je ne sais pas où se cachent les 7 autres millions.

Sur ces 21 millions d'euros, 13 millions pour le renouvellement urbain sur les opérations habituelles, c'est l'annuité nécessaire pour sortir Pasteur, l'Ariane et les Moulins des difficultés dans lesquelles ces quartiers se trouvaient.

Il y a également le PNRQAD et, dans cette période de difficultés budgétaires, je persiste à penser qu'il faut écouter ce que vous disent un nombre croissant de Niçois, plus de 2 000 signataires à ce jour, contre la démolition et la restructuration de l'îlot Bensa et du square Jean-Pierre. Il y a d'autres opérations à réaliser dans ce PNRQAD, ce n'est peut-être pas la peine de se presser sur celle-là dont la population ne veut pas et qui crée, en période de crise en plus, un précédent très grave puisque c'est la première fois qu'on détruit des logements qui sont en propriété privée et qui ne sont pas vétustes, uniquement pour déplacer un jardin et sur-densifier un endroit qui n'en a pas besoin, en pleine zone d'accès à la voie rapide.

Venons-en maintenant au petit a). Là, la plus grande confusion règne. Dans ces 8,03 millions d'euros, on ne trouve pas que du logement social.

Mme ESTROSI-SASSONE.- Heureusement.

M. ALLEMAND.- Je le regrette, Madame Estrosi-Sassone.

On retrouve pêle-mêle la charte du partenariat public/privé, le PNRQAD par le biais de l'opération d'amélioration de l'habitat du centre-ville, une opération d'amélioration de l'habitat en Vésubie-Mercantour, la réhabilitation de centres anciens de villages sur lesquels vous avez donné des indications tout à l'heure dans votre intervention, il s'agit de logements privés, de propriétaires qui vont remettre des logements à la location, l'observatoire des loyers, le logement étudiant, c'est là le seul chiffre clair puisque votre objectif est quantifié et précis : passer de 2 827 à

3 276 logements. Enfin, on trouve ce qui m'apparaît comme l'essentiel, c'est-à-dire les trois lignes du bas de la page 25 : vous évoquez 1 500 logements mis en chantier, dont 1 050 réhabilitations, dont plus de 750 au PRU des Moulins, et 472 logements nouveaux ou en cours.

Sans compter la question des logements étudiants, combien reste-t-il de logements sociaux nouveaux en réalité ? 300 ? 350 ?

En tout cas vous êtes très en dessous des objectifs que vous vous êtes vous-mêmes fixés et surtout des attentes de la population.

Deuxième point : l'emploi et le développement économique.

Là aussi vous parlez d'un effort supplémentaire, vous passez de 11,5 millions d'euros à 13 millions avec trois axes : le renforcement de la politique insertion emploi, le renforcement de l'attractivité, l'accélération du processus d'innovation, mais sur l'axe 1, celui-ci s'inscrit dans la continuité de la politique que vous avez menée jusqu'à présent, d'ailleurs sur laquelle je n'ai jamais formulé de critique tant en ce qui concerne les chantiers d'insertion que les clauses d'insertion dans les marchés, le forum pour l'emploi ou le plan senior, mais tout cela ne va pas plus loin que d'habitude.

Sur l'attractivité du territoire, je ne conteste pas votre politique mais l'affichage que vous en faites. Vous parlez d'une métropole interconnectée, il faudra expliquer à tout le monde ce que cela signifie.

Vous n'êtes pas entendu par les entreprises là où vous voulez aller. Vous proposez une offre de service de recrutement correspondant au besoin des entreprises, mais c'est la mission, c'est le rôle, c'est la responsabilité du Pôle emploi. Le Pôle emploi va recevoir des moyens supplémentaires.

Renforcer l'attractivité c'est aussi bien entendu prendre Team Côte d'Azur et c'est là d'ailleurs que je veux insister, parce que vous parlez d'effort supplémentaire en passant de 11,5 millions à 13 millions d'euros, mais tout le monde comprend bien que dans ces plus 1,5 million d'euros il y a la prise en charge de Team Côte d'Azur, et c'est légitime puisque c'est une compétence qui vous a été transférée par le Conseil général.

Votre politique de promotion du territoire à l'étranger c'est d'aller dans les salons internationaux de l'immobilier d'entreprise (400 000 euros) ; j'allais dire : enfin on revient au réel. Je croyais que le monde venait à vous depuis que le PDG de Cisco, un matin de Noël, a vu sur son ordinateur s'allumer un clignotant sur la plaine du Var. Mais en réalité vous êtes comme tout le monde, personne ne vient à vous dans un monde extrêmement concurrentiel en matière d'accueil des entreprises et de l'immobilier de bureaux ; nous avons des atouts que beaucoup n'ont pas mais la concurrence est vive et il faut aller dans ces salons, c'est une initiative que je soutiens plutôt.

En matière d'emploi, Monsieur le Président, il faudrait qu'un jour, une bonne fois pour toutes, on s'entende sur un objectif précis en matière de création d'emplois sur l'opération d'intérêt national Éco-Vallée. Vous avez commencé un jour, sans doute emporté par votre élan, par dire que nous créerions 50 000 emplois. Depuis plusieurs fois, je vous ai entendu évoquer le chiffre de 20 000 emplois, ce qui me paraissait déjà plus réaliste. Ce matin, vous venez d'évoquer le chiffre de 25 000 emplois. Je pense qu'il faut que nous ayons un objectif précis parce que de cela dépendra notamment ce qu'il faut faire en matière de création de logements, puisque vous vous êtes engagé à faire de l'Éco-Vallée une zone mixte, et ensuite parce que nous avons un nombre de chômeurs croissant dans ce département vis-à-vis desquels nous avons tous une responsabilité et je ne cautionnerai en aucun cas un chiffre qui s'apparenterait à des chimères. Je souhaite donc que vous nous disiez vraiment un chiffre, une bonne fois pour toutes, et que vous vous y teniez dans toutes les interventions que vous faites.

Vous avez cru bon, à propos de l'attractivité du territoire, de donner votre version de la décision de la chambre régionale des comptes concernant le transfert des compétences en matière de politique et de promotion économique internationale. Monsieur le Président, je ne vous ferai pas l'injure de penser que vous connaissez mal le dossier. Par contre, vous l'avez à dessein mal présenté.

Vous prenez le soin d'éviter d'expliquer à vos collègues de votre majorité que la loi ne nous a pas décentralisé les aides aux entreprises. C'est d'ailleurs ce qu'ont découvert les collègues qui vous représentaient à cette commission et madame le directeur général de vos services. C'est notre stratégie, et notre stratégie c'est d'aider les pôles, d'aider les PRIDES à l'international, mais sur des aides directes aux entreprises auxquelles vous n'avez pas accès, mais c'est la loi que vous avez votée vous-même qui en a décidé ainsi. Ne hochez pas la tête, cela a été tranché par la chambre régionale des comptes. Nous aidons les entreprises, nous finançons pour chaque entreprise un emploi de cadre à l'exportation. C'est une autre conception de la politique économique internationale. On se déplace souvent à l'étranger ; nous venons de créer un cluster international et nous venons de recevoir les félicitations à la fois de la chambre de commerce et d'industrie de Nice Côte d'Azur qui elle ne se plaint pas, et de la chambre de commerce et d'industrie régionale qui est présidée par un Niçois : Dominique Estève. Alors n'essayez pas de nous prendre par ce bout-là.

De plus, vous n'avez pas voulu prendre la seule compétence que la loi vous donnait, Monsieur le Président, vous n'avez pas voulu la prendre. La véritable promotion économique internationale c'est la compétence de la mission de développement économique régionale, la MDER. Nous étions prêts à vous donner les financements qui correspondaient à ce que la Métropole pouvait prétendre ; vous ne les avez pas voulus et vous nous avez demandé de continuer à exercer cette compétence pour votre compte, Monsieur le Président. Oui, vous nous l'avez demandé et je serais fondé à vous le facturer, mais comme je suis soucieux de l'intérêt général et que je veux que l'on travaille en bonne intelligence, je ne le ferai pas et nous continuerons à remplir gratuitement cette mission pour la Métropole.

S'il vous vient à l'idée, dans la réponse, de contester une virgule de ce que je dis, sous le contrôle de votre directeur général et des élus qui vous ont représenté à cette commission, je diffuserai à l'ensemble des conseillers métropolitains le PV de la réunion de la CLECRT.

Voilà pour les questions liées au développement économique et à la promotion internationale.

Le passeport de la métropole économique, oui, cela peut être quelque part un affichage intéressant. Vous avez d'ailleurs annoncé récemment, lors de vos vœux, cette prime sur laquelle vous êtes revenu ; une prime de 200 000 euros pour les entreprises qui viendraient s'installer dans l'OIN, mais je ne vois rien au niveau des orientations budgétaires qui corresponde à cette politique. Peut-être monsieur Pradal pourra-t-il nous donner des précisions sur l'endroit où cela se niche, mais je ne l'ai pas vu.

Et puis, pour conclure, je dirai que quand on veut mener une grande politique internationale en matière économique, lorsqu'on veut attirer des investissements internationaux, peut-être n'est-il pas nécessaire que le président de la Métropole déclare à la télévision que les étrangers n'aiment pas la France. Je ne sais pas ce que vous avez voulu faire, mais notre métropole a besoin d'un président qui fasse des choix politiques, qui gère, et pas seulement qui fasse du buzz.

Troisième point : le tramway.

Là, j'avoue une grande « perplexitude » quand j'essaie de comprendre à travers les indications du rapport d'orientations budgétaires, où vous voulez exactement en venir. La seule chose sur laquelle je sois certain de l'interprétation c'est que vous avez affecté 8,18 millions d'euros pour finir les 400 mètres d'extension de la ligne 1 et d'ailleurs c'est tout ce que vous ferez dans ce mandat.

Mais ce qui m'inquiète surtout c'est la suite, et plus particulièrement la ligne 2.

Je vois 11 millions d'euros pour les travaux préparatoires qui sont les travaux de déviation des réseaux. Vous y êtes revenu dans votre propos introductif. L'inquiétant, ce n'est pas dans les orientations budgétaires proprement dites que je le trouve, mais à la fin de celles-ci, en page 33, lorsque je vois le tableau concernant la prospective pluriannuelle. Monsieur le Président, vous avez promis de livrer cette ligne 2 en 2016 ; vous allez m'expliquer comment vous allez faire alors que son coût annoncé est de 780 millions d'euros et que lorsque je consulte l'évolution des dépenses d'équipement en matière de prospective à trois ans, je vois :

- dépenses d'équipement 2013 : 208 M€
- 2014 : 244 M€
- 2015 : 279 M€

C'est-à-dire que si l'on se réfère au point médian en prenant l'hypothèse que ce soit celui de cette année, il y a sur deux exercices budgétaires un effort cumulé

supplémentaire de 103 millions d'euros. Où sont donc les 780 millions d'euros nécessaires ? Car tout ne sera pas comblé par des subventions.

En fait, j'ai le sentiment que vous n'avez pas budgété la ligne 2. Là aussi j'ai besoin d'avoir des éclaircissements. Comment allez-vous faire ? Sur ces chiffres-là, cela veut dire que vous ne ferez pas la ligne 2. C'est très clairement ce qu'indique la prospective en matière de dépenses d'équipement.

Je prends date, Monsieur le Président, je prends date parce qu'il y a en cours un recours auprès du tribunal administratif que certains socialistes ont signé, et je ne voudrais pas qu'à un moment donné, si jamais ce recours aboutissait, vous vous drapiez dans votre indignation comme vous savez si bien le faire, en nous pointant du doigt et en disant : « à cause des socialistes, la ligne 2 sera retardée ». Non, non. Ce n'est pas budgété actuellement. Je tenais à le dire parce que c'est extrêmement important. Si je résume actuellement ce qui se passe sur le tramway, votre bilan c'est 400 mètres de plus, c'est le report de l'extension de la ligne 1 à l'Ariane et La Trinité à 2030 et c'est peut-être une ligne 2 enterrée, mais enterrée pour de bon.

Enfin dernier point : la dette.

La dette c'est merveilleux parce que, dans un document d'orientations budgétaires de 34 pages, vous avez réussi à l'évoquer sur 11 lignes. Vous donnez quelques chiffres qui ont été tout à l'heure rappelés par notre collègue monsieur Pradal et sur lesquels je ne reviendrai pas. Ça serait peut-être presque passé inaperçu si l'opposition n'était pas là pour veiller au grain, mais tout à l'heure en répondant à madame Hernandez-Nicaise, vous avez dit « nous avons mis en place un dispositif hors du commun ». Alors je ne vous le conteste pas, le voilà votre dispositif « hors du commun » : l'encours de la dette était de 337 millions d'euros en 2008, 580 millions d'euros en 2010, 630 millions d'euros en 2011, 924 millions d'euros en 2012 ; il est au 1er janvier 2013 à 1 083 millions d'euros, c'est-à-dire plus d'un milliard de dette. Le voilà le dispositif « hors du commun ».

La vérité, et je vous ai prévenu depuis plus de deux ans, c'est que la dette s'envole. Voilà pourquoi il y a des difficultés à budgéter la ligne 2, et cette fois-ci je peux le dire sans risque de me tromper, vous avez par votre gestion mis la métropole au bord de la faillite. Vous avez construit une métropole que nous n'avions pas les moyens de nous payer. Vous ne financez pas par l'impôt, vous financez par l'emprunt, c'est-à-dire que la stabilité fiscale est un trompe-l'œil. Vous êtes en train de sacrifier nos enfants. Oui, nos enfants, la génération qui vient et qui devra rembourser les dettes que vous êtes en train de cumuler.

Aujourd'hui, l'endettement de la Métropole se situe au niveau de l'agglomération la plus endettée de France, Marseille, 3 500 euros par habitant. C'est la seule ville à nous devancer. Mécaniquement, l'annuité de la dette par habitant suit la même évolution dangereuse et suicidaire. Vous êtes aujourd'hui à un niveau record. Depuis 2007, l'endettement cumulé Nice plus Métropole augmente dramatiquement, il a quasiment doublé en six ans, passant de 1 600 euros par habitant en 2007 à 3 200 euros par habitant en 2013. Nous sommes à l'inverse de

toutes les grandes agglomérations françaises qui, lors de ces dernières années, ont tout fait pour essayer de baisser leur niveau d'endettement compte tenu de la crise.

Il n'y a que deux cas en France au-dessus de 3 000 euros par habitant : c'est Marseille et c'est Nice. Grenoble : 2 750. Nantes : 2 400. Lille : 2 450. Lyon : 1 750. Toulouse (cela peut faire rêver) : 700 euros d'endettement par habitant.

Voilà la situation dont vous êtes responsable. Cette dérive est particulièrement inquiétante, nous verrons toutefois quelle sera la traduction budgétaire de ces orientations au moment du vote du budget primitif, mais je tenais à vous alerter sur ces différents points.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Qui d'autre souhaite s'exprimer ?

Madame Gaziello.

Mme GAZIELLO.- Merci Monsieur le Président.

Mes chers collègues, tout d'abord merci aux services pour cette présentation des orientations budgétaires, un grand satisfecit puisqu'on peut dire que c'est un travail d'excellente facture, avec des précisions très importantes.

Un travail qui, grâce à sa précision, laisse les chiffres parler, que dis-je, crier la réalité de ce que la métropole niçoise à votre façon, Monsieur le Président, impacte la vie et le pouvoir d'achat de nos concitoyens, contrairement à ce que vous déclarez à longueur de colonnes et encore tout à l'heure.

Face à la crise, Monsieur le Président, les réponses, les politiques d'austérité que vous aviez initiées quand vous étiez au gouvernement et que vous continuez avec ce budget, permettez-moi de le rappeler, le 3 janvier, l'économiste en chef du FMI concédait du bout des lèvres qu'« une erreur » avait conduit l'institution à sous-estimer l'impact négatif des mesures d'austérité qu'elle prônait par ailleurs. Nous en sommes là, oui, la fuite en avant.

Prenons la fiscalité des ménages dans ce budget. Elle entre donc à 45 % des recettes fiscales : taxe d'habitation, et si on lui adjoint les recettes de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, en augmentation de 3,3 %, payée par tous les ménages, même les locataires, cela devient 80 % de recettes fiscales, contrairement à vos déclarations encore tout à l'heure sur le fait que les investissements seraient financés par les entreprises. Vous l'avez encore réaffirmé dans *Nice-Matin* du 19 janvier, parmi d'autres contrevérités :

« Toutes les compétences transférées à la Métropole (assainissement, eau potable, éclairage public, transports, promotion économique à l'international, logement) sont, au-delà des dotations de l'État et des subventions des collectivités, exclusivement financées par l'impôt des entreprises. »

Pourquoi insister sur cette contrevérité, Monsieur le Président, si ce n'est pour dire à la grande majorité de nos concitoyens : « Circulez, il n'y a rien à voir ».

Des impôts déguisés qui montrent bien que les financements dont vous vous gargarisez, même s'ils sont en baisse, c'est bien par la pression des taxes sur nos concitoyens. Exemple : l'accès aux déchetteries niçoises, rendu payant pour tous les Niçois.

La taxe d'assainissement en augmentation de 7,8 % : c'est une redevance que tous nos concitoyens payent dès l'instant où ils sont raccordés au réseau des eaux usées.

Ce n'est pas moi qui l'invente, c'est à la page 48 du PV, dans la bouche de votre conseiller métropolitain délégué au dernier conseil de la Métropole, et page 13 du DOB : des recettes en augmentation de 13 %.

Un endettement en hausse comme l'a excellemment démontré Patrick Allemand, mais en outre, des dépenses d'équipement en baisse, ce qui correspond à une hausse encore plus importante de l'endettement : je le rappelle, pour 2011, des dépenses d'équipement de 238 M€ et, pour 2013, c'est 208 M€.

Enfin, le logement. Mon collègue Patrick Allemand a listé ce qui manquait sous le séduisant chiffre de 8 M€ pour le logement social.

À propos du logement, quand nous demandons que du logement soit implanté au cœur du nœud du Grand Arénas, un nœud multimodal de transports en commun, unique en France, qui fera jouxter l'aéroport, le chemin de fer, le tramway, une gare routière qui dessert tout le département, à côté du MIN dont nous voulons qu'il reste sur les 10 hectares qui resteraient après sa requalification, vous c'est un quartier d'affaires que vous y faites : sur 500 000 m² construits, seulement 100 000 m² pour du logement et 20 % pour du social, ce qui donne le chiffre absurde de 4 % de logement social dans ce nouveau quartier du Grand Arénas.

Ceci ne correspond qu'à une politique économique basée sur le tourisme d'affaires ou le pouvoir d'achat supérieur des aînés comme vous le dites dans ce DOB très justement, mais pas des filières concrètes d'emploi.

Oui, des objectifs précis, nous les demandons concernant l'emploi puisque vous utilisez un foncier très cher et pas pour loger nos concitoyens.

Donc impôts déguisés à travers les taxes aux usagers, dépenses d'équipement en baisse, c'est la continuité des politiques d'austérité que vous aviez initiées et qui mènent droit dans le mur.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

Qui d'autre souhaite s'exprimer ? *[Plus d'intervention]*

Personne, très bien. Avant que monsieur Philippe Pradal réponde sur certains aspects qui touchent à des délégations, certains élus souhaitent-ils s'exprimer ?

Monsieur Leonelli.

M. LEONELLI.- Merci Monsieur le Président. Ce sera très court.

Je trouve que parler de l'augmentation des tarifs dans les déchetteries est un procès d'intention et un très mauvais argument. Justement, c'est pour répondre à une meilleure équité des engagements financiers d'abord de la Métropole mais aussi de la répercussion qu'il peut y avoir sur nos administrés, qu'il a été décidé de faire payer à partir de 1,5 tonne. Parfois, Madame Gaziello, je me demande si vous réfléchissez, alors que vous êtes enseignante en matière scientifique, sur ce que vous dites. Il faut savoir que la production moyenne dans les déchetteries est de 700 kilos par personne et par an. Je suis élu de la métropole, je n'arrive pas à atteindre 700 kilos ; je n'y arrive pas et je crois que dans cet hémicycle, que ce soit le public ou les élus, aucun ne doit faire 700 kilos en moyenne par an.

Pourquoi avons-nous institué la taxe payante à partir de 1,5 tonne ? Premièrement, pour ne pas défavoriser le contribuable métropolitain ; vous qui êtes toujours en train de parler de pouvoir d'achat et d'équité, c'est pour ne pas alourdir la charge qui est prévue par le contribuable, parce que cela coûte cher d'installer une déchetterie. Deuxièmement, pour ne pas non plus favoriser les entreprises qui ne prennent pas la peine d'aller dans des déchetteries où c'est payant. Pourquoi ? Parce qu'il y a des déchetteries organisées de façon privée et que nous ne pouvons pas, Madame, faire de la concurrence déloyale avec ces entreprises privées qui accueillent des déchets, notamment du bâtiment.

Enfin je pense que pour atteindre 1,5 tonne, il faut vraiment consommer et je crois que cela rendra encore un meilleur service à nos populations.

Je préférerais que vous nous souteniez lorsque nous faisons ce type d'installation plutôt que de venir avec un argument qui est pervers, injuste et franchement que je conteste.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Madame la présidente de la commission logement.

Mme ESTROSI-SASSONE.- Monsieur le Président, quelques données chiffrées pour revenir sur un certain nombre de points qui ont été développés plus particulièrement par Patrick Allemand, parce qu'encore une fois, on fait dire aux chiffres ce que l'on veut bien leur faire dire.

M. ALLEMAND.- Oui.

Mme ESTROSI-SASSONE.- Je trouve que vos réductions sont toujours des amalgames et en particulier sur les réalisations qui ont été les nôtres au cours de l'année 2012, ne vous en déplaise Monsieur Allemand, nos objectifs ont été atteints au titre de notre programme local de l'habitat et de l'avenant que nous avons signé avec l'État et, dans ce domaine, l'État est très vigilant et véritablement regarde qu'à chaque fois nos objectifs soient tenus ; s'ils venaient à ne pas être tenus, avec la pression qui est exercée aujourd'hui sur les services de l'État via votre gouvernement, vous vous doutez bien que nous serions mis en arrêté de carence ou en tout cas que l'on nous montrerait facilement du doigt.

Pourtant en 2012, ces objectifs ont été atteints à 118 %, donc au-delà de ce que nous devions réaliser par rapport à l'hypothèse moyenne de l'avenant que nous avons signé avec les services de l'État, et ces objectifs ont été atteints à 94 % si nous nous référons à l'hypothèse haute de l'avenant signé avec les services de l'État. Nous avons effectivement produit, ne vous en déplaise, 1 005 logements locatifs sociaux dans leur diversité, la majorité de ces logements locatifs sociaux étant des logements PLUS, les logements sociaux dont nous avons besoin : plus de 464 logements PLUS, 230 logements PLAI et 311 logements PLS dans lesquels, je vous le rappelle, figurent les logements étudiants qui sont comptabilisés au titre des logements PLS.

Il y a aussi des logements qui ont été conventionnés et qui sont des logements sociaux dans le parc privé, et je regrette, Monsieur Allemand, que comme d'habitude vous opposiez toujours parc public et parc privé, vous continuez d'opposer le social à l'économique, cela fait partie de vieilles lunes et de vos idéologies. Le parc privé aujourd'hui pour un grand nombre de logements, est un parc social fait. Alors autant faire en sorte que ce parc privé, avec les aides incitatives que nous accordons au titre de la Métropole, puisse permettre à des propriétaires bailleurs de le remettre dans des conditions de confort et de sécurité dignes et de pouvoir accueillir à l'intérieur de ces logements des personnes qui relèvent pleinement des ressources du logement social dans le parc privé existant, plutôt que de le laisser vacant, plutôt que de le laisser dans des conditions d'indignité et d'insalubrité.

Nous essayons d'intervenir dans tous les domaines. Le parc public est une chose mais on ne l'oppose pas au parc privé et, à chaque fois que l'on peut trouver des aides incitatives permettant à des propriétaires bailleurs de pouvoir conventionner et de sécuriser de fait des personnes qui sont déjà dans ces logements mais qui passent véritablement avec l'étiquette locataires sociaux et avec toutes les garanties qui peuvent de fait leur être apportées et ne plus avoir à subir des propriétaires de mauvaise foi qui pourraient être des marchands de sommeil, eh bien nous préférons intervenir dans ce domaine avec les objectifs de réussite et de succès que nous pouvons comptabiliser.

Enfin sur le budget de l'année 2013 qui sera voté à la fin du mois de mars, nous avons aujourd'hui prévu de réaliser à l'échelle de la métropole, 1 359 logements locatifs sociaux. Ces chiffres heurtent vos oreilles parce que vous êtes toujours en train de dire que nous n'en faisons pas assez et que bien évidemment vous ne pouvez pas nous féliciter pour ce nombre important de logements que nous espérons réaliser. J'ajoute, j'ai oublié de le dire, qu'en 2012 la métropole Nice Côte d'Azur a obtenu les meilleurs résultats de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière de réalisation de logements sociaux, mieux que ce qui se fait dans les Bouches-du-Rhône où il y a beaucoup plus de foncier et beaucoup plus de foncier moins cher que ce qu'il est chez nous.

Je reviens au budget 2013, nous avons prévu un objectif de 1 359 logements locatifs sociaux avec, je vous l'accorde, en ce début d'année 2013, une programmation dont nous ne savons pas encore si elle pourra entièrement être

réalisée dans les délais, mais généralement nous tenons nos objectifs et, s'il y a quelques difficultés, c'est à la marge, à hauteur d'environ 10 %, mais cela peut être compensé dans le courant de l'année 2013 par de nouvelles programmations que viennent nous présenter les bailleurs sociaux. Le budget spécialement fléché pour le logement locatif social pour l'année 2013, si les conseillers métropolitains en décident ainsi lorsqu'ils auront à voter, sera de plus de 8 millions d'euros. Là encore, les chiffres sont là pour en témoigner.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Présidente. Pas d'autre intervention ?

Monsieur Alain Philip ? Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. PHILIP.- Merci Monsieur le Président. Deux mots simplement très rapidement sur l'aspect transport évidemment.

Monsieur Allemand, vous le savez parfaitement, le tramway est un élément pris dans le schéma global des transports, on ne peut pas les dissocier. Quand vous dites à monsieur le président et à nous-mêmes que nous n'aurons réalisé que 400 mètres de la ligne 1 du tramway, d'abord c'est peu prendre en compte les populations qui seront desservies par ces 450 mètres, et non pas 400 mètres, de prolongement de la ligne 1 du tramway, ce sont les populations de l'hôpital Pasteur II bien sûr, ce sont non seulement les professionnels mais aussi les patients, les familles des patients et les étudiants en médecine et cela représente du monde, mais aussi les habitants du quartier eux-mêmes et, vous le savez, c'est un quartier qui fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain, c'est donc important. Ce n'est pas négligeable et c'est important.

Deuxième élément, quand vous dites que rien n'a été fait, je rappelle quand même que les mesures qui ont été prises depuis quatre ans nous permettent aujourd'hui d'atteindre plus de 67 millions de passagers sur les lignes d'azur. Ce n'est pas négligeable, c'est un des premiers réseaux en France, hormis l'Île-de-France bien sûr.

Dernier point, vous savez comme moi qu'un certain nombre de procédures sont mises en place pour pouvoir réaliser une ligne de tramway et notamment une déclaration d'utilité publique ; nous avons pris le temps de la concertation sur ce dossier, si bien que celui-ci a reçu l'approbation de la commission d'enquête à l'issue de l'enquête publique et un avis favorable de monsieur le préfet. En effet, vous le disiez, certains de vos amis ont fait un recours sur ce dossier et, vous en conviendrez, c'est un peu contradictoire avec ce que je viens de dire.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Je vais maintenant passer la parole à monsieur Martin.

M. MARTIN.- Excusez-moi, je voudrais brièvement intervenir parce que j'ai été choqué par les propos de monsieur Allemand qui a raillé les 400 000 euros que nous dépensons dans les salons.

M. ALLEMAND.- J'ai dit que j'approuvais, au contraire !

M. MARTIN.- Non, non, vous avez raillé le fait qu'il fallait aller chercher les entreprises, qu'elles ne venaient pas directement vers nous. Je voudrais simplement vous expliquer ce que sont ces salons.

S'agissant du SIMI à Paris, toutes les grandes communautés d'agglomération et communautés urbaines y sont présentes. Que diriez-vous si nous n'étions pas présents au SIMI ?

M. ALLEMAND.- Je vous ai dit que j'approuvais !

M. MARTIN.- Je veux terminer. Je voulais simplement vous dire que depuis que nous sommes présents dans ces salons, les choses ont beaucoup évolué parce qu'au début il fallait que l'on explique que la Côte d'Azur, que Nice Côte d'Azur n'était pas simplement une terre de retraités, il fallait expliquer que ce n'était pas simplement une terre de touristes, il fallait expliquer que la partie développement économique, TIC et santé représentait le même chiffre d'affaires que le tourisme. Eh bien maintenant, je vous garantis que lorsque nous présentons Éco-Vallée au SIMI, plus personne ne rit, tous les grands investisseurs défilent, les rendez-vous s'enchaînent les uns après les autres. Je pense que 400 000 euros c'est un investissement colossal, aujourd'hui la compétition est féroce et il faut aller chercher les investisseurs, il ne faut pas simplement attendre qu'ils viennent sonner à notre porte. Voilà ce que je voulais dire.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Martin.

M. ALLEMAND.- C'est mot pour mot ce que j'ai dit.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le président de la commission des finances.

M. PRADAL.- Monsieur le Président, mes chers collègues, merci. Je vais essayer de répondre aux questions parce qu'elles vont me donner l'occasion peut-être d'éclairer un certain nombre de points importants.

Premièrement, les questions techniques. S'agissant des 8 millions d'euros qui manqueraient par rapport au total indiqué, je vous rappelle que nous avons indiqué dans le rapport d'orientations budgétaires ce qui relevait de notre volontarisme et de nos décisions, le différentiel de 8 millions correspond aux délégations d'aides d'État dont la gestion a été conférée à Nice Côte d'Azur ; il s'agit bien de budget inscrit sur le budget de NCA mais étant donné qu'il s'agit de délégations d'État, nous ne les avons pas mentionnées au titre de nos politiques.

Vous voyez rassuré Monsieur Allemand.

Concernant la MDER, je me permettrai d'intervenir, même si le sujet est très technique, parce que j'ai eu l'honneur de représenter le conseil métropolitain et la Métropole aux réunions qui nous ont réunis à Marseille à la chambre régionale des comptes sur ce sujet, pour expliquer très rapidement à nos collègues ce qu'est la

MDER et quelle est la position que la Métropole a souhaité voir retenue, et j'avais compris qu'elle avait également recueilli votre agrément.

La MDER n'est pas un dispositif de la Région mais un dispositif qui associe l'État et la Région et, au-delà de l'État, c'est l'Agence des financements internationaux, c'est-à-dire en fait la projection de l'État en matière de développement économique à l'étranger qui a des correspondants locaux dans les régions, et pour nous c'est la MDER, et qui se charge d'identifier quelles sont les entreprises étrangères susceptibles d'investir de façon importante sur un territoire et ensuite d'assurer le relais sur ce territoire, y compris auprès des élus mais aussi des administrations d'État, de la prise en compte de ces demandes et d'examiner la faisabilité de ces investissements étrangers sur le territoire.

La difficulté à laquelle nous étions confrontés, nous en avons longuement débattu au cours d'un débat très intéressant devant la présidente de la chambre régionale des comptes, est la suivante : est-ce que cela aurait du sens d'extraire du territoire géré par la MDER le territoire de la métropole alors même que rien ne nous garantissait à ce moment-là que l'État et l'Agence des financements internationaux concluraient un contrat de type alternatif que nous pourrions mettre en place ? La question qui se posait était de savoir si l'on restait cohérent et on estime qu'il y a un dispositif qui fait preuve d'une certaine qualité de fonctionnement, nous l'avons reconnu, je n'ai pas de peine à le reconnaître ici, en étant un bon relais d'un dispositif d'État et en assurant un relais correct une fois que le besoin est identifié à la MDER auprès des différents territoires susceptibles d'accueillir des investissements, qu'ils soient situés dans les Bouches-du-Rhône, dans le Vaucluse, dans les Alpes-Maritimes et plus particulièrement sur le territoire métropolitain. Il nous paraissait, pour la prise en compte de la métropole, qu'il était plus logique, s'agissant d'un relais de dispositif d'État, de ne pas créer une « zone blanche » au niveau de la métropole et que l'on soit contraint de monter un dispositif supplémentaire, de contracter avec l'État dans un moment où l'on sait que celui-ci cherche à travailler sur la réduction d'un certain nombre de ses charges et de dispositifs, il nous paraissait plus cohérent, moins dangereux et plus pertinent de maintenir ce dispositif parce que, je le redis, nous avons aujourd'hui le signe des garanties que nous arrivons à le faire fonctionner correctement.

C'est la raison pour laquelle nous avons en effet formulé la demande, et vous l'avez acceptée, que la MDER continue à s'occuper du territoire. Je voulais rappeler que la MDER ce n'est pas que la Région mais c'est aussi un dispositif d'État.

Quand vous dites, et c'est le seul point peut-être sur lequel nous pourrions être en désaccord, que la MDER va continuer à travailler pour le territoire métropolitain et que vous pourriez nous le facturer, je n'arrive pas à être d'accord avec ce propos parce que si nous avons souhaité que la MDER continue à gérer ces aspects-là, nous avons aussi abandonné la compensation financière, la participation qu'assurait la Région auprès de la MDER au titre du territoire métropolitain. Vous ne pouvez pas à la fois conserver ces fonds, et cela correspond à votre souhait, et en même temps éventuellement nous facturer une participation à laquelle nous n'avons pas contribué.

Je pense qu'en effet lorsqu'on parle d'investissements internationaux, cela paraît plus logique d'être sur un territoire régional, après les services de la MDER travaillent, s'ils estiment que le territoire métropolitain est le mieux placé, ils nous adresseront les dossiers, s'ils estiment que c'est le territoire régional, ils le feront. Empiler un nouveau dispositif, je crois qu'on a suffisamment travaillé pour expliquer et faire œuvre de pédagogie pour dire que la métropole n'était pas un élément supplémentaire et n'allait pas créer des structures supplémentaires pour se faire un petit plaisir de créer une mini-mission de développement économique qui n'aurait pas été cohérente.

Pour expliquer que tout ceci fonctionne en maillage et correctement, une fois que la MDER a identifié le fait que le territoire des Alpes-Maritimes était pertinent pour l'accueil d'investissements, elle se rapproche de Team Côte d'Azur, dispositif auquel nous participons avec le conseil général et la chambre de commerce et d'industrie pour voir sur quelle partie du territoire c'est le plus pertinent. Mais le relais de l'Agence de financements internationaux à notre sens devait rester la MDER, nous ne voyons pas de raison qu'il y ait une mini MDER métropole qui se crée, c'est pourquoi nous étions tombés d'accord avec madame Lamarque sur ce dispositif et nous avons abandonné les droits que nous avions en échange du maintien de la qualité du travail de la MDER.

Normalement vous ne devriez rien avoir à nous facturer sur ce point, mais si vous estimez que nous vous devons quelque chose, nous aurons peut-être l'occasion d'en parler.

Concernant la ligne 2 du tramway, où est-elle dans les orientations budgétaires ? Elle est dans le budget. Je m'explique. Le calcul auquel vous vous livrez est intéressant et important, mais il part de deux postulats qui me paraissent partiellement erronés, dont un que vous avez abordé. Le premier est de dupliquer un certain nombre d'opérations qui sont actuellement portées par le budget métropolitain comme étant pérennes et de dire : si en plus vous devez faire le tramway, vous n'y arriverez pas. Bien sûr, mais nous n'allons pas deux fois rallonger la ligne 1, Monsieur Allemand, nous n'allons pas deux fois rallonger les rames, nous n'allons pas deux fois faire une opération de rénovation urbaine, nous n'allons pas deux fois faire un certain nombre de stations d'épuration. Il est évident que les perspectives budgétaires qui sont ouvertes et la prospective budgétaire prennent en compte ces éléments-là.

La réalisation de la ligne ouest-est du tramway qui au-delà d'un équipement en matière de transport est à mon sens aussi un équipement en matière de développement économique et d'emploi, et c'est un équipement tout à fait essentiel pour toutes ces compétences-là, va devenir un équipement prioritaire et sa prise en charge financière est accompagnée parce qu'un certain nombre de dépenses actuellement réalisées et portées par des budgets d'investissement de la Métropole ne seront plus là en 2014, en 2015 et en 2016.

Au-delà de cela, les tableaux prospectifs qui vous sont présentés prennent en compte un autre élément : nous n'avons pour le moment acté que les subventions

certaines que nous avons obtenues, c'est-à-dire les subventions en matière d'État. Il reste à percevoir un certain nombre de subventions. Vous l'avez évoqué en disant que nous n'allions pas financer la totalité de la ligne 2 uniquement avec des subventions, bien sûr que non, je vous ai donné le premier élément d'explication, voilà le second : nous n'avons pas acté volontairement, pour ne pas faire apparaître des éléments sur lesquels il n'y avait pas d'engagement juridique, des subventions que nous allons recevoir immanquablement sur ce projet tant, comme la ligne 1, il représente un intérêt qui va bien au-delà du simple intérêt métropolitain parce qu'il représente un intérêt pour notre département et pour notre région.

Donc si l'on additionne le fait qu'il y aura un certain nombre de projets qui n'apparaîtront plus dans les années futures, puis des subventions à recevoir, on arrive sur le niveau d'autofinancement qui a été annoncé publiquement par le président et qui sera fait. J'en veux pour preuve supplémentaire, si besoin était, que la convention que nous avons conclue avec la Caisse des dépôts et consignations sur le financement du tramway prend en compte ces éléments, puisque lorsque nous lui avons exposé ces éléments, elle a tout à fait compris et si la subvention envisagée, de l'ordre de 55 millions d'euros, est actée et fait partie de nos prévisions budgétaires, il y a 250 millions d'euros supplémentaires à titre de financement mis en place par la Caisse des dépôts et consignations qui valide le plan de financement tel que nous l'avons prévu. Et les contacts que nous avons avec la Banque européenne d'investissement, qui sera l'acteur incontournable du financement de ce projet en raison de son importance, prend en compte aussi ces éléments.

Soyez rassuré, si vous étiez inquiet, Monsieur Allemand, la ligne 2 est bien prévue dans ces orientations budgétaires pour les indications qui vous sont données ; en revanche c'est vrai que si les contentieux conduisent, et ce serait à mon avis très dommageable, à retarder le chantier, ce n'est pas pour des raisons budgétaires mais parce qu'il y aura eu un recours qui aura retardé l'exécution de la ligne 2.

Autre point, la dette qui est d'ailleurs un peu liée à l'opération tramway.

C'est un peu technique. La dette de la Métropole est complexe à comprendre et, sur ce sujet encore plus que sur d'autres, comparaison n'est pas raison. La dette de la métropole Nice Côte d'Azur n'est comparable à aucune autre communauté urbaine et aucune autre commune. Pourquoi ? Parce que la métropole Nice Côte d'Azur est le seul EPCI, la seule collectivité à avoir reçu un transfert de dette de la part du conseil général et ce transfert de dette s'effectue, je vous le rappelle, on l'a déjà exposé plusieurs fois devant cette assemblée, dans des conditions très particulières puisque nous avons reçu un stock de dette à une date donnée et le conseil général s'est engagé à compenser à l'euro près le capital restant dû sur cette dette. En réalité, cette dette qui a été apportée est bien inscrite dans notre budget, c'est ainsi que le prévoit la comptabilité publique, mais en avant de cette dette, à côté de cette dette, à côté de ces dettes, nous avons un engagement irrévocable d'une collectivité en laquelle nous avons parfaitement confiance et avec laquelle nous travaillons parfaitement, qui est de rembourser à l'euro près.

Cela a deux effets : quand on lit les dettes par habitant et on cherche à nous comparer à des collectivités comme Marseille ou Toulouse, c'est forcément faux puisque nous avons reçu 170 millions d'euros de dette du conseil général qui ne sont pas remboursés par le contribuable métropolitain mais par le budget du conseil général. Cette dette ne doit donc pas être prise en compte. C'est un point important.

De plus, autre façon de lire notre dette qui rend les comparaisons très difficiles, c'est que celle-ci ne se renouvelle pas puisque nous avons reçu un stock de dette, le conseil général nous la rembourse progressivement et nous n'allons pas souscrire de nouveaux emprunts sur cette dette puisque les nouveaux emprunts que nous souscrivons sont des emprunts purement métropole, nous avons donc un stock de dette qui n'est pas remboursé par nous et qui ne peut que diminuer. Donc nous comparer à l'instant T en évoquant des montants par habitant donne une vision partiellement erronée mais qui surtout peut être anxiogène alors que ce n'est pas comme cela que les choses se font.

Pourquoi faut-il être raisonnable sur ce point-là également ? Parce qu'après il y a d'autres façons d'analyser la dette, c'est la fameuse règle d'or que se plaisent à nous donner les financiers qui pour certains, si vous permettez cette expression triviale, nous ont mis « dans la panade ». Dans une collectivité, la dette ne doit pas excéder 12 années de capacité des remboursements. À ce jour, Nice Côte d'Azur n'est pas à 12 années, elle est à peine au-dessus de 11, et si l'on retraite sur la dette propre à Nice Côte d'Azur, on est autour de 9. Si l'on prend ces éléments en compte, on se rend compte qu'il y a une capacité de mobilisation résiduelle par Nice Côte d'Azur qui va nous servir éventuellement, en fonction du niveau des subventions que nous recevrons, à financer le complément - et je reviens sur la question tramway - des travaux que nous aurons à financer sur la ligne ouest-est. Ne confondons pas une dette que nous ne remboursons pas avec la dette propre de Nice Côte d'Azur sur laquelle il y a aussi une autre information à donner ; il est normal qu'une communauté urbaine ait une dette importante parce qu'elle est d'abord positionnée sur des équipements lourds à financer et sur une durée de vie relativement longue ; lorsqu'on fait une station d'épuration, lorsqu'on fait un réseau d'assainissement, on ne le fait pas pour deux ans, trois ans ou quatre ans, il est normal qu'il y ait un stock de dette puisque ce stock sert à financer des investissements longs, et en plus le président l'a rappelé dans son commentaire sur les orientations budgétaires, notre objectif est à la fois l'emploi et le développement économique ; or qu'est-ce qui crée le dynamisme de nos bases en matière de fiscalité ? C'est la fiscalité économique.

Si nous avons de bons résultats, vous savez que ce qui a succédé à la taxe professionnelle est divisé en deux, une partie est calculée sur le résultat des entreprises, la CDAE, la compensation sur la valeur ajoutée ; la seule CDAE est supérieure à nos prévisions budgétaires de l'année dernière ; on va exécuter en 2012 une CDAE supérieure à celle que nous avions prévue ; pourquoi ? Parce que le niveau important d'investissements que nous réalisons transmet de la richesse aux entreprises qui nous la restituent partiellement par le jeu de la CDAE ; les investissements que nous cherchons à attirer et que nous arriverons à attirer, la

réussite de l'opération passeport et les nombreux contacts que nous avons eus l'attestent, montrent que nous arrivons à créer une dynamisme en base et ces éléments nous permettent également d'aborder notre dette avec une lecture particulière : une dette certes est importante mais elle dépend aussi de la capacité que nous avons à rembourser ; or nous investissons pour développer le dynamisme de nos bases.

Enfin, pour répondre rapidement sur les 200 000 euros : où sont-ils dans le budget ? Ils sont dans la masse du budget de développement économique et ils doivent être mis en regard du retour sur investissement que cela représente. 400 personnes qui viennent s'installer à Nice, en dehors du fait que très probablement il y aura de la taxe d'habitation qui ira dans l'économie des communes où elles habiteront, et pas forcément la commune de Nice, c'est de la CDAE qui va rentrer, c'est du versement transport qui va rentrer.

Ramené sur trois exercices fiscaux tel que c'est prévu dans notre dispositif, à 60 000 euros par an, dans les premières simulations que nous avons faites, au bout d'un an et demi pratiquement cet investissement s'autofinance. L'aide que nous donnons aux entreprises, elles nous l'auront rendue, c'est du gagnant-gagnant. Il faudra peut-être apporter un petit complément par rapport aux orientations budgétaires inscrites, mais en tout cas il s'agit de créer de la richesse et de récupérer cette richesse par le jeu des transferts qu'assureront les entreprises dans le cadre de la fiscalité qu'elles nous doivent.

Voilà, Monsieur Allemand, peut-être un peu longuement, et pardon pour les dispositifs techniques, des essais de réponses à vos questions.

Madame Gaziello, je suis plus embarrassé pour vous répondre parce que je suis plus technicien qu'autre chose, donc j'aurai du mal. J'ai simplement été un peu heurté par votre propos concernant la politique d'austérité que porterait ce budget ; j'ai envie de le traiter sous forme de boutade : si un budget qui est austère est un budget sur lequel on maintient les investissements, on augmente le pouvoir d'achat des agents et on n'augmente pas les taux de fiscalité, je souhaite des budgets d'austérité aux Espagnols et aux Portugais. Merci *[Applaudissements]*.

M. LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, après ces réponses de notre président de la commission des finances qui a apporté des éléments assez précis, je souhaite apporter quelques compléments pour que rien ne soit laissé de côté sur les arguments, tous fallacieux, qui ont été soutenus. 80 % d'entre eux ont été annihilés par les explications du président Pradal et j'achèverai par les 20 % restants, de sorte que plus aucun ne tiendra.

Madame Gaziello, le président Leonelli vous a fait de bonnes réponses mais il a oublié de rappeler, qu'il ne m'en veuille pas de le lui faire remarquer, que puisque vous avez fait une remarque sur les tarifs d'assainissement, ils ont été votés à l'unanimité le 21 décembre dernier et vous faisiez partie de cette unanimité. Il a oublié de rappeler votre vote. Ils comprennent la hausse de la redevance

assainissement, vous le soulignez aujourd'hui après les avoir parfaitement votés le 21 décembre dernier.

Vous avez parlé de la fiscalité des ménages. Oui, nous avons effectivement de la taxe d'habitation, mais il s'agit uniquement de l'ancienne part départementale de la taxe d'habitation qui nous a été transférée au moment de la réforme de la taxe professionnelle et c'est un transfert qui a été neutre pour les ménages puisque nous l'avons totalement sanctuarisée et que nous n'y avons plus jamais touchée. Nous laissons le soin à la taxe sur les ménages d'être simplement la variable d'ajustement de la fiscalité des communes et nous avons décidé de la sanctuariser et de ne plus jamais y toucher.

C'était histoire de le préciser.

Monsieur Allemand, Philippe Pradal vous a apporté des précisions sur le fait que vous faites comme si, puisque vous le savez pertinemment, c'est la troisième ou la quatrième fois que nous avons ce débat, la dette de la métropole était une dette nouvelle, alors que la dette du conseil général qui nous a été transférée reste la dette du conseil général et qu'elle nous est remboursée non seulement à l'euro près, en tout cas elle est prise en charge, mais surtout que les intérêts de la dette sont pris en charge aussi, je veux le préciser, parce que cela veut dire que comme ces intérêts de la dette sont pris en charge et nous sont versés chaque année, lorsque nous aurons totalement remboursé la dette, je le dis sous le contrôle de Philippe Pradal, nous continuerons à toucher l'équivalent des intérêts de la dette, ce qui nous permettra de soutenir notre autofinancement. C'est donc au contraire un transfert extrêmement vertueux qui ne doit pas être comptabilisé et si nous faisons une vraie comptabilité comparative, puisque vous avez voulu faire une comparaison tout à l'heure par rapport à d'autres communautés urbaines, en nous situant au même périmètre de compétence que les autres communautés urbaines, nous sommes bien loin dans le classement.

Par exemple nous sommes aujourd'hui exactement à 1 630 euros par habitant pour une dette à 913 millions d'euros, périmètre comparable avec les autres communautés urbaines, ce qui veut dire que nous sommes l'équivalent de Dunkerque, nous sommes en dessous de Brest qui est à 1 700 euros, en dessous de Nancy qui est à 2 000 euros, Le-Mans 2 274 euros et je ne vous parle pas de Marseille, de Lille et des autres qui explosent.

Qui plus est, le calcul par habitant est peu pertinent parce qu'au fond le statut d'un établissement public qui n'a de ressources que par des ressources professionnelles en réalité, et non pas des ménages comme je viens de l'expliquer, cela justifie-t-il qu'on donne une dette par habitant ? Vous savez que le territoire de France qui a le plus de PIB par habitant, Saint-Quentin-en-Yvelines, c'est quelque chose de considérable, en moyenne cinq ou six fois supérieur à tous les PIB par habitant de France, et il se trouve que dans cette intercommunalité, il y a 50 fois moins d'habitants, il n'y a que des entreprises sur ce territoire, ce qui veut dire que par rapport à un établissement public, la dette par habitant, même si on la prend en référence vous et moi, n'est pas un véritable élément de comparaison ; c'est un

élément de comparaison pour les communes, c'est vrai, par rapport à la taxe sur les ménages, mais pas forcément pour les établissements publics d'intercommunalité.

Tout cela a sans doute pour objectif, Monsieur Allemand, d'occulter les politiques que vous conduisez vous-mêmes, puisque si je regarde votre DOB que vous avez présenté il y a quelques semaines de cela, j'y trouve à la page 47 que « le recours à l'emprunt étant supérieur au remboursement de la dette » (ce qui n'est pas notre cas) « l'encours de la dette a progressé sur la période 2008-2012 et pourrait atteindre 1 milliard 822 millions fin 2012 ». Cela figurait dans votre document le 29 octobre 2012.

M. ALLEMAND.- Pour 5 millions d'habitants.

M. LE PRESIDENT.- Ceci peut-être justifie d'ailleurs le fait que vous ne facilitiez pas la tâche à la Métropole, puisque sur un total de subventions demandées par la Métropole à la Région de 7 350 000 euros, il nous reste à encaisser plus de 3 600 000 euros ; c'est vrai que si vous faisiez un effort auprès de vos services pour que nous puissions les encaisser, cela faciliterait l'exécution du budget de la Métropole. Nous comptons sur vous, Monsieur Allemand, pour que vous puissiez de manière très vertueuse intervenir dans ce sens.

Merci à Philippe Pradal d'avoir précisé à quel point la démonstration que vous avez essayé de nous faire sur la MDER était totalement déplacée. En réalité je vais aller un peu plus loin que Philippe Pradal en étant un peu plus politique peut-être. Il expliquait techniquement les choses, il faut que nos collègues comprennent bien. Lors de cette CLECT où tous les acteurs étaient autour de la table et où je vous ai dit que notre compétence était celle de la promotion économique à l'international, monsieur Allemand n'a pas fait référence à cela ; Monsieur Allemand, l'échange que vous avez eu avec monsieur Martin est très juste, je vous reconnais, d'avoir dit que les politiques que nous conduisions, d'attractivité de notre territoire pour attirer des investissements étaient des politiques que vous étiez prêt à soutenir et parfaitement pertinentes. Je vous remercie d'avoir eu au moins sur ce point une attitude objective.

En même temps, ce n'est pas à l'aide de la Région que nous devons cela puisque les travaux de la CLECT ont révélé que cette politique d'attractivité des investissements qui se font par l'intervention des crédits disponibles à la promotion à l'international, c'est-à-dire la compétence exclusive de la Région, j'ai bien retenu vos propos, vous avez dit très clairement : c'est une compétence transférée par le conseil général, 1 200 000 euros, et donc vous trouviez cela tout à fait normal. Non, ce n'est pas la compétence du conseil général, la compétence du conseil général n'est que complémentaire, c'est-à-dire que nous aurions dû trouver dans les comptes de la Région un chiffre nettement supérieur à celui du conseil général ; l'intervention du conseil général est la plupart du temps dépendante de celle de la Région ; c'est parce que le conseil général a bien pris conscience que vous ne remplissiez pas votre mission qu'il est allé au-delà de cela ces dernières années et qu'il est monté à un niveau de 1 200 000 euros.

La réalité c'est que dans ce domaine vous n'avez pas assumé votre responsabilité. Les entreprises du département des Alpes-Maritimes doivent savoir que jusqu'à présent, la Région a positionné 10 196 euros par an pour faire la promotion. Si vous pensez qu'on peut faire des salons à Moscou ou à Saint-Pétersbourg, à Shanghai ou à Guangzhou pour assurer la promotion des entreprises du département avec 10 196 euros par an ! C'est ça la réalité. Et quand vous dites que vous étiez même prêts à nous transférer la MDER, nous avons analysé la part qui nous revenait. Vous n'en avez pas parlé. Le calcul fait par la CLECT est le suivant : vous nous transfériez 20 000 euros ! Et, en nous transférant 20 000 euros, vous nous coupiez complètement du réseau conduit par l'Agence française des financements et des investissements internationaux (AFII) qui est partenaire avec les régions, c'est comme ça en France : l'État, la région, l'AFII qui est le réseau à l'international qui va chercher des investissements, qui les ramènent à la région et à partir de là, à l'intérieur de la région, on positionne. Vous disiez : on se débarrasse de la Métropole à 20 000 euros par an et on ne leur donne plus accès au réseau d'information État-Région pour pouvoir faire venir des investissements dans notre région.

Voilà exactement le piège que vous nous tendiez et c'est madame la présidente de la chambre régionale des comptes, madame Lamarque, qui a dit elle-même qu'elle était scandalisée par cette proposition que faisait la Région. Vous nous proposiez un pourboire, Monsieur Allemand, pour faire en sorte que la métropole de Nice Côte d'Azur n'ait plus accès à l'information et au réseau que l'AFII pouvait apporter en termes d'investissements internationaux sur le territoire de la métropole Nice Côte d'Azur. Nous ne sommes pas tombés dans ce piège.

Madame Estrosi-Sassone a parfaitement répondu sur les logements. Je rajoute un chiffre qu'elle n'a pas donné : en 2013, c'est 1 359 logements.

Enfin sur le PNRQAD, puisque vous avez choisi d'ouvrir ici, ce que je n'aime pas, un débat municipal, et je le dis pour les représentants de toutes les communes, quand il y a un débat au sein d'un conseil municipal, ici on rentre dans les grandes lignes, on ne revient pas sur ce débat. Mais vous voulez ouvrir ce débat sur le PNRQAD, je vous donne rendez-vous dans quelques jours, Monsieur Allemand, puisque bien sûr je rendrai compte de la consultation, mais je ne veux pas casser les pieds à nos collègues qui se sentent moins concernés par ce qui concerne les affaires niçoises, je vous donne rendez-vous dans quelques jours avec le représentant de l'État, vous-même qui avez voté au conseil régional pour la cour Bensa, qui avez voté au conseil régional, qui avez participé à toutes les réunions préparatoires.

Une vraie question se pose, Monsieur Allemand, et il faudra y répondre : il y a eu la consultation, je donnerai le compte-rendu de la consultation ; c'est l'État qui dans toutes ses commissions a validé le programme tel qu'il est proposé ici, ce n'est pas nous, ce sont des urbanistes qui ont travaillé, des prospectives ont été tracées, le conseil général et le conseil régional ont participé à ces commissions et l'État ayant validé tout cela, il y a deux attitudes possibles, Monsieur Allemand. Ce que vous demandez, après tout, conduire des études complémentaires, ne me pose pas de

problème, je suis quelqu'un de compromis et de consensus, mais je veux d'abord expliquer. C'est Joëlle Martinaux qui me rappelait l'opposition qu'il y avait dans la rue Trachel pour le centre d'accueil de nuit. J'ai discuté, j'ai expliqué, j'ai dialogué, aujourd'hui qui se plaint du centre d'accueil de nuit qui a apporté beaucoup de dignité à des gens dans la rue Trachel et qui n'a apporté aucune dégradation, au contraire, à la vie de la rue Trachel ? Je suis sûr que ce qui nous a été proposé par des spécialistes de l'urbanisme qui pensent recréer une dynamique économique et commerciale et une bonne mixité dans le quartier, n'est pas une mauvaise chose, mais je ne suis pas quelqu'un d'entêté, ce sera donc un vrai débat.

Mais, Monsieur Allemand, vous qui avez voté au conseil régional et qui après avoir voté venez agiter les populations, il faudra que vous soyez certain que l'État ne nous dise pas « si vous lancez les autres opérations sans lancer celle-là, nous retirons Nice du PNRQAD ». C'est un point important parce que vous en porterez la responsabilité, Monsieur Allemand, vous et vous seul, avec madame Gaziello. Nous aurons ce débat dans quelques jours et je vous y inviterai moi-même, c'est moi qui vais en prendre l'initiative.

Vous raillez la métropole interconnectée ; la métropole interconnectée sur laquelle Florence Barale a fait un énorme travail avec Antoine Véran. Quand vous raillez cela, Monsieur Allemand, dites-vous une chose, il faudra apporter toutes les garanties. Un TGV c'est important, et je suis heureux des conclusions que j'ai pu obtenir lors du dernier Copil, quand tout semblait désespéré, et d'avoir sauvé une grande partie des solutions à venir à moyen terme, c'est-à-dire à six, sept ou huit ans, mais ce n'est pas un TGV à six, sept ou huit ans qui fera venir des entreprises ici. En revanche, si le territoire n'est pas interconnecté à la fibre optique en tout point, vous pouvez être sûr que les entreprises et les investisseurs pour lesquels nous nous battons pour les attirer chez nous, puisque vous les raillez, ne viendront pas chez nous mais iront ailleurs. C'est la réalité. Le fait de pouvoir aujourd'hui le faire apparaître dans nos documents de référence et notamment ceux que nous présenterons dans quelques semaines avec nos maquettes au MIPIM, à Cannes, où nous avons déjà près de 300 demandes d'entretien de la part d'investisseurs internationaux, nous serons un des premiers territoires d'Europe totalement interconnectés en développement intelligent et durable sur la gestion des émissions de gaz à effet de serre, sur la gestion des flux de circulation, sur l'accès pour toutes les entreprises au réseau à très haut débit grâce à la fibre optique, et grâce à tous nos partenaires que sont Cisco, France Télécom Orange, EDF, IBM qui nous a retenus au « smarter cities challenge » et tous les autres. C'est en tout cas cela que vous avez bien tort, si vous avez une vision de l'avenir, de ne pas prendre en compte. D'ailleurs Monsieur Allemand, je vais vous faire observer une chose, c'est une compétence dont nous ne nous sommes pas saisis, parce que si nous nous en saisissons, nous savons très bien que la Région n'aura pas grand-chose à nous transférer non plus.

Je regarde ce qui se passe en Bretagne qui veut faire un territoire interconnecté : la région Bretagne investit 200 millions d'euros pour faire un territoire interconnecté. Si demain le président du conseil régional vient me voir en disant « j'investis globalement 200 millions d'euros sur la région Provence-Alpes-Côte

d'Azur et bien évidemment, puisque c'est ma responsabilité, la métropole Nice Côte d'Azur en bénéficiera totalement », je vous promets qu'on ne met rien dans notre document sur la métropole interconnectée. Le problème est que vous n'assumez pas vos responsabilités à l'identique de ce que fait le président de la région Bretagne qui pourtant est de la même famille politique que la vôtre. Cela m'a permis d'y répondre.

Vous me demandez un chiffre clair et net sur les emplois que nous allons générer, j'y réponds très clairement : oui j'ai dit 50 000 en 2040 et je reste sur ce chiffre. Quand je parle aujourd'hui de 20 000 ou de 25 000, pouvez-vous savoir où nous en serons entre 2020 et 2025 ? Je sais simplement que je peux réviser progressivement mes chiffres, et les réviser à la hausse, parce que je vois que les politiques que nous sommes en train de conduire amènent tous les jours un peu plus d'investisseurs à se positionner chez nous et vous n'avez pas fini d'apprendre un certain nombre de choses que je ne dévoile pas aujourd'hui parce que je suis en pleine discussion, mais quand vous regardez simplement entre Schneider Electric, 700 emplois, le maintien d'IBM plus la volonté d'IBM de se repositionner avec un siège de plus au cœur de la technopole de Nice Méridia, lorsque vous voyez la plus grande école de design française qui est venue signer sa convention pour s'implanter chez nous à la rentrée scolaire prochaine, lorsque vous voyez Cisco, EDF qui veut repositionner le pôle de compétitivité avec ses partenaires de Capénergies à côté de l'Institut méditerranéen du risque de l'environnement et du développement durable, etc., on peut déjà additionner, sans compter l'augmentation de la surface d'exploitation de Cap 3000 qui va représenter 1 200 ou 1 300 emplois dans le périmètre de l'opération d'intérêt national, on en est déjà, en un an et demi où j'ai commencé à annoncer 20 000 ou 25 000 emplois, à près de 2 500 emplois.

Ce n'est donc pas une utopie de vous dire qu'en 2025 on peut atteindre le chiffre des 25 000 quand je sais ce que nous avons déjà dans les carnets de réservation de pré-positionnement et qu'en moins de deux ans on peut déjà afficher près de 2 000 à 2 500 emplois, c'est-à-dire près de 10 % en moins de deux ans ou deux ans et demi. On est complètement sur la courbe que j'ai signalée.

Mais vous me dites la chose suivante : il faut prévoir le logement. Vous êtes en contradiction totale avec votre voisine qui dit qu'il ne faut surtout pas de logement dans la plaine du Var, et vous qui dites que c'est bien beau de créer 25 000 emplois dans la plaine du Var mais qu'il faut leur garantir le logement. Eh bien, je suis totalement d'accord avec vous, Monsieur Allemand, totalement d'accord, il les faut.

M. ALLEMAND.- C'est aussi ce que dit madame Hernandez-Nicaise.

M. LE PRESIDENT.- Je vais vous dire une chose, cela me permet dans cette session d'orientations budgétaires d'insister sur les deux priorités affichées dans le budget tel que vous l'a présenté Philippe Pradal : le logement et l'emploi.

Le logement, mes chers collègues, doit être prioritairement au service de l'emploi. Oui, nous avons une responsabilité sociale. Oui bien évidemment nous devons

veiller à ce que ceux qui sont dans la difficulté ici et là puissent bénéficier d'un logement digne et je crois que toutes les politiques conduites par Dominique Estrosi-Sassone depuis de nombreuses années et par beaucoup de maires ici en font la démonstration. Mais en même temps, nous n'allons pas consacrer tous nos efforts sur la politique de logement pour ne répondre qu'à cela. Je veux que désormais nos politiques de logement, quelles que soient les règles que veut nous imposer l'État, soient prioritairement orientées vers ceux qui apporteront aussi une valeur ajoutée à l'attractivité et à la compétitivité de notre territoire. En cela je suis totalement en phase avec vous, Monsieur Allemand, et je souhaite pouvoir bénéficier de votre soutien sur ces orientations et sur ces choix. Il faut qu'au moins 50 % des logements que nous aménageons soient destinés à loger les emplois qualifiés dont nous avons besoin pour répondre aux entreprises qui souhaitent s'implanter chez nous et apporter des investissements chez nous.

Voilà pourquoi les commissions d'attribution où l'État m'impose toujours des critères en me disant « non, vous avez des actifs, etc. cela ne nous intéresse pas », pour moi la priorité au logement c'est pour les actifs. D'ailleurs quelqu'un qui est en difficulté sociale et qui n'a pas l'intention de demander un logement simplement pour pouvoir vivre du revenu de l'assistance mais au contraire de demander la dignité par le logement en même temps en faisant tout pour se réinsérer et apporter une valeur ajoutée, une contribution au bon fonctionnement de l'économie locale et à la cohésion économique et sociale, ça me va parfaitement. Mais je veux que nous ayons une ligne de conduite qui garantisse que l'un contribue au soutien de l'autre et vice-versa. C'est dans cet état d'esprit que nous devons conduire nos deux priorités : logement et emploi.

D'ailleurs lorsque nous investissons sur tous nos projets, la ligne 1, l'Allianz Riviera, la coulée verte, la gare du Sud, ainsi que l'ensemble du soutien aux communes avec tous les investissements que les maires nous proposent de réaliser, tout cela additionné c'est aussi beaucoup de soutien à l'emploi grâce à cela. Mais je vois bien la moindre petite entreprise, y compris dans nos vallées, qui nous dit : nous sommes très heureux de pouvoir apporter notre savoir-faire à un certain nombre de collectivités, en même temps il faut continuer à recruter des emplois qualifiés et, pour ce faire, il faut avoir du logement adapté pour pouvoir accueillir ces emplois qualifiés.

Enfin je vais vous répondre très clairement, jusqu'au bout, sur le tramway en complément de ce qu'a dit Philippe Pradal, parce qu'au fond j'ai peu de chose à rajouter, simplement des rendez-vous précis. Philippe Pradal a parlé des 250 millions de la Caisse des dépôts et consignations ; vous êtes invité, Monsieur Allemand, puisque c'est le 15 février prochain que monsieur Jean-Pierre Jouyet sera à Nice pour signer avec moi la convention. Cela vous évitera dans les futures séquences du conseil de métropole, de toujours nous soupçonner de ne pas avoir pris les dispositions nécessaires pour garantir le financement du tramway, auxquelles nous pouvons ajouter l'autre convention que nous avons d'ores et déjà signée sur 54 millions d'euros à titre d'investissement d'avenir.

Philippe Pradal a rappelé les contacts que nous avons également avec la Banque européenne d'investissement et, bien évidemment, nous attendons de votre part là aussi de nous donner un coup de main par les 36 millions d'euros qui sont attendus de la part du conseil régional.

M. ALLEMAND.- 26.

M. LE PRESIDENT.- 26 millions c'était sur le premier projet sur la promenade des Anglais, auquel vous vous êtes opposés. Bien évidemment nous l'avons réévalué sur le nouveau projet puisque vous avez voulu un autre projet qui apporte une meilleure réponse, mieux adaptée, nous avons fait le choix de cette meilleure réponse mieux adaptée, c'est un coût pour la Région de 36 millions d'euros. À vous de jouer, Monsieur Allemand, je vous fais confiance pour soutenir la métropole Nice Côte d'Azur bien évidemment, pour laquelle désormais vous adhérez à tous les choix, toutes les orientations et tous les défis que nous avons à relever avec elle.

Je vous remercie. C'est un débat sans vote qui prépare le vote de notre budget primitif qui interviendra au mois de mars prochain, vers le 25 mars, nous vous le préciserons prochainement. En tout cas c'était un échange pertinent et constructif.

Pour les délibérations qu'il nous reste à passer, il est 13 h 30, je vous propose de suspendre la séance pour que nous allions nous restaurer et nous reprendrons la séance à 14 h 30.

◆◆◆

La séance, suspendue à 13 h 34,
est reprise à 14 h 34

◆◆◆

M. LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, le quorum étant réuni, notre session peut reprendre valablement et je vais demander à monsieur le président Pradal de bien vouloir nous présenter les autres rapports dépendant de son portefeuille.

Monsieur le Président Pradal, vous avez la parole.

DOSSIERS PRESENTES PAR MONSIEUR PHILIPPE PRADAL, CONSEILLER METROPOLITAIN DELEGUE

29.2 Commune de Castagniers - Avance sur la dotation de solidarité métropolitaine

M. PRADAL.- Il s'agit de faire une avance dans l'attente du versement d'une subvention allouée par la Région, subvention pour la réhabilitation de logements pour actifs.

29.3 Commune de La Trinité - Avance sur la dotation de solidarité métropolitaine

M. PRADAL.- Il s'agit de mettre en place un financement en attendant un prêt de la Caisse d'épargne en vue de travaux à réaliser sur le territoire de la commune.

29.4 Office de tourisme Espace Mercantour - Avance sur subvention - Exercice 2013

M. PRADAL.- Ce versement est dans l'attente de la prise de plein effet de notre délibération du 12 novembre 2012 prévoyant la partition de la compétence tourisme.

29.5 Parc-autos du Rouret - Bilan financier - Exercices 2011-2012

M. PRADAL.- Il s'agit du bilan financier et du bilan de la commission d'attribution.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Président. Qui souhaite s'exprimer sur les dossiers présentés par Philippe Pradal ? *[Pas d'intervention]*

Personne ne souhaitant s'exprimer, je vais donc pouvoir les mettre aux voix.

La délibération n° 29.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 29.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 29.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prennent pas part au vote : Mme Thérèse Fabron, MM. Jean-Marie Bogini et Jean-Pierre Issautier (membres du conseil d'administration de l'Office de tourisme).

Délibération n° 29.5 : le conseil métropolitain prend acte.

Ces trois dossiers sont ainsi adoptés. Monsieur Damiani n'étant pas là, je passe la parole à monsieur le président Hervé Paul.

Mme Brès, MM. Benchimol, Bruno et Librati quittent la séance.

DOSSIERS PRESENTES PAR MONSIEUR HERVE PAUL, CONSEILLER METROPOLITAIN DELEGUE

20.1 Adoption du plan climat énergie territorial métropolitain

M. PAUL.- Le premier rapport concerne l'adoption du plan climat énergie territorial métropolitain qui est le premier plan climat énergie métropolitain en France. Il résulte bien sûr de l'application des lois Grenelle qui imposent aux collectivités de plus de 50 000 habitants d'établir à l'échelon local et en cohérence avec le schéma régional et les objectifs nationaux et européens, une réponse aux enjeux de changement climatique.

Comme vous le savez, la ville de Nice a dû élaborer un plan climat énergie, nous l'avons fait en parfaite collaboration et en bonne intelligence puisqu'il était présidé sur le volet ville de Nice par Véronique Paquis avec laquelle nous avons toujours travaillé dans un très bon état d'esprit.

Je veux dire simplement que grâce à la mobilisation des services et au concours de nombreux partenaires du territoire, c'est dans la parfaite transparence et dans la concertation très large que ce plan climat énergie a été élaboré.

Ce plan a pour but de dresser un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre, non seulement généré par l'exercice des compétences métropolitaines, mais aussi pour réaliser un véritable bilan carbone du territoire métropolitain, et les principaux postes sans surprise sont évidemment les transports (36 %), les bâtiments (26 %) et l'alimentation (26 %).

Ce projet a aussi nécessité de réaliser un diagnostic des vulnérabilités du territoire au changement climatique et intègre toutes ces données.

S'agissant du plan d'actions, celui-ci se construit selon deux grands axes : l'élaboration d'une stratégie d'adaptation au dit changement climatique et l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, avec notamment la réduction des consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Il s'agit là bien évidemment de poursuivre le travail déjà entrepris dans le cadre de la démarche Cit'ergie.

La question de la production d'énergies renouvelables sur notre territoire est d'autant plus prégnante que nous savons toutes et tous que la sécurité de l'alimentation électrique de notre métropole reste toujours d'actualité.

Nous avons la chance d'accueillir sur notre territoire de nombreuses centrales hydroélectriques dans le haut-pays qui apportent une part significative de l'électricité dont le littoral a besoin. Cependant il est à craindre que cette

production, avec l'augmentation des débits réservés, soit plutôt en diminution qu'en augmentation. Aussi nous devons travailler à de nouveaux projets. Ces nouveaux projets sont nombreux et diversifiés puisqu'ils vont de l'implantation d'une microcentrale au Roguez à la microcentrale du Rabuons, l'installation d'un champ de panneaux photovoltaïques au PAL ou à l'aéroport, l'installation d'une chaufferie biomasse ou encore la boucle à eau de mer ou la géothermie qui est déjà utilisée par le grand stade et qui peut-être sera utilisée dans le cadre du futur bassin de natation olympique dans la plaine du Var.

Par ailleurs, pour donner un cadre plus élargi encore aux actions innovantes et aux expérimentations déjà menées par notre métropole, vous l'avez conduit, Monsieur le Président, au niveau des smart grids, rappelant l'exemple du projet de smart grids au cours de développements à Carros, au cœur même de la métropole et d'Éco-Vallée dont nous avons beaucoup parlé ce matin.

Le plan climat énergie de Nice Côte d'Azur permet également de donner une visibilité supplémentaire aux actions des partenaires de la Métropole sur notre territoire, comme la chambre de commerce et d'industrie qui est très active dans le domaine de l'énergie auprès des entreprises.

L'aspect social y est également abordé en traitant le thème de la précarité énergétique à travers, pour exemple, le programme « Habiter mieux ».

Un certain nombre d'éléments d'action portent sur le plan organisationnel et doivent permettre la prise en compte systématique des questions énergie climat dans toutes les procédures de notre métropole. Je prendrai pour exemple la station d'épuration de Cagnes-sur-Mer où la question énergétique a été au cœur de la conception de la station.

J'en aurai terminé quand j'aurai remercié l'ensemble des services qui ont travaillé à l'élaboration de ce beau dossier, sous la direction de Thomas Onzon : je pense à Yves Prufer, à Marie Tatibouet et à Ludivine Muntzer.

20.2 Schéma régional climat air énergie - Avis

M. PAUL.- Le deuxième dossier est dans la même lignée, il concerne l'avis de la Métropole sur le schéma régional climat air énergie, avec lequel le plan climat énergie de la Métropole est compatible.

Je vous propose donc que la Métropole émette un avis favorable sur ce schéma. Si vous le souhaitez, nous pourrons y revenir plus tard.

20.3 Tarifs eau et assainissement 2013 - Rectification d'une erreur matérielle

M. PAUL.- Il s'agit de rectifier une erreur matérielle qui est survenue lors de l'élaboration de la délibération du 21 décembre 2012 sur les tarifs appliqués dans la commune de La Bollène-Vésubie.

Une double erreur s'est glissée dans cette délibération complexe aux très nombreux tableaux. La première concerne la part fixe puisqu'il y avait préalablement dans la tarification municipale une part fixe pour la période hivernale et une part fixe pour la période estivale. Le prix fixé dans la délibération avait été moyenné, il y a lieu de rétablir cela, et en même temps les tarifs hiver et été avaient été intervertis.

Il s'agit donc d'établir pour la part fixe de la partie hivernale du 16 septembre au 15 juin, 30,40 euros avec une part variable de 0,45 euro par mètre cube ; la part fixe pour la partie d'été est de 39,60 euros, elle va du 16 juin au 15 septembre, avec un prix au mètre cube de 0,85 euro.

20.4 Communication à l'assemblée délibérante des résultats de l'audit technique du service d'eau dans les communes de Nice, Beaulieu-sur-Mer, Cap d'Ail, Èze et Villefranche-sur-Mer

M. PAUL.- Enfin, Monsieur le Président, nous présentons aujourd'hui au conseil métropolitain les rapports d'audit qu'ont élaborés nos assistants à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du contrat d'exploitation d'eau de la ville de Nice mais aussi des quatre communes de Beaulieu, Cap d'Ail, Èze et Villefranche-sur-Mer.

Je ne vais pas faire l'offense à nos collègues du conseil métropolitain, qui ont suivi cette procédure depuis plus d'un an maintenant, de leur rappeler que nous avons commencé ces travaux d'audit en décembre 2011 et que ce chantier s'est déroulé durant toute l'année 2012. Simplement rappeler que ce qui a permis l'élaboration de ces documents complets et complexes qui ont été présentés en commission eau, assainissement, énergie pendant près de deux heures mardi dernier, a fait l'objet d'un très grand débat, chacun a pu s'exprimer librement et je crois que l'on peut résumer ces documents en disant que concernant le patrimoine, puisque c'est le premier rapport, ce rapport est assez élogieux, le patrimoine de la ville de Nice et des quatre communes est en très bon état. Concernant les performances de l'exploitant, on montre à travers ce rapport certaines pistes d'amélioration, notamment sur le rendement de réseau mais aussi sur la traçabilité des données à l'échelle du contrat et non à l'échelle de la région comme c'est le cas actuellement.

Concernant le rapport spécifique sur les rendements de réseaux, ce rapport nous montre que si les objectifs ne sont pas atteints sur l'exercice 2010 sur le territoire de la ville de Nice, puisque le rendement est de 78 %, par le fait que nous ayons compris ces données et travaillé efficacement avec les services de Veolia qui est notre exploitant, les données se sont améliorées puisqu'en 2011 nous avons atteint 81 %. Je vous rappelle que dans le cas de l'avenant 26 que nous avons décidé d'adopter le 21 décembre dernier, l'exploitant s'est engagé à porter à 85 %, ce qui est le taux préconisé par le décret de janvier 2012, le taux de rendement des réseaux. Cela signifie que dans deux ans nous aurons rattrapé le retard sur le rendement du réseau d'eau de la ville de Nice.

En ce qui concerne les quatre autres communes, le rendement est satisfaisant et au-delà des exigences puisqu'il atteint déjà 88 %.

Ensuite il faut rappeler que dès la connaissance de ces éléments, la Métropole a réagi puisque dans l'avenant 26 nous avons pris les mesures correctives. Je rappelle que cet avenant 26 avait pour objectif la diminution de la rémunération de 10 % de l'exploitant, correspondant à une baisse de 12 centimes, mais aussi, et j'avais insisté sur ce point, bien que cela n'ait peut-être pas toujours été bien mémorisé, sur l'amélioration des rendements de réseaux, la gestion du parc de compteurs et la réaffirmation de l'exigence en matière de renouvellement des branchements en plomb, puisqu'il prévoit qu'à la fin de l'année 2013 il n'y aura plus aucun branchement en plomb sur le périmètre de l'exploitation d'eau de la ville de Nice.

Les résultats sont là puisque je vous disais que dès 2011 nous avons constaté une amélioration de ces rendements. On peut quand même relever qu'en matière d'exploitation nous avons un satisfecit général sur la qualité de l'eau délivrée à Nice et que cela est relayé y compris par des études indépendantes qui ont été publiées.

Ce rapport nous a permis aussi de calibrer les exigences en matière de renouvellement sur l'avenant 26, mais surtout de préparer l'avenir de l'exploitation. Il alimente les réflexions sur le choix du mode de gestion, mais surtout il nous permet de dimensionner les investissements nécessaires en termes de travaux dans les usines ainsi que sur les besoins en matière de renouvellement des réseaux pour préserver le patrimoine du service pour les futures générations.

Quant au choix du mode de gestion à compter de février 2015, puisque vous savez que maintenant dans deux ans jour pour jour, le contrat historique d'exploitation de la ville de Nice sera caduc, nous aurons l'occasion d'y revenir. Le travail des auditeurs et de notre assistant à maîtrise d'ouvrage continue. Nous sommes en train de finaliser avec l'exploitant Veolia le protocole de contrat de fin de sortie sur lequel nous sommes arrivés à un accord. Ce protocole de fin de contrat vous sera présenté lors du prochain conseil municipal dès le mois de mars, puis nous travaillerons sur les objectifs en matière de performances et de qualité de service pour les citoyens et de prix de l'eau à travers l'analyse comparative.

Nous continuons donc à travailler, chaque étape suivant la précédente, il ne faut pas aller plus vite que la musique ; nous travaillons dans le sérieux et la sérénité, nous avons pris les choses suffisamment en amont pour pouvoir anticiper l'évolution et l'enroulement de chacune de ces étapes.

Monsieur le Président, ce dernier rapport ne fait pas l'objet d'une délibération puisqu'il s'agit de prendre acte de la présentation de ces rapports au conseil métropolitain.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie mon cher collègue. Qui souhaite s'exprimer ?

Monsieur Cuturello.

M. CUTURELLO.- Merci Monsieur le Président. J'interviendrai sur la délibération 20.4 concernant le rapport sur la gestion de l'eau.

Il s'agit du rapport du cabinet Naldeo concernant l'audit technique de la gestion du service de l'eau de la ville de Nice et du SIECL (Beaulieu, Cap d'Ail, Èze, Villefranche). Mon propos portera sur la délégation de service public de gestion de l'eau de la ville de Nice qui vient à échéance le 4 février 2015, soit dans deux ans jour pour jour.

Ce rapport technique est, d'après ce qui a été dit en commission, la première phase, vous l'avez rappelé, qui doit alimenter la réflexion de notre collectivité à propos du choix du mode de gestion futur à partir du 4 février 2015. La seconde phase concernant l'audit financier ainsi que l'analyse comparative des différents modes de gestion éventuels, est en cours. Vous avez dit que nous en débattrons au mois de mars, j'en prends acte. Ce second rapport d'importance est évidemment très attendu, car si nous sommes à deux ans de l'échéance, nous ne sommes qu'à deux ans ce qui n'est pas trop pour ce genre de décision.

Avant d'en venir au rapport lui-même, il me paraît bon de rappeler que le contrat entre la ville de Nice et l'actuel délégataire a été conclu en 1864, avec une renégociation intervenue en 1953 suivie de vingt-six avenants (vous avez évoqué le dernier). Nous avons là un exemple de longévité quasi unique en France.

Cet audit est composé de trois rapports très détaillés concernant la performance de l'exploitation, le rendement et le patrimoine du service de l'eau.

Dans le rapport sur la performance de l'exploitation figure page 5 un tableau d'indicateurs résumant l'appréciation portée sur l'exploitation du réseau.

Sur un total de vingt-huit indicateurs, cinq sont mauvais (performance clairement insuffisante) et huit sont mitigés (performance moyenne), soit un total de treize indicateurs non conformes sur vingt-huit. Et le rapport conclut en disant, je le cite : « L'exploitation effectuée par le délégataire est mitigée ».

Ce résultat « mitigé » a de quoi surprendre. En effet, on aurait pu s'attendre de la part d'un délégataire qui gère le réseau depuis maintenant 149 ans à des performances avoisinant l'excellence. On en est loin. À quoi cela est-il dû ?

Commençons par ce qui est bon et positif.

Le rapport accorde un satisfecit à propos du taux de conformité microbiologique et le taux de conformité physico-chimique, deux indicateurs qui concernent la qualité sanitaire, qui est donc bonne. Heureusement allais-je dire, tant ce domaine est sensible, vital même.

Le rapport accorde également un satisfecit pour l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau, pour le plan de biodiversité, ainsi que pour le taux de recouvrement des factures auprès des usagers. Mais là, on reconnaît bien Veolia.

Venons-en à ce qui est moins positif.

Pour mesurer la bonne qualité d'un réseau de distribution d'eau, on mesure en gros le taux de pertes ou de fuites dans le réseau. Un des indicateurs retenus par les autorités pour évaluer la fiabilité du réseau est l'indicateur de rendement du réseau.

D'après le rapport, il était à un niveau médiocre de 77,5 % en 2009 et de 79,3 % en 2010, c'est-à-dire que pour l'année 2009 le taux de fuites était de 22,5 %. Or le décret de 2007 fixe le seuil souhaitable à 85 %, on en était loin et cela reste préoccupant même si en 2011 on a noté un taux de 81 %, en progrès mais en dessous de la norme préconisée.

Afin de mieux cerner le problème, le rapport a calculé un autre indicateur plus précis : l'indice linéaire de perte qui mesure les pertes dans le réseau par jour et par kilomètre de réseau. Pour Nice cet indice ILP s'établissait à 26,1 m³/jour/kilomètre en 2010 ce qui n'est pas bon du tout puisque l'agence de l'eau considère qu'un taux de 15 m³/jour/kilomètre est mauvais. Et même si en 2011 l'ILP a été ramené à 21,8 m³/jour/kilomètre, on est encore très au-dessus de la limite au-delà de laquelle le taux est considéré comme mauvais. Ce qui fait dire au rapport (je le cite) que « la valeur élevée de l'ILP aboutit à qualifier le réseau de la ville de Nice de mauvais ».

Le rapport a également utilisé un indicateur anglo-saxon d'infrastructure plus complet qui prend en compte l'état du réseau en faisant le rapport...

M. LE PRESIDENT.- Je m'excuse Monsieur Cuturello, vous n'allez pas nous relire tout le rapport.

M. CUTURELLO.- Il fait 150 pages, je n'ai lu que deux pages.

M. LE PRESIDENT.- Attendez, vous n'allez pas nous relire tout le rapport.

M. CUTURELLO.- Je ne lis pas le rapport.

M. LE PRESIDENT.- On a eu le débat d'orientations budgétaires où je laisse tout le temps à tout le monde. Sur ce sujet, je m'en réjouis, un excellent travail a été fait en commission puisque je crois qu'il y a eu plus de deux heures et quart de débat en commission d'après le compte-rendu qui m'a été fait. Vous avez tous été éclairés. Ce qui nous intéresse c'est d'avoir votre position.

M. CUTURELLO.- Je vais vous la donner.

M. LE PRESIDENT.- Ce n'est pas la peine de nous relire le rapport. Les journalistes et les conseillers métropolitains ont tous lu le rapport, ce n'est donc pas la peine que vous en refassiez vous-même une lecture alors que le rapporteur lui-même vient de le présenter. Si vous relisez nos conclusions, dans ce cas je vous désigne comme co-rapporteur avec monsieur Hervé Paul.

M. CUTURELLO.- Avec plaisir.

M. LE PRESIDENT.- Allez directement à votre conclusion et cela nous permettra de vous répondre.

M. CUTURELLO.- Monsieur le Président, j'arrivais aux conclusions. Vous êtes un peu impatient.

Avec cet indice, la valeur obtenue indique que le réseau est en état médiocre. Nous avons un réseau qui n'est pas en très bon état.

Ces résultats interpellent fortement eu égard à la continuité absolue dont a bénéficié le délégataire au cours du siècle et demi d'exploitation.

Je l'ai dit, tout n'est pas négatif. Ainsi, en ce qui concerne l'état de ce qu'on appelle le patrimoine de canalisation, c'est-à-dire l'âge du réseau, on relève en observant les graphiques que l'essentiel de ce dernier a été posé après 1960 dans des matériaux tels que la fonte dont l'espérance de vie est de 100 ans, ce qui en fait un réseau plutôt jeune.

Du coup cette relative jeunesse du réseau soulève un réel paradoxe. En effet, nous avons donc un réseau plutôt jeune mais dont le rendement est médiocre, ce qui a conduit à le qualifier de mauvais. À la limite, s'il avait été vétuste, la médiocrité de ses résultats aurait là une explication. Mais ce n'est pas le cas.

Ce paradoxe souligne la responsabilité du délégataire dont la mauvaise gestion ne peut bénéficier d'aucune excuse puisqu'il gère le réseau quasiment depuis l'origine.

J'en viens à ma conclusion.

Je tiens à préciser que cette mauvaise gestion n'est pas imputable au personnel qui ne fait qu'appliquer la politique décidée par la direction.

Avec cet audit technique nous avons une première indication quant à la qualité de l'exécution technique du contrat de délégation de service public, et le moins qu'on puisse dire c'est qu'elle est loin d'être satisfaisante.

Ma réflexion concernant le mode de gestion à retenir à partir du 4 février 2015 s'en trouve évidemment enrichie et la solution du passage en régie métropolitaine s'en trouve renforcée. Je ne doute pas que l'audit financier et l'analyse comparative des différents modes de gestion, dont j'espère nous aurons communication très prochainement, vous l'avez dit, nous éclairera encore davantage et conduira à renforcer encore les arguments en faveur de la régie.

Pour conclure, permettez que je m'autorise un parallèle historique. Si en 2010 nous avons célébré avec le faste qu'il convient le 150e anniversaire du rattachement de Nice à la France, épisode majeur constitutif de l'identité niçoise, en 2014, année du 150e anniversaire du contrat, il conviendrait par contre d'organiser le détachement de Nice de son délégataire historique, devenu une multinationale

prospère au succès de laquelle les Niçois, bien malgré eux, ont sans doute contribué pendant plus d'un siècle.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Y a-t-il d'autres interventions sur le sujet ? Madame Hernandez-Nicaise.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Ce n'est pas sur l'eau.

M. LE PRESIDENT.- Si ce n'est pas sur l'eau, Madame Gaziello, c'est sur le même rapport ? *[Acquiescement de Mme Gaziello]* Alors madame Gaziello.

Mme GAZIELLO.- Merci Monsieur le Président.

Ce rapport en trois parties est très critique, je voudrais axer mon intervention sur le rapport relatif au patrimoine, car il y a une chose très importante à mon sens, c'est la ressource en eau et, à la page 20 et à la page 9 du rapport « patrimoine », il est question des captages dans la plaine du Var.

L'audit est très clair, le système peut être fragilisé par les points suivants :

Dans la plaine du Var, la présence d'activités humaines à interférences directes sur les champs captants du Var (autoroute, parc à fontes...), la pression foncière et industrielle s'exerçant dans le secteur de la nappe du Var.

Page 9, il engage encore à préserver les captages du Var fragilisés, etc. en disant que c'est un problème très important.

Je voudrais dire, Monsieur le Président, à travers toutes les politiques d'aménagement que vous menez, si « politiques » et « aménagement » sont des termes adéquats, car à mon sens ils sont très aléatoires dans la plaine du Var, que lorsqu'on constate les coups partis sans concertation (comme par exemple, votre violent réquisitoire à propos des Roms, la déclaration contre toute attente décidant l'implantation de la cuisine centrale sur un terrain qui n'était pas dévolu, etc.), on peut déplorer ce manque de concertation quand, par exemple, les documents d'urbanisme comme ceux de la DREAL, qui représente l'État, à l'occasion de l'enquête publique sur le déménagement du MIN, font état de gros problèmes routiers et de pollution que vos décisions vont occasionner avec ce déplacement du Var. C'est une grave mise en garde.

Page 10 de ce document : « Les captages situés en zone urbaine, semi-industrielle, peuvent constituer des sources de risque pour la ressource et méritent un réel suivi, une surveillance des flux et des activités afin de ne pas s'exposer aux pollutions anthropiques ».

Néanmoins, un nouvel arrêté de DUP a été mis à jour en juillet 2011, les préconisations de cet arrêté ne sont pas mises en place. Il est important de mettre en œuvre rapidement des actions de protection et les travaux prévus par la DUP.

Vous avez beau pratiquer la méthode Coué, Monsieur le Président, et essayer de nous faire prendre des vessies pour des lanternes, puisque vous citiez la DTA tout à l'heure, ce que dit la DTA (et la DREAL le souligne) c'est une bétonisation de 15 hectares de terres fertiles sur les terres de La Baronne, que ce déménagement du MIN va occasionner, qui sont en moins par rapport à ce qui est préconisé par la DTA. Là, le respect de la ressource en eau est un dossier connexe.

Enfin le respect de la ressource en eau c'est aussi la partie rendement. Nous avons une surverse trop importante sur les eaux brutes de Nice (page 38 du dossier « rendement ») et c'est aussi qualifié de problème majeur par l'audit.

Bien sûr je ne mets pas en cause votre politique, mais cela va occasionner des prélèvements excessifs sur la Vésubie qualifiée de « vulnérable » dans le même rapport, tant au plan de la protection que de la redevance prélèvement. Les dispositifs de régulation demandent un investissement important dans ce cadre.

Comme le rapport « performance », en parlant de l'indice de perte en ligne, met à jour de gros problèmes de chiffres, il le souligne page 8, l'audit s'interroge sur les vrais chiffres, car il est possible de trouver dans le rapport annuel du délégataire plusieurs chiffres différents pour le même indicateur. Cela pose problème.

Dans ces conditions, la facilité qui a été faite au délégataire lors de la signature de l'avenant 26, en actant le manque d'investissement (2,6 millions d'euros sur les 7,5 prévus de 2007 à 2012) ne laisse pas de nous poser la question : que se passera-t-il à la fin de la concession en février 2015, quel sera l'état du réseau, la Métropole ayant pris la place du délégataire pour les investissements ne peut pas tout faire, aurons-nous le choix d'une reprise en régie coûteuse pour le contribuable et qui socialiserait les pertes, ou serons-nous captifs de ce même délégataire ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. On va peut-être, avant de passer la parole à madame Hernandez-Nicaise, pour qu'il y ait la meilleure clarté possible sur ce débat qui n'est pas un petit débat, demander à monsieur Paul de répondre et ensuite je vous donnerai ma position, en précisant bien qu'avant toute chose, Monsieur Cuturello et Madame Gaziello, si vous faites ces rappels sur la base d'un audit technique que nous avons commandé parce que j'ai besoin d'être éclairé pour prendre les bonnes décisions, et que depuis le début de mon mandat, qu'il soit municipal ou à la présidence de notre intercommunalité, j'ai fait systématiquement des choix qui vont à l'encontre de ceux faits par des grandes villes et des grandes intercommunalités de notre pays, d'aller vers des reprises en régie, c'est parce que dans la plupart de ces domaines qui touchent à l'eau, à l'assainissement, au transport, aux cantines scolaires, etc., j'ai estimé que généralement le service public jouait pleinement son rôle là où en effet les délégataires de service public ou n'étaient pas toujours à la hauteur, ou ne regardaient pas l'intérêt général et l'intérêt public de la même manière que nous le regardions nous-mêmes.

Je rajouterai à cela que si l'un fait référence à 1864, l'autre à 2007, pourquoi en sommes-nous à discuter de 2015 aujourd'hui ? Pourquoi ? C'est parce que j'ai décidé...

Mme GAZIELLO.- Non.

M. LE PRESIDENT.- Si, j'ai décidé.

Mme GAZIELLO.- Non, c'est la loi.

M. LE PRESIDENT.- Non, la date ultime c'était 2017. C'est moi qui ai mis les pieds dans le plat, c'est moi qui ai dit que je n'attendrais pas jusqu'à 2017. C'est l'arrêt Olivet, j'ai demandé que l'on fasse jouer à plein l'arrêt Olivet et qu'on raccourcisse le délai à 2015. C'est donc mon choix et, si vous débattez de 2015 aujourd'hui dans cette assemblée, c'est parce que j'ai décidé de mettre un terme à ce qui avait été éhontément décidé pendant plus d'un siècle. Il restera inscrit dans le marbre que c'est ma municipalité, cette intercommunalité qui, dans l'histoire, aura mis un terme à une anomalie. C'est ma décision, je la revendique et c'est mon choix.

Dans ce prolongement, je proposerai dès le mois de mars le choix de gestion future qui sera mon choix de la même manière que les autres, parce que je privilégie l'intérêt général et l'intérêt public. Quand vous dites que les passages en régie risquent de coûter à la collectivité, je relève une chose : pour Jean Bouin on a fait des économies et c'est mieux ; pour les cantines scolaires on économise 1,2 million par an et c'est mieux ; pour le marché d'intérêt national, on a dit que ça serait ingérable, or je vois que j'ai abouti à un dialogue avec la chambre d'agriculture, avec les maraîchers, avec les grossistes, avec tout le monde, si bien que l'on n'a pas augmenté la redevance pour l'ensemble des locataires et de ceux qui sont installés là-bas, et qu'en même temps on a défini avec eux le projet du futur qui correspond à leur choix et à leurs attentes pour la promotion de leur production et de leur commercialisation.

Dans le même esprit, en ce qui concerne les transports, alors que je vois bien comment le délégataire auquel on était contraint de demander une prorogation de la délégation jusqu'en septembre prochain, a augmenté la facture et ce qui se serait passé si nous étions restés dans cette compétition, je suis sûr qu'en gérant au plus près les transports de nos usagers dont nous sommes souvent tenus éloignés, je vois la lutte contre l'insécurité et la fraude dans les transports sur tout le réseau, au fond quand c'est nous qui gérons directement les choses, nous apportons une réponse mieux adaptée. Je ne dis pas que ce sera ce choix, je dis qu'aujourd'hui, grâce aux décisions que nous avons prises avec notre majorité et avec Hervé Paul, nous avons un audit technique qui nous permet d'apprécier les choses et de pouvoir les mesurer. Vous faites de la politique politicienne sur Nice mais moi je pense à Cap d'Ail, à Èze, à Beaulieu-sur-Mer, à Villefranche-sur-Mer, et bien évidemment dans cette affaire, je le dis sous le contrôle et sous couvert d'Hervé Paul, cette renégociation pour Nice nous permettra sans doute d'obtenir pour les communes de l'est de notre métropole, celles qui sont encore soumises à la

tarification la plus élevée de l'ensemble des communes de la métropole, une tarification à la baisse du prix de l'eau pour l'ensemble de nos usagers.

Je voulais, avant que nous n'achevions ce débat sur l'aspect technique que va reprendre Hervé Paul, vous apporter ces précisions car, une fois de plus, c'est à notre initiative, il n'y aurait pas de débat pour 2015 avec ces orientations, avec ces éléments d'appréciation, si nous n'avions pas fait ces choix. De même, j'ai permis une baisse de l'eau pour Nice aujourd'hui comme il y a quatre ans ; pourquoi il y a quatre ans seulement ? Car les révisions sont quinquennales, mais il se trouve qu'il y a quatre ans j'ai relevé que mes prédécesseurs n'avaient pas engagé de renégociation quinquennale et que l'on était à six ans. J'ai repris : baisse de 16 centimes. Quatre ans après, comme on avait négocié à six ans, j'ai exigé qu'on renégocie à quatre ans parce que six plus quatre cela fait dix, cela fait deux révisions quinquennales ; et je rajoute 10 centimes d'euro de baisse du mètre cube d'eau à Nice, tout comme sur le canton de Levens et Saint-Jean-Cap-Ferrat, nous avons obtenu une baisse de 47 %, comme l'année précédente pour Falicon et Saint-André, nous avions obtenu des baisses. Je veux, en même temps que la renégociation que nous engageons pour 2015, et sur laquelle nous prendrons des décisions en mars prochain, nous permettre de bénéficier d'une baisse conséquente globale, parce que ce sera une négociation globale, pour les communes d'Èze, Beaulieu, Villefranche et Cap d'Ail.

Je voulais apporter ces précisions, les choses sont claires, on sait d'où cela part, on sait qui a décidé et pourquoi on en débat aujourd'hui.

Hervé Paul, vous avez la parole.

M. PAUL.- Merci Monsieur le Président. Tout d'abord, je crois que vous avez bien fait de rappeler l'historique des travaux qui nous ont conduits à la présentation de cet audit aujourd'hui, parce que si l'on écoute monsieur Cuturello et madame Gaziello, c'est bientôt eux qui ont audité le contrat de la ville de Nice, alors même que depuis plus d'un an maintenant, un an et demi, nous avons lancé cette consultation d'AMO. La tactique de monsieur Cuturello est maintenant assez lisible puisque systématiquement, à chaque conseil métropolitain, au lieu de parler du sujet à l'ordre du jour, Monsieur Cuturello, vous essayez de faire glisser le débat sur le sujet qui sera à l'ordre du jour lors du prochain conseil métropolitain, alors même que j'ai pris la peine dans le cadre de la présentation du rapport de fixer le calendrier et que vous connaissez parfaitement le dossier.

Évidemment nous ne nous laisserons pas intimider ou impressionner par votre démarche qui vous amuse, mais en tous les cas essayer de dire qu'aujourd'hui vous attendez avec précision... Monsieur Cuturello, vous m'avez interrogé, je vous réponds, ayez au moins la courtoisie de m'écouter, sinon ne posez pas de question si vous n'avez pas besoin de réponse. Vous dites que vous attendez avec précision le rapport financier, alors même que celui-ci comme l'analyse sur le mode de gestion ne font pas partie de l'objet de l'ordre du jour et concerneront les débats que nous aurons lors du prochain conseil métropolitain. Oui, nous attendons tous

avec attention et avec intérêt le travail sérieux, neutre et très fouillé que font nos assistants à maîtrise d'ouvrage.

Systématiquement vous croyez que c'est parce que vous intervenez sur le sujet suivant que c'est vous qui êtes à l'initiative de ces étapes qui sont programmées, je vous le rappelle, depuis la mi-2011. Tout cela est proprement organisé, tout cela est proprement cadré. Je crois que le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage que nous avons lancé est un des rares à être aussi ambitieux dans les contrats d'audit qui ont été conduits en France. Donc oui, nous avons prévu toutes les étapes et nous irons jusqu'au bout de la démarche, dans la transparence, dans la clarté et dans l'échange comme nous avons eu l'occasion de le faire lors de la commission eau, assainissement, énergie à laquelle d'ailleurs vous avez participé et que vous avez contribué à animer par vos questions.

Aujourd'hui bien sûr il y a la presse et nous sommes en séance plénière, aussi revisitez-vous le rapport, vous faites vôtres les remarques de l'auditeur. Je précise quand même, pour les membres qui n'étaient pas présents à la commission eau, assainissement, énergie, que monsieur Carron, dirigeant de la société Poyry qui est mandataire du groupement, était venu lui-même répondre aux questions des conseillers métropolitains sur la façon dont il a rédigé le rapport.

Sur la question des smileys auxquels vous faites référence dans le rapport sur l'audit du contrat de la ville de Nice en matière d'exploitation, monsieur Carron vous a expliqué, lorsque vous avez posé cette même question, que le but du rapport n'était pas de donner un satisfecit ou de donner des mauvais points mais, de façon très factuelle, de façon très objective, de noter à la fois ce qui fonctionnait très bien, qui faisait l'objet d'un smiley vert, et il y en a quand même une majorité, vous avez noté que quinze smileys sur vingt-huit étaient verts, cela veut dire que la gestion est impeccable et irréprochable, il n'y a rien à changer ; huit sont mitigés, c'est-à-dire que l'on peut encore mieux faire que ce que l'on fait, c'est la lecture exacte qu'en a fait monsieur Carron ; et il y en a cinq sur lesquels on doit s'améliorer. Sur ces cinq sur lesquels on doit s'améliorer, je rappelle que dès l'avenant 26 que nous avons voté le 21 décembre dernier, nous avons redressé la barre notamment en matière des performances de réseaux, point sur lequel nous avions les marges de manœuvre les plus importantes.

Je vous rappelle qu'avant même la signature de cet avenant 26, l'exploitant Veolia avait pris les choses en main puisqu'il a hiérarchisé les investissements en matière de renouvellement de canalisations et que le taux de rendement de réseau, qui était de 77,5 % en 2009 et de 79,3 % en 2010, est passé à 81 % dès 2011, avant même la signature de l'avenant, et l'exploitant s'est engagé, avant février 2015, à ce que le rendement soit de 85 %. Nous avons là des progressions de rendement de réseau qui sont spectaculaires dans un réseau aussi grand que celui de la ville de Nice ; elles sont spectaculaires parce que ce ne sont pas les dix premiers points qui sont difficiles à obtenir, ce sont les trois derniers. Or sur ce point, Veolia s'est fortement mobilisé et je tiens à dire à l'assemblée d'une façon générale que si les résultats sont au rendez-vous, c'est parce que l'exploitant s'est fortement mobilisé.

Vous avez de nouveau posé votre question : comment se fait-il que nous ayons sur la ville de Nice un réseau qui est plutôt plus jeune que la plupart des réseaux en France mais un indice linéaire de perte important ? Je vais reprendre l'explication pour tout le monde parce que c'est quelque chose de très important.

Nous avons sur la ville de Nice plusieurs niveaux de service. Par niveaux de service il faut entendre les niveaux de pression. Évidemment la partie la plus consommatrice du réseau est celle qui est au bord du mer et, quand nous remontons, nous avons différents étages de pression. Eh bien, c'est sur les 20 % de canalisations qui sont en moins bon état et sur lesquelles la pression de service est la plus importante que sont constatées les fuites les plus importantes. Nous avons là le principe de la règle des 80/20 : 80 % des fuites se situent sur 20 % des canalisations. Voilà pourquoi, en intervenant sur les canalisations les plus importantes et en renouvelant les canalisations les plus importantes, l'âge du réseau de la ville de Nice a rajeuni de façon très conséquente et significative, ce qui est très intéressant pour la suite, parce que nous allons bénéficier pendant des décennies des investissements qui ont été réalisés, mais voilà aussi pourquoi aujourd'hui il faut que l'exploitant - et la direction de l'eau bien sûr contribue au choix de ces investissements - porte ses efforts sur la sectorisation des fuites, notamment dans les secteurs où les pressions d'exploitation sont les plus importantes, et il faudra travailler aussi à une réduction de la pression de service pour permettre de diminuer les pertes sur la partie du réseau faisant l'objet de fuites.

Vous avez porté une charge, et je crois qu'avec madame Gaziello vous étiez sur la même longueur d'onde, sur la mauvaise gestion de l'exploitant. Franchement, si vous avez lu le rapport dans son intégralité, je sais que vous l'avez fait mais vous n'en avez extrait que les éléments à charge, vous ne pouvez pas dire cela.

Compte tenu du nombre d'analyses effectuées, s'agissant de la qualité de l'eau distribuée en permanence sur la ville de Nice, beaucoup de grandes villes de France aimeraient avoir les mêmes résultats d'analyse. Nous le devons à deux éléments : nous le devons à la très grande qualité et à la forte puissance de nos ressources en eau, à la Vésubie et à la nappe du Var. Quant à la politique que met en place la Métropole, Madame Gaziello, votre intervention sur l'augmentation de 7,8 % de la redevance d'assainissement était complètement décalée, chaque année nous avons voté à l'unanimité les tarifs de l'assainissement, nous avons validé le programme pluriannuel d'investissement qui nous permet de protéger la ressource en amont et, aujourd'hui, vous faites un effet d'annonce ; franchement, vous étiez complètement à côté de la plaque ce matin.

Je veux dire simplement que protéger la ressource en amont pour garantir la qualité de l'eau en aval c'est le principe même de la métropole, c'est exactement le projet qu'a porté le président de Nice Côte d'Azur. C'est un projet qui est salué dans les plus hautes instances de l'environnement au niveau du comité de bassin mais aussi au niveau national, car nous sommes le seul exemple en France à avoir choisi comme logique de développement une logique de bassin versant, et c'est parce que nous avons fait ce choix, parce que Christian Estrosi a voulu faire cette

solidarité amont/aval, parce que l'intérêt du petit cycle de l'eau a été intégré dès la création de la métropole que nous pourrons avoir encore demain de meilleurs résultats ; c'est grâce à la qualité de la ressource et c'est grâce à la qualité de l'exploitant. Je pense qu'en jetant le discrédit sur les agents de Veolia qui s'impliquent tous les jours pour servir aux Niçoises et aux Niçois une eau de qualité...

M. CUTURELLO.- Je n'ai pas dit cela, j'ai dit l'inverse !

M. PAUL.- Vous dites que l'exploitation est mauvaise, je suis désolé, moi je dis que l'exploitation du réseau de la ville de Nice est bonne, que nous avons des agents qui sont impliqués au quotidien, jour et nuit et les jours fériés, pour réparer les casses lorsqu'il y en a, pour anticiper ce travail, pour délivrer de l'eau de qualité. J'encourage et je tire mon chapeau à tous ces agents qui travaillent jour et nuit pour que les Niçoises et les Niçois aient de l'eau de qualité quand vous dites que Veolia fait de la gestion de mauvaise qualité *[Protestations de M. Cuturello].* Je dis que sur les investissements que nous avons validés, oui nous avons fait des investissements judicieux qui sont ciblés et qui permettent d'améliorer les rendements de réseau. Nous ne restons pas les bras croisés à attendre que les choses avancent et que les étapes se succèdent, nous avons choisi un calendrier, nous nous y tenons, nous mettons tout sur la table et je crois que la densité du rapport qui vous a été remis aujourd'hui montre que nous travaillons en parfaite transparence avec l'ensemble des conseillers métropolitains.

Pour revenir rapidement maintenant sur l'intervention de madame Gaziello sur les captages de la plaine du Var, là aussi ce n'est pas quelque chose de nouveau et dans le rapport les choses sont d'ailleurs très précisément expliquées, puisque ce qui est aussi indiqué, je le rappelais tout à l'heure, c'est que la puissance de la nappe du Var permet de limiter fortement les effets de pollution par la dilution importante qu'elle peut provoquer.

Nous avons évidemment identifié ces difficultés sur les protections des champs captants. Ce n'est pas pour rien qu'une nouvelle déclaration d'utilité publique a été approuvée en 2012. C'est la Métropole qui a instruit ce dossier, qui a choisi un auditeur, qui a mis en place les dispositifs et, aujourd'hui, je peux vous dire que nous sommes prêts à lancer dans les jours qui viennent, sur la base de l'étude préliminaire récente qui a été conduite par les services de la direction de l'eau, les modalités d'alimentation et de circulation de la nappe du Var, ainsi que la localisation des ressources potentielles d'accident. Cette nouvelle station d'alerte sera ainsi implantée dans le secteur de la plaine du Var en 2014.

Donc oui nous travaillons et lorsqu'il y a des points dans un rapport qui sont à améliorer, nous n'attendons pas et tout de suite nous mettons en œuvre les dispositions pour améliorer la qualité ou en tous les cas la sécurité de l'eau.

En ce qui concerne les surverses, vous avez simplement oublié de préciser qu'il s'agissait d'eau brute et non pas d'eau potable, et nous avons intégré dans ce rapport à la fois l'exploitation du réseau d'eau potable et du réseau d'eau brute, ce

qui est une particularité aussi en France ; le réseau d'eau brute, nous avons déjà eu l'occasion d'en parler lors d'une précédente discussion avec madame Hernandez-Nicaise, a un intérêt très important pour la ville de Nice ; ce réseau est en bon état, il est bien entretenu, c'est aussi une des conclusions du rapport d'audit que vous avez oublié de souligner, mais il faut améliorer l'exploitation de ce réseau d'eau brute et notamment son alimentation pour éviter ces surverses. C'est un point d'amélioration que nous ne manquerons pas d'intégrer dans le prochain système d'exploitation. Nous avons deux ans pour y réfléchir et pour faire en sorte que dès la prochaine exploitation, nous puissions corriger ces effets.

En ce qui concerne la suppression des effets des investissements sur Veolia, Madame Gaziello, je reviens sur une explication que je vous ai apportée le 21 décembre, certainement si vous n'avez pas compris, c'est que j'ai été mauvais dans mes explications. Je voulais simplement vous rappeler que dans l'avenant 25 au contrat d'exploitation d'eau de la ville de Nice, il était prévu de mettre à la charge de Veolia un investissement de 7,5 millions d'euros pour la période courant jusqu'au mois de novembre 2017. Nous avons décidé, parce que le président a souhaité que nous regardions comment le contrat se comportait au regard de l'arrêt « commune d'Olivet » et que nous appliquions l'arrêt « commune d'Olivet », d'arrêter ce contrat le 4 février 2015, dans deux ans jour pour jour comme je l'ai dit tout à l'heure. On ne peut pas demander à Veolia à la fois de diminuer le prix de l'eau et de maintenir le même niveau d'investissement alors que le contrat est diminué de deux ans et demi ; c'est mathématique, c'est simple et vous devriez être capable de le comprendre, vous qui faites une lecture si pointue des rapports qui sont soumis à votre approbation. Vous ne pouvez pas dire qu'on a diminué la charge, simplement on a diminué la charge liée à la période pendant laquelle Veolia, dans le cadre de ce contrat, n'exploitera pas le contrat d'eau de la ville de Nice, tout simplement. Vous êtes capable de le comprendre, j'en suis persuadé.

Ce que je veux vous rappeler, et j'en aurai terminé, parce qu'on pourrait y passer une grande partie de la soirée, c'est que les investissements mis à la charge de Veolia sont très importants puisque pour l'année 2011 ce sont 5,5 millions d'euros qui ont été supportés par Veolia. Vous voyez donc que nous ne faisons pas de cadeau à l'exploitant en matière de renouvellement, au contraire, il a confirmé ses engagements qui sont très lourds financièrement.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Madame Hernandez-Nicaise.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Je désire intervenir sur le PCET mais, auparavant, je voudrais m'adresser à monsieur le président.

J'ai été mise en cause à la fin de mon intervention précédente de façon extrêmement insultante, et je pèse mes mots. J'ai été traitée de menteuse, on a dit que mon cerveau ne fonctionnait pas bien.

M. LE PRESIDENT.- Je n'ai pas dit cela.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Si, Monsieur.

M. LE PRESIDENT.- Non.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Vous vous arrêtez et vous me laissez parler !

[Réactions dans l'hémicycle]

Alors que vous m'avez confié il y a cinq ans la gestion des marchés de la Ville, je m'entends dire, après avoir passé un peu plus de cent marchés sur la question, que je n'ai rien fait pour la régie des cantines. Alors, si vous confiez une charge aussi importante à quelqu'un qui ment, dont le cerveau ne fonctionne pas bien et qui ne fait pas son travail, je pense que vous devez revoir vos positions. Ou bien vous me faites des excuses, ou bien j'en tirerai les conséquences qui s'imposent.

M. LE PRESIDENT.- Je relirai le procès-verbal de séance pour voir si vous n'exagérez pas dans vos propos, ce que je pense.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Je me demande qui exagère des deux, parce qu'il y a eu des témoins et ils sont venus me dire qu'ils étaient scandalisés.

M. LE PRESIDENT.- Madame Hernandez-Nicaise, je le redis, lorsque ce matin vous disiez que volontairement nous bétonnons la plaine du Var, que nous la polluons...

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- J'ai une lettre du préfet du 4 octobre sur La Gaude qui dit exactement cela.

M. LE PRESIDENT.- ... et que vous essayez de démontrer que nous portons atteinte à la biodiversité en essayant de soulever un certain nombre d'arguments, nous voyons bien que ce sont des arguments qui ne tiennent pas compte de réalités que vous connaissez parfaitement, justement parce que vous êtes compétente et que vous lisez suffisamment les dossiers...

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- C'est ça, maintenant la brosse à reluire !

M. LE PRESIDENT.- ... et donc c'est un choix politique, c'est une méthode, on la connaît, on sait ce que c'est que de faire de la politique et d'essayer de semer le trouble et le doute dans les consciences des électeurs ; vous essayez de le faire en utilisant des arguments mensongers, c'est une réalité.

Maintenant on peut mettre les arguments côte à côte. J'y ai apporté des réponses pour en faire la démonstration, mais si vous avez les moyens de démontrer que les contre-vérités de votre part, que j'ai démontées, étaient de faux arguments de ma part et que ce n'était pas des contre-vérités que vous aviez énoncées, dans ce cas je m'en excuserai, mais faites-m'en la démonstration d'abord.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- J'en ai déjà une, j'ai la lettre de monsieur le préfet du 4 octobre 2012 sur le PLU de La Gaude.

M. LE PRESIDENT.- Vous me ferez la démonstration sur la base du procès-verbal que je relirai précisément quant aux propos qui ont été les vôtres ce matin, Madame Hernandez-Nicaise. Si les démonstrations...

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Alors là, n'inversez pas les rôles, je vous prie. J'ai passé l'âge de ces gamineries. C'est un aveu que vous venez de faire, Monsieur le Maire.

M. LE PRESIDENT.- Si à la lecture point par point de ce que vous avez énoncé et que j'ai considéré comme étant des contre-vérités, il est vérifié que ça l'est, c'est que je ne me suis pas trompé dans les propos que j'ai utilisés, c'est-à-dire que vous avez utilisé à dessein vos arguments.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Je n'ai pas la charge de la preuve, ce n'est pas moi qui ai insulté.

M. LE PRESIDENT.- Si par contre les arguments que je vous ai apportés pour démonter vos contre-vérités ne sont pas justifiés, eh bien dans ce cas je vous présenterai mes excuses lors de la prochaine séance.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Et le fonctionnement de mon cerveau et le fait que je ne fais rien en commission d'appel d'offres, c'est quoi ça ?

M. LE PRESIDENT.- On examinera ensemble le procès-verbal.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- C'est tout examiné.

M. LE PRESIDENT.- On examinera ensemble le procès-verbal, je vous adresserai par écrit mes observations sur la base de ce procès-verbal et j'en rendrai communication publique lors de la prochaine séance. On verra qui des deux a raison.

Je vous écoute.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Je dois avouer que j'avais commencé à participer aux premières étapes de concertation et aux ateliers avec un certain scepticisme et j'ai d'autant plus apprécié la qualité et la lisibilité de l'énorme masse de documents qui nous ont été proposés. Tout comme pour le rapport du développement durable, je présente mes vives félicitations aux élus et aux services qui ont collaboré à ce travail conséquent. J'ai beaucoup appris et j'ai en particulier beaucoup mieux saisi le fait métropolitain et ce qu'il fallait arriver à obtenir pour pouvoir mettre en œuvre ce PCET.

J'ai choisi de commenter très peu de points mais ceux qui m'interpellent vraiment, sur des sujets sur lesquels j'estime avoir quelques points de vue.

Je commencerai par la fin, l'objectif 6 : sensibiliser tous les publics.

Ce sera la clef de la réussite ; c'était mes objections du début. J'ai déjà déploré la faible audience de certains débats qui montre que le travail de sensibilisation de la population n'avait pas encore abouti à ce moment-là ; il faudra faire comprendre à tous les concitoyens de la métropole à quel point cette démarche devrait s'ancrer dans leurs gestes quotidiens. Il reste donc à faire un gros effort, je suis d'ailleurs d'accord pour y participer.

Deux petits détails, dans ce chapitre, m'ont interpellée. Vous parlez, dans une des lignes de ces objectifs, dans le tableau récapitulatif des actions à mener, d'aider les AMAP, et cela ne coûte pas grand-chose, et même si cela avait un coût, j'aurais cette demande : réservez-leur un stand dans la future halle de la Libération et donnez-leur un stand gratuit sur le marché en plein air, parce que le plus difficile pour une AMAP est de trouver un lieu de distribution, et un lieu public qui servirait pour une rotation des jours de distribution serait vraiment un plus.

J'ai par contre tiqué sur une autre ligne : les 600 000 euros budgétisés pour « étudier l'opportunité des réseaux de circuits courts pour distribuer les produits de l'agriculture biologique ». Rassurez-moi : c'est la chambre des métiers qui est citée, j'espère qu'on ne va quand même pas mettre 600 000 euros du contribuable pour étudier l'opportunité des circuits courts, parce que c'est tout vu. Vous me répondrez.

L'objectif stratégique 1, qui inclut une politique volontaire de recours aux énergies renouvelables, m'a vivement intéressée. Or, alors que le texte de présentation mentionne explicitement le développement du recours à l'énergie solaire avec une large place au thermique solaire, le programme d'actions listées dans le grand tableau l'ignore totalement.

Or c'est une des rares démarches adaptables à toutes sortes d'habitats, individuels et collectifs, dans le haut et le moyen pays en particulier, dans les agglomérations, et cette énergie peut en outre être développée non seulement avec les capteurs pour l'eau chaude mais aussi par des moyens très simples comme le bâti passif (serres, murs caloporteurs). J'espère qu'il s'agit d'une malencontreuse omission.

Puis-je suggérer que la Métropole crée une sorte de cellule ressource-conseil mobile qui jouerait le rôle de la Maison de l'environnement de Nice en tenant des permanences dans les diverses mairies du territoire ? Ce serait vraiment utile à tout le monde.

J'enchaînerai sur quelque chose qui me tient particulièrement à cœur bien sûr : ce sont les marchés dits durables.

Depuis 2008 j'ai conscience du chemin considérable parcouru par les services et aussi les élus, mais ce sont souvent des acquis fragiles, parce que la mémoire est courte et la résistance au changement forte, et j'ai donc beaucoup apprécié que soient actés dans ce rapport métropolitain les textes-guides qui avaient commencé à être élaborés à la mairie, le guide achat du bois, les chartes manifestations vertes, le chantier vert sont utilisés maintenant systématiquement dans les marchés de la

Ville, j'y veille personnellement, et je pense que si la même chose se poursuit partout dans la métropole, on avancera vraiment.

Y ajouter les critères énergie-climat, comme vous le proposez, sera une très bonne chose car elle aboutira à imposer quelque chose que je réclame depuis longtemps : une analyse des offres, en particulier des constructions, en termes de coût global.

J'ajouterai une demande très modeste mais qui semble commencer à marcher à Nice : inclure systématiquement dans les marchés d'équipement un critère sur l'extension de la garantie consentie par le fabriquant. Certains services de la Ville ont déjà accepté de passer ce type de marché et la semaine dernière nous avons ainsi obtenu une prolongation de trois ans pour des équipements pointus d'électronique. C'est un premier pas pour la lutte contre l'obsolescence programmée et donc pour la durabilité.

Appliquer ces textes est ardu, c'est pourquoi je renouvelle une requête faite à Nice : faire un énorme effort de formation et de concertation des personnels de la métropole et surtout de toutes les communes, devrait être consenti dès l'année 2013, avec une cellule ressource pour une aide à la rédaction des cahiers des charges.

Il me reste le point qui fâche, qui a déjà été amplement évoqué : l'objectif 4 qui traite de la mobilité durable. C'est le chapitre qui m'a le plus interpellée, car la circulation automobile et en particulier les déplacements domicile-travail sont un fournisseur important de gaz à effet de serre et la seule solution pour minimiser les nuisances est de multiplier les transports en commun en site propre, pas de multiplier les véhicules électriques à tout-va.

Il y a donc une urgence extrême, en tous les cas en métropole, et je parle de la ville, à rattraper un retard considérable dans l'agglomération.

Alors que les études détaillées dans la délibération présentée par madame Paquis montrent une sur-fréquentation de la ligne 1 telle qu'elle va aboutir à une performance moindre (je le dis en connaissance de cause parce que je l'emprunte tous les jours, je paye mon abonnement annuel), alors qu'il faudrait réaliser en priorité la ligne 1 bis pour désenclaver des quartiers de l'est et stopper les automobilistes en provenance des Paillons et de l'A8, alors que la ligne 2 devrait être opérationnelle puisque les plans étaient dans les cartons de l'ex-agglo en 2007 après une large concertation publique, nous en sommes toujours au point mort avec une réalisation de 450 mètres en cinq ans, soit 90 mètres par an, et si l'on continue à ce train, dans un siècle on n'aura toujours pas réalisé ni la ligne 1 bis ni la ligne 2. Nous avons dû subir des plans surréalistes, nous sommes toujours sous la coupe de ce projet ubuesque de tram-métro, je le déplore fortement, d'autant plus que j'ai vu pour 2013 les fameux 11 millions annoncés pour des études et des travaux préliminaires, là je dois dire que je ne donne pas un bon point à la Métropole et que j'espère qu'on arrivera à sortir du bourbier.

Il y a du pain sur la planche. Je vous remercie encore. Encore une fois bravo pour ce chantier PCET, espérons qu'il ne s'enlisera pas. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Je vous remercie de nous féliciter pour nos travaux. Y a-t-il quelque chose à répondre, Monsieur Paul ?

M. PAUL.- Peut-être un mot pour préciser que les 600 000 euros auxquels vous faisiez allusion ne sont pas une opération portée par la Métropole mais une opération portée conjointement par la chambre des métiers et de l'artisanat et son homologue italien, et qu'il s'agit d'un projet qui a fait l'objet d'une demande de subvention dans le cadre des fonds Alcotra. Vous voilà rassurée. Globalement cette étude porte sur les liaisons transfrontalières et elle est portée, je le répète, par la chambre des métiers et de l'artisanat et pas directement par la Métropole.

En ce qui concerne les marchés publics, Madame Hernandez-Nicaise, pour avoir participé quelquefois, en tant que suppléant de madame Matringe, aux travaux de la métropole Nice Côte d'Azur, vous avez pu être rassurée sur le fait que les services de la Métropole comme ceux de la ville de Nice d'ailleurs, travaillent à veiller à ce que chaque marché regarde comment on peut au mieux prendre en compte le développement durable. En ce qui concerne les coûts globaux, c'est une notion que nous avons intégrée déjà depuis longtemps notamment dans le cas des constructions de stations d'épuration, parce qu'il ne s'agit pas simplement de regarder l'investissement mais combien coûte l'exploitation après dans le temps.

Vous avez énuméré une liste d'opérations de bonne conduite à laquelle nous souscrivons et nous ne pouvons qu'y souscrire parce que nous les mettons en œuvre dans les marchés.

En ce qui concerne la ligne 2 du tramway, excusez-moi, on revient au débat de ce matin. Bien sûr que s'il y a vingt ou trente ans les élus qui nous ont précédés avaient construit une ligne, deux lignes ou trois lignes de tramway, aujourd'hui Nice en aurait. Nous n'en sommes pas là aujourd'hui. Simplement il ne faut pas reprocher à ceux qui travaillent et qui s'investissent pour que les transports en commun se développent dans cette ville et plus encore dans cette agglomération, de faire avancer les choses. Et puis on ne peut pas dire que la ligne devrait être en service et en même temps déposer devant le tribunal administratif un recours pour empêcher les travaux de se réaliser ; il y a là à mon avis une dichotomie que j'ai du mal à intégrer.

M. LE PRESIDENT.- Très bien, je vous remercie mon cher collègue.

Je mets donc aux voix le rapport 20.1. Opposition ? Abstention ?

La délibération n° 20.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Rapport 20.2, opposition ? Abstention ?

La délibération n° 20.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Rapport 20.3, opposition ? Abstention ?

La délibération n° 20.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 20.4 : le conseil métropolitain prend acte.

M. LE PRESIDENT.- Je passe la parole à Roger Roux pour les dossiers de la commission activités portuaires et maritimes. Mon cher collègue, vous avez la parole.

DOSSIERS PRESENTES PAR MONSIEUR ROGER ROUX, CONSEILLER METROPOLITAIN DELEGUE

26.1 Ports de plaisance métropolitains - Approbation des tarifs et conditions d'usage des outillages publics pour 2013 - Fixation des redevances domaniales 2013

M. ROUX.- Merci Monsieur le Président. Cette délibération comprend deux points : tout d'abord les tarifs et conditions d'usage des outillages publics, puis la fixation des redevances domaniales.

Peut-être convient-il de rappeler, avant d'approuver la tarification, que ces tarifs sont élaborés par le concessionnaire, ils sont vérifiés et analysés par les services de Nice Côte d'Azur au regard du budget prévisionnel établi par les concessionnaires mais aussi au regard du programme de travaux envisagés pour l'année à venir. C'est dire qu'ils ont un lien direct avec les investissements réalisés par les concessionnaires mais aussi avec l'évolution générale des prix.

Tous ces tarifs qui vous sont proposés ont été présentés dans les conseils portuaires respectifs des ports d'azur et ont reçu un avis favorable à l'unanimité.

Voilà en ce qui concerne les tarifs des outillages publics.

Concernant les redevances domaniales, il y a une stagnation de ces redevances puisque par deux fois nous avons délibéré ici même sur une augmentation de 50 %. À ce jour, cette redevance domaniale est uniquement actualisée annuellement en fonction de l'indice de l'index national TP02.

Voilà pour cette délibération.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Qui souhaite intervenir sur ce rapport ? *[Pas d'intervention]*

Je mets aux voix le rapport présenté par Roger Roux.

La délibération n° 26.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

26.2 Port de plaisance métropolitain de Saint-Laurent-du-Var - Avenant n° 8 au cahier des charges de la concession portuaire

M. ROUX.- Il s'agit de l'avenant qui est la conséquence du contentieux sur le port de Saint-Laurent-du-Var et notamment de la décision de 2003 de la juridiction administrative, mais aussi c'est le fait de la réunion que vous avez souhaitée pour accompagner les commerçants ; réunion qui a été menée par monsieur le secrétaire général, monsieur Tubul, en préfecture.

Cet avenant est une mise en adéquation non pas avec le PLU mais avec le POS révisé de 2005 de Saint-Laurent-du-Var, pour finalement nous amener à plus de constructibilité par rapport aux surfaces amodiées régulières qui existent déjà et notamment cela représente à peu près 2 500 m² constructibles de plus.

Nous avions déjà parlé de cet avenant lors du dernier conseil métropolitain, lorsque nous avions été interpellés. À la suite de cet avenant, le permis de démolir a été déposé par le concessionnaire et, au moment où nous parlons, le permis de construire doit être déposé. Enfin, nous avons organisé un conseil portuaire extraordinaire à Saint-Laurent-du-Var, qui a donné un avis favorable à l'unanimité sur ce qui est proposé dans cet avenant.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Je mets donc aux voix le rapport 26.2.

M. ALLEMAND.- Monsieur le Président, j'ai une intervention sur la 26.1 et sur la 26.2.

M. LE PRESIDENT.- Le rapport 26.1 a été voté. On est sur le 26.2 et le 26.3.

M. ALLEMAND.- Sur la délibération 26.1, nous votons contre.

M. LE PRESIDENT.- Vous revenez donc sur votre vote positif.

M. ALLEMAND.- On n'y revient pas, je pensais que monsieur Roux allait présenter les deux délibérations, c'est un petit défaut de vigilance. Nous votons contre.

M. LE PRESIDENT.- D'accord. Je demande donc à la séance de bien vouloir enregistrer que monsieur Patrick Allemand et madame Dorejo votent contre, c'est cela ?

M. ALLEMAND.- C'est tout le groupe qui vote contre.

M. LE PRESIDENT.- Comme il n'y a pas de groupe normalement ici...

Il y a donc 5 voix contre.

M. ALLEMAND.- Plus les procurations.

La délibération n° 26.1, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Votent contre :
- ***M. ALLEMAND***
- ***Mme DOREJO***
- ***M. GAECHTER***
- ***Mme GREGOIRE-CONCAS***
- ***Mme HERNANDEZ-NICAISE***
- ***Mme MATRINGE***
- ***M. FETNAN***
- ***M. ORSATTI***

M. LE PRESIDENT.- 26.2, y a-t-il une demande de prise de parole ? 26.3, y a-t-il une demande de prise de parole ?

Je mets aux voix.

M. ALLEMAND.- Je voulais intervenir sur le 26.2.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur Roux, allez jusqu'au bout, présentez le 26.3 s'il vous plaît.

26.3 Beaulieu-sur-Mer - Port de Beaulieu-Plaisance - Lancement de la concertation publique préalable au projet d'aménagement global

M. ROUX.- Il s'agit de la concertation publique que nous devons lancer pour le projet du port de Beaulieu. C'est le projet du port à sec que vous avez déjà rapporté ici, en tout cas dans ses grandes lignes, Monsieur le Président, un projet initié par la Ville et ensuite porté par Nice Côte d'Azur qui a été lauréat suite à l'appel à projet du ministère de l'Environnement en 2009.

Pendant une année il y a eu une étude de faisabilité sur le projet, une étude de faisabilité environnementale, juridique, technique et économique. La faisabilité a été démontrée. Ce projet peut maintenant être envisagé sous la forme d'une délégation de service public de type concession portuaire.

En août 2012 nous avons lancé un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, dont la première phase consistait à apprécier et à confirmer les résultats de l'étude de faisabilité. La deuxième phase consiste à mettre au point les éléments de la concertation publique mais également le programme fonctionnel de ce projet.

Avec la concertation publique nous allons ouvrir le débat, les échanges, enrichir surtout le contenu mais aussi établir le programme de cette opération. Je rappelle qu'il s'agit d'un projet innovant puisque c'est un port enterré automatisé, respectueux de l'environnement, il n'y a pas d'emprise nouvelle sur la mer.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Sur le 26.2 et le 26.3, y a-t-il des demandes de prise de parole ? Monsieur Patrick Allemand.

M. ALLEMAND.- Sur le 26.3 nous voterons pour et nous serons extrêmement attentifs à la manière dont va se dérouler cette concertation, parce que je pense que le projet qui nous est présenté aujourd'hui est extrêmement intéressant. Il m'est arrivé de me heurter assez profondément avec monsieur Roux sur d'autres projets, mais l'idée de faire un port à sec souterrain dans un endroit, Beaulieu, qui est un grand port de plaisance, mais aussi dans une Côte d'Azur qui aujourd'hui est arrivée quasiment à saturation au niveau d'anneaux en surface, est une solution qui, si elle aboutissait à Beaulieu, pourrait inspirer d'autres gestionnaires de ports et nous permettre ainsi de nous débarrasser des bateaux ventouses, puisque c'est de cela qu'il s'agit, et de pouvoir ainsi libérer de nouveaux anneaux pour des bateaux plus actifs sans pour autant rentrer dans des investissements ou dans la construction de nouveaux ports alors qu'on sait que le littoral est saturé.

Nous suivons cette opération avec beaucoup d'intérêt et nous voterons pour.

Pour ce qui concerne le 26.2, nous avons une situation extrêmement difficile et sur laquelle il faut que nous soyons particulièrement attentifs. Depuis de nombreuses années, tout le monde le sait, les établissements du port de Saint-Laurent-du-Var occupent sans autorisation une partie du domaine public maritime et, suite à une décision du tribunal administratif, des procédures de contravention de grande voirie sont opposables aux commerçants concernés.

Afin de régulariser cette situation, il y avait eu en date du 15 décembre 2005 la décision par le conseil municipal de Saint-Laurent-du-Var de valider une modification partielle du POS qui autorisait une extension partielle des constructions de 6 978 m² à 10 591 m². Ce qui paraît incroyable dans cette affaire c'est que le délégataire chargé de la gestion du port ne se soit pas mis aux normes et n'ait pas déposé les permis de construire permettant de régulariser cette situation. Aussi on se retrouve devant la situation que votre rapporteur a décrite, avec le fait que, le juge administratif ayant été saisi par un particulier, le jugement devienne exécutoire.

J'attire votre attention et l'attention de l'ensemble des collègues sur ce que représente aujourd'hui le port de Saint-Laurent-du-Var : c'est un vrai poumon économique pour l'ensemble de la métropole, c'est beaucoup d'emplois, on n'arrive pas à savoir exactement combien, on dit entre 350 et 400, mais en tout cas dans une période où précisément par ailleurs nous faisons beaucoup d'efforts pour attirer des investissements étrangers, pour faire en sorte que nous soyons dans une phase de création d'emplois, on ne peut pas passer en pertes et profits un tel réservoir d'emplois. Si j'ai bien compris l'intervention de monsieur Roux, l'avenant que nous allons voter devrait permettre de régulariser un certain nombre de situations, nous allons le voter bien sûr, mais encore faudra-t-il que nous soyons extrêmement attentifs derrière à la façon dont on va « exécuter » les conséquences juridiques de l'avenant, parce que cela me paraît totalement courtelinesque.

Lorsque j'apprends par exemple, dernièrement, lorsque je suis allé visiter ces commerçants, qu'ils doivent démolir 7 mètres de terrasse, ce qui correspond à la situation juridique de chacun d'entre eux par rapport au domaine public maritime,

pour après être autorisés à en reconstruire 4 mètres plus 3 mètres en structure démontable, c'est prendre un risque énorme dans une période de crise économique difficile, où par ailleurs il y a une baisse de fréquentation de l'ensemble des commerçants du port dont on ne peut pas savoir ce qui relève d'une part de cette situation, d'autre part de la fin de la gratuité du stationnement sur une partie du port et enfin de la crise économique, mais quand il y a une baisse de 40 %, si l'on demande en plus à ces sociétés commerciales maintenant de faire des travaux de cette nature, j'ai peur que l'on mette par terre l'ensemble du système économique du port.

Nous voterons pour, mais je souhaite que l'on reste extrêmement attentif sur ce dossier.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur Allemand, ne laissez pas croire par cette intervention que vous seriez le généreux défenseur des commerçants, parce que cela fait des années que nous sommes tous unis autour d'Henri Revel, le maire de Saint-Laurent-du-Var, pour nous opposer à l'État qui veut imposer cette situation. L'État aujourd'hui c'est vous. Alors si vous êtes capables de faire mieux aujourd'hui que ce que nous n'avons pas réussi à obtenir pendant des années, je ne demande que cela.

Vous évoquez ces pauvres commerçants à qui l'on va demander de démolir 3 mètres, 6 mètres, etc., nous disons tous la même chose depuis des années et je ne vous ai pas entendu pendant ces années où nous le disions. Aujourd'hui vous le dites, mais maintenant vous avez la chance d'avoir un gouvernement et un préfet qui peuvent vous entendre et qui peuvent peut-être éviter une démolition à ces pauvres commerçants. Alors agissez et nous vous serons extrêmement reconnaissants si vous pouvez éviter ces démolitions. Les travaux que nous faisons actuellement sur le port de Saint-Laurent-du-Var visent précisément à compenser les souffrances de ces commerçants et à essayer de garder une activité économique sur le port de Saint-Laurent.

Monsieur Roux.

M. ROUX.- On a rappelé tout ce qui a été dit. J'ai commencé mon propos, Monsieur Allemand, en rappelant ce que monsieur le président avait fait et notamment cette réunion technique. Je rappelle quand même que la situation dramatique que vous décrivez, Monsieur Allemand, dure depuis un certain nombre d'années ; il y a eu une décision de justice et l'autorité de la chose jugée. Je crois que c'est plus complexe que ce que vous laissez entendre.

En revanche, un ensemble de travaux sont réalisés, vous avez rencontré les commerçants, nous les avons rencontrés aussi régulièrement, pratiquement une fois par semaine il y a peu de temps et nous étions encore en fin de semaine à Saint-Laurent-du-Var pour les rencontrer, en tout cas les représentants des commerçants, pour avancer. C'est donc un dossier que nous suivons de très près avec Henri Revel et aussi avec le concessionnaire. Il y a eu des fautes, vous l'avez évoqué, mais peut-être pas seulement de la part du concessionnaire.

À ce jour je crois que les choses sont bien menées. Grâce à la réunion technique que le président a souhaitée, un calendrier a été décidé ; ce calendrier nous le respectons, tout le monde le respecte. Un projet a été présenté, en effet la démolition que vous décrivez sera effectuée par les commerçants et la reconstruction de l'ensemble de ces alvéoles dans le schéma que vous avez décrit est prévue par le concessionnaire, avec des réunions qui doivent encore intervenir concernant le plan financier, avec à la fois les plaisanciers, parce qu'il ne faut pas les oublier non plus, et la plupart des actionnaires des alvéoles concernées.

Il n'y a pas grand-chose d'autre à ajouter. Vous l'avez rappeler, Monsieur le Président, nous suivons ce dossier. Si Henri Revel était présent, il pourrait en dire quelques mots également. En revanche je suis surpris car, si j'ai bien compris, dans le vote et dans le calcul des votes, monsieur Santinelli et monsieur Orsatti sont contre aussi, c'est bien cela ?

Mme GAZIELLO.- Monsieur Santinelli est absent.

M. ALLEMAND.- Nous votons pour le 26.2.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Président Roux, d'abord tous mes compliments parce que le travail que vous faites sur les activités portuaires est remarquable. Nos huit ports d'azur aujourd'hui peuvent regagner une attractivité extrêmement forte grâce au fait que vous nous proposiez des politiques très innovantes. Vous avez réussi, à ma demande, à sanctuariser le fait que, une année sur deux, avec la Fédération des ports de plaisance, les congrès annuels se tiennent une année à La Baule pour la façade atlantique et une année chez nous pour la façade méditerranéenne, ce qui nous a apporté beaucoup de crédibilité, cela nous a permis de rentrer dans un réseau très important. Cela nous a permis, je le rappelle, sur le port de Beaulieu et sur le port de Saint-Jean-Cap-Ferrat, d'être récompensés pour le travail que nous avons fait notamment sur les pontons articulables et qui nous évite d'avoir des implantations au fond qui abîment les posidonies. C'est un effort très important en faveur de la protection de l'environnement et de la biodiversité. Aujourd'hui vous prenez des initiatives sur la technologie des ports à sec dont nous avons exposé d'ailleurs les maquettes lors du dernier congrès de la Fédération des ports de plaisance et, en cela, nous allons proposer des produits extrêmement innovants.

Quant au port de Saint-Laurent-du-Var, je rappelle que c'est grâce à nos négociations que nous avons obtenu que les commerçants soient épargnés de payer un certain nombre de pénalités qui leur étaient imposées et en même temps que par ce réaménagement du port de Saint-Laurent-du-Var nous sommes en train de restructurer le port pour qu'il puisse être adapté à cette configuration nouvelle qui nous est imposée malheureusement par des décisions de justice auxquelles nous sommes tenus. Si l'État est en mesure de soulager les commerçants, nous ne demandons pas mieux pour qu'il le fasse.

Je mets donc aux voix le 26.2... Pardon, il y a un amendement présenté par madame Marie-Ange Albert-Riger.

Mme ALBERT-RIGER.- Monsieur le Président, le plan local d'urbanisme de Saint-Laurent-du-Var approuvé le 21 décembre 2012 par le conseil métropolitain n'est pas encore applicable.

Dès lors, il convient de faire référence dans les « considérant » au document d'urbanisme précédent, de nouveau en vigueur, à savoir la révision simplifiée du plan d'occupation des sols applicable au secteur du port du 15 décembre 2005.

Les deux documents d'urbanisme comportant des stipulations strictement identiques concernant le secteur du port, le retour à la révision simplifiée du plan d'occupation des sols n'affecte pas l'objet de la délibération d'augmenter, conformément au document d'urbanisme en vigueur, la surface des parties terrestres amodiables.

Il est donc substitué au 6e considérant le considérant ci-après :

Considérant que la révision simplifiée du plan d'occupation des sols du 15 décembre 2005 en ce qui concerne le secteur du port autorise l'extension partielle des constructions, mais selon des proportions inférieures à celles des extensions illégalement réalisées par les commerçants.

M. LE PRESIDENT.- Très bien, je vous remercie. Je mets donc aux voix cet amendement ainsi présenté.

L'amendement présenté est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix le rapport 26.2 ainsi amendé.

La délibération n° 26.2, ainsi amendée, est adoptée à l'unanimité.

Je mets aux voix le rapport 26.3.

La délibération n° 26.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Je passe la parole à monsieur Alain Philip pour la présentation du rapport de monsieur Damiani et je cède la présidence à monsieur Louis Nègre, à titre très transitoire !

M. le Président quitte la séance. M. Louis Nègre assure la présidence.

EN L'ABSENCE DE MONSIEUR ANTOINE DAMIANI,
DOSSIER PRESENTE PAR
MONSIEUR ALAIN PHILIP,
CONSEILLER METROPOLITAIN DELEGUE,

10.1 Plan de prévention du risque incendie de forêt sur la commune de Carros - Avis

M. PHILIP.- Il s'agit du plan de prévention du risque incendie de forêt sur la commune de Carros. L'avis de la Métropole est sollicité sur le projet transmis par monsieur le préfet et ses services le 5 décembre 2012.

Il se trouve que ce projet n'intègre pas un certain nombre de données, qu'il s'agisse de demandes émises par la commune lors des discussions avec les personnalités publiques associées, ou d'incompatibilités géographiques et techniques avec le territoire, ou encore de projets non pris en compte par l'État.

Il est donc proposé d'émettre un avis défavorable de la Métropole sur ce projet de PPRIF et en cela nous serons conformes avec l'avis défavorable qui a été rendu la semaine dernière par le Symenca à l'unanimité.

M. NEGRE.- Merci. Y a-t-il des interventions ? *[Pas d'intervention]*

Rapporteur, Corinne Guidon pour la commission transports, grands travaux et urbanisme.

Mme GUIDON.- Avis favorable de la commission.

M. NEGRE.- Pour la commission environnement, René Clinchard.

M. CLINCHARD.- La commission a émis un avis favorable.

M. NEGRE.- Parfait. S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix.

La délibération n° 10.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie chers collègues. On passe à la 30.1, Nadia Lévi.

DOSSIER PRESENTE PAR
MADAME NADIA LEVI,
CONSEILLER METROPOLITAIN DELEGUE

30.1 Comité d'entraide sociale, d'action culturelle et de loisirs de Nice Côte d'Azur - Versement d'une avance sur la subvention 2013

Mme LEVI.- Il s'agit du versement d'une avance sur la subvention 2013 au comité d'entraide sociale, d'action culturelle et de loisirs de Nice Côte d'Azur, en vous

précisant que depuis le 1er janvier 2013, la gestion de l'action sociale, culturelle et de loisirs est mutualisée entre la ville de Nice, le CCAS de Nice et la Métropole.

M. NEGRE.- Merci. Y a-t-il des observations ? *[Pas d'observation]*

Je demande à Anne Ramos, rapporteur, l'avis de la commission des finances.

Mme RAMOS.- Avis favorable de la commission.

M. NEGRE.- Je mets aux voix.

La délibération n° 30.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie. Nous passons à la délibération 86.1, je donne la parole à Roger Maria.

DOSSIER PRESENTE PAR
MONSIEUR ROGER MARIA,
CONSEILLER METROPOLITAIN DELEGUE

86.1 Centre européen d'entreprises et d'innovation - Tarification des services 2013

M. MARIA.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous présente la délibération 86.1 qui concerne la tarification des services du Centre européen d'entreprise et d'innovation.

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir fixer à compter du 1er février 2013 la facturation des prestations proposées selon la tarification figurant sur l'annexe jointe à la délibération.

M. NEGRE.- Merci. Je vois qu'il y a un amendement présenté par notre collègue Jean-Michel Sempéré.

M. SEMPÉRÉ.- Merci Monsieur le Président.

Il convient de modifier dans le projet de délibération le premier considérant de la page 2 comme suit :

Considérant qu'en raison d'une augmentation des charges liées au fonctionnement du bâtiment Premium, il convient de procéder à une augmentation de la provision sur charges d'un montant de 5 euro/m²/an hors taxes, augmentation qui ne sera pas appliquée pour les bâtiments de Nice La Plaine C2 et F4.

M. NEGRE.- Merci pour cet amendement. Y a-t-il des observations sur cet amendement ? *[Pas d'observation]*

Je mets aux voix.

L'amendement présenté est adopté à l'unanimité.

Je demande au rapporteur de la commission emploi, Jean-Michel Sempéré, l'avis de la commission.

M. SEMPÉRÉ.- Avis favorable de la commission.

M. NEGRE.- Gérard Steppel pour la commission des finances.

M. STEPPEL.- Avis favorable.

M. NEGRE.- Je mets aux voix la délibération 86.1.

La délibération n° 86.1, ainsi amendée, est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie. Nous passons à la délibération 92.1 et je donne la parole à Françoise Monier.

DOSSIER PRESENTE PAR
MADAME FRANÇOISE MONIER,
CONSEILLER METROPOLITAIN

92.1 Convention avec le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de La Tinée pour la prise en charge de la tarification du transport scolaire des primaires

Mme MONIER.- Merci. Dans le cadre de la compétence de la Métropole relative au transport scolaire, il s'agit d'adopter la convention avec le syndicat intercommunal à vocation multiple de la Tinée pour la prise en charge de la tarification du transport scolaire des primaires.

M. NEGRE.- Bien, c'est une délibération simple. Y a-t-il des observations ? *[Pas d'observation]*

Je demande à Corinne Guidon, rapporteur de la commission des transports, l'avis de la commission.

Mme GUIDON.- Avis favorable de la commission.

M. NEGRE.- Gérard Steppel pour la commission des finances.

M. STEPPEL.- Avis favorable.

M. NEGRE.- Je mets aux voix.

La délibération n° 92.1, ainsi amendée, est adoptée à l'unanimité.

Chers collègues, avec la délibération 92.1 nous en avons terminé avec l'ensemble des délibérations. L'ordre du jour est épuisé. Avant de lever la séance, je vous rappelle que la prochaine séance aura lieu le lundi 25 mars 2013 à 10 h.

Merci et bonne journée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h

☆☆☆